

2013 - N° 204

RECHERCHES

ALPES-MARITIMES

ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

La maison du champ de Martre
Par Jean-Bernard Lacroix p. 2

Intendance générale de Nice et ses archives
Par Simonetta Tombaccini Villefranque p. 19

Les tournées de l'intendant général Fernex
dans la province de Nice en 1832 et 1833
Par Simonetta Tombaccini Villefranque p. 36

À la recherche de J.J.H. Bouchon auteur de
« l'Allégorie de la Méditerranée » dans
l'amphithéâtre du CUM
Par Frédérique Olivier-Ghauri p. 53

La culture des plantes à parfum dans les Alpes-
Maritimes entre 1904 et 1927 au travers des
statistiques agricoles
Par Gabriel Benalloul p. 65

Les assassins ont-ils peur la nuit ? Les rafles de
janvier 1943 à Marseille
Par Roger Klotz p. 89

Comptes-rendus bibliographiques p. 99

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

54e année

2013

Juillet-décembre

N° 204

ISSN 2105-2891

**LA MAISON DU CHAMP
DE MARTRE**

Jean-Bernard LACROIX

• Les notables du village

1590. A l'écart du village de Châteauneuf d'Entraunes, dans les hautes terres du quartier du Champ de Martre, s'élève la maison d'**Antoine** Ginésy. Tout autour le paysage est dominé par d'immenses escarpements qui s'étagent jusqu'à la cime du Pal à plus de 2800 mètres. Les terres cultivées et les pâturages s'accrochent à la montagne, sillonnés par de nombreux ravins qui dévalent jusqu'au torrent de la Barlatte. Le pays est rude avec son climat froid, ses chutes de neiges tenaces, ses sécheresses prolongées et ses orages violents en été.

Le fils d'Antoine, **Pierre**, et Louise Ginésy sont jeunes mariés lorsque le duc Charles Emmanuel de Savoie entreprend d'envahir la Provence à la faveur des luttes religieuses qui ruinent la France. Mais sa tentative échoue. Les troupes françaises reprennent l'initiative et se portent dans le val d'Entraunes. La jeunesse de **Honoré Antoine** Ginésy et de ses deux soeurs Claudia et Jeannette, les enfants de Pierre et de Louise, est marquée par la guerre. La région subit les coups de mains répétés et les réquisitions des troupes françaises jusqu'au rétablissement de la paix par le traité de Lyon en 1601.

Une dizaine d'années plus tard Honoré Antoine Ginésy épouse Marguerite Durand, elle aussi de Châteauneuf d'Entraunes.

Le 4 mai 1625, le notaire de Châteauneuf d'Entraunes a été appelé dans la maison du Champ de Martre. Cela fait déjà longtemps que Louissette, la femme de Pierre Ginésy est souffrante ; elle est infirme "se trouvant impotante des jambes" et sentant sa fin venir, dicte ses dernières volontés ¹. Sa sépulture se fera en l'église Saint-Nicolas dans la tombe de ses ancêtres. Cette sépulture dans l'église est un privilège des familles les plus en vue. Pour son gage spirituel, elle lègue à l'église treize deniers et pour ses obsèques, ceux qui porteront la croix, l'eau bénite et le cierge recevront respectivement un sou pour le premier et un liard pour les autres de même que celui qui sonnara la cloche. Après les obsèques, une neuvaine de messes sera célébrée par le prieur qui recevra neuf sous puis, selon la coutume des "femmes ménagères" de ce lieu, à l'issue de la neuvaine, aura lieu une messe chantée ("chantar") ainsi qu'une autre un an après son trépas. Chaque luminaire² faisant service dans l'église à savoir le Corpus Domini, Notre Dame, saint Nicolas, saint Antoine et la "Roua"³ recevra deux planats de blé⁴ chaque année après son décès. Le luminaire de Notre Dame correspond probablement à l'autel de la Vierge du Rosaire où le peintre itinérant Jean-Marie d'Avignon a peint la toile trois ans plus tôt ⁵. Le prêtre de Châteauneuf d'Entraunes, Jacques Graille, a droit à une pension annuelle d'un florin sa vie durant.

La plus jeune des filles de Louise, Jeanne qui est mariée à Jean Cason recevra cent florins de Nice⁶. L'aînée, Claude, épouse de Pierre Antoine Baret est récompensée du "loyal service que lui a fait, lui fait et espère lui fasse durant sa longue infirmité" par une terre au masage (hameau) de la Pinatelle. Elle lègue tous ses autres biens à son fils Honoré Antoine.

Dans le foyer de Honoré Antoine et de Marguerite Durand sont nés six enfants, Jeanne l'aînée, trois autres filles Peirone, Honorade et Madeleine et deux fils **Jean** et Honoré.

L'année 1629 marque le retour des fléaux de la guerre et des épidémies. Au mois d'août 1630, la peste qui ravage la Provence est aux portes du pays : elle touche Thorame-Basse dans la haute vallée du Verdon. Pour se protéger, le duché de Savoie a instauré un cordon sanitaire et sur le compte de la commune de Châteauneuf d'Entraunes, on relève en

¹ ADAM C 1511 f° 282. Nota : les textes en italien ont été analysés par Simonetta Villefranke

² Luminaire : service d'entretien et de décoration des autels

³ Du nom du col qui permettait par la montagne de rejoindre Puget-Thénières

⁴ Sans doute équivalent de panal correspondant à 6,74 litres

⁵ Cette toile existe toujours

⁶ 1 livre = 20 sous ; 1 sou = 12 denier ; 1 florin = 32 sous, 1 liard = 3 deniers

1632 une contribution s'élevant à trente-six florins "pour la garde de Nice pour cause de la santé". Le conflit qui a repris entre la Savoie et la France au sujet de la succession du duché de Montferrat dans le Piémont occasionne à nouveau de lourdes charges pour la communauté de Châteauneuf d'Entraunes. Les contributions pour le capitaine Travessagne qui se trouve à Péone figurent tout au long du compte de 1632 : fournitures de blé, de fromage, dépenses occasionnées par son passage pour se rendre à Allos. Pierre Ginésy reçoit un florin trois sols pour la fourniture de deux rups et une livre de fromage⁷ et cent cinquante cinq florins pour le remboursement de treize moutons.

Honoré Antoine Ginésy joue alors un rôle important dans la vie communautaire. On lui confie des missions délicates notamment pour négocier la libération d'un habitant retenu à Guillaumes à la suite d'un conflit entre les deux communautés. Il est également "député pour aller opposer à une copie que avoit fait donner le sieur marquis d'Urfé". La commune est en effet en procès depuis 1624 avec lui pour le remboursement d'un prêt⁸. Pour traiter l'affaire, il se rend à Nice. On compte alors six jours pour faire le voyage aller et retour et il reçoit vingt-quatre florins de dédommagement. Il conduit enfin "lou peoniers" (soldats à pieds) à Saint-Martin de Lantosque. Entretenant, Honoré Antoine a enrichi son patrimoine en faisant l'acquisition de terres dans le quartier du Champ de Martre, notamment en 1627, 1628 et une dernière fois le 16 juillet 1632⁹. Le cadastre établi par la communauté le 10 février 1634 fait apparaître un beau patrimoine au compte de la famille Ginésy avec dix-sept terres ou terrains boisés et douze prés pour une valeur d'environ deux cent vingt écus.

• Le temps des pupilles

Pourtant le décès brutal de Honoré Antoine à la fin de l'année 1632, jette sa famille dans la détresse. Sa veuve a la charge de six enfants mineurs et leur grand-père est âgé ! Il avait d'ailleurs rédigé un premier testament le 22 septembre 1631. La mort de son fils, mais aussi de sa fille Claude, contraint Pierre à modifier les dispositions testamentaires. Il lègue désormais à sa fille Jeanne cent cinquante florins, aux trois enfants de Claude (Antoine, Pierre et Olivier) cent cinquante florins chacun, aux quatre filles de son fils décédé mille six cents florins de monnaie de Nice chacune (qu'elles recevront à leur mariage pour constituer leur dot). Enfin les deux fils mineurs de son fils Honoré Antoine recevront à sa mort le reste de ses biens.

Mais si les enfants ont des tuteurs en la personne de leurs oncles Pierre Antoine Baret et Jean Cason, il est indispensable pour Pierre d'assurer la pérennité de l'exploitation familiale et de pouvoir, le moment venu, la transmettre à l'aîné de ses héritiers mâles. Quelques mois plus tard, il y parvient en mariant l'aînée de ses petites-filles, Jeanne, avec Donat Graillon. Le notaire de Châteauneuf d'Entraunes rédige l'acte le 27 décembre 1633¹⁰. Exceptionnellement Pierre Ginésy constitue en dot pour Jeannette "sa fellesene" (petite-fille), non pas une somme d'argent mais le tiers de tous ses biens meubles et immeubles. Toutefois en contrepartie de cette dot inhabituelle "le dit Donat Graillon ne pourra lever jusques à l'espace de dix ans advenir, durant lequel temps sera ledit Donat tenu demurer dans la maison dudit Pierre Ginésy et l'entretenir luy et sa nore (sa belle-fille) et ses enfants ou soit de feu son fils et cultiver tout le bien et héritage comme bon père de famille et le délivrer de toutes debtes à son possible et après ledit temps pourra lever sa troisième partie et se chargera pour soutien de payer toutes charges héréditaires et constitutions faictes aux autres filles, soeurs de ladite Jehannette

⁷ 1 rup correspond à 7,79 kg et la livre à 0,311 kg

⁸ ADAM E dépôt 59 FF6

⁹ ADAM C 1511 f° 612

¹⁰ ADAM 3E4/62 f° 49 v°

encore à marier, avec pasche¹¹ que ne pourra vendre ni aliéner rien du fonds, ni une paire de boeufs". La suite du testament fait l'inventaire des biens qu'il recevra "pourvu qu'il demeure le dit temps de dix ans dans sa maison" à savoir "deux sestaires ¹²de terre à prendre [...] sur la terre apelée le Champon confrontant du levant le chemin ducal [...], ung sien hostel qu'il a au Champ de Martre plus hault d'aut et dabas tant que contient apelé l'hostal nou confrontant de levant hostel restant audit Ginésy, couchant la carrière". Jacques Graille, le prêtre de Châteauneuf d'Entraunes, est présent dans la maison du Champ de Martre et signe au bas de l'acte comme témoin.

Ce délai de dix ans correspond sans doute à la majorité de Jean, le fils aîné de Honoré Antoine, qui est né selon toute vraisemblance entre 1623 et 1625. En attendant, la succession de Honoré Antoine Ginésy est particulièrement difficile. Sa brusque disparition a laissé créances et dettes qui font l'objet de nombreux recours. Le 20 novembre 1634, Pierre Antoine Baret et Jean Cason, chargés des intérêts des héritiers de leur beau-frère Honoré Antoine, font mettre aux enchères des biens pour les libérer des dettes¹³. Il s'agit d'une maison "aussi hostalle" du Champ de Martre jouxtant la maison de Pierre Ginésy, d'une terre à l'ubac du Champ de Martre confrontant au couchant le chemin ducal, une autre terre contiguë au-dessus de la route, un jardin touchant le rocher au couchant, un demi-jardin, terre et arbres en continu touchant au levant la route publique, une terre et "roras", terre à la Pinatelle dite le passage jouxtant au couchant la terre gaste et un pré confrontant en dessous du vallon du sud avec le pré de Jean Arnaud. La vente ne suscite pas d'enchères importantes et c'est Jean Hugues, fils de feu Antoine Hugues, le meilleur enchérisseur, qui s'en porte acquéreur pour quarante livres, soit vingt écus de France. Jean Hugues rentrera quelques années plus tard dans la famille du Champ de Martre en épousant Peirone Ginésy, la seconde fille de Honoré Antoine, le 13 octobre 1642.

La mort prématurée de Honoré Antoine a ainsi bénéficié aux filles aînées au détriment du fils qui traditionnellement reçoit le bien familial par le droit d'aînesse. En effet dans ce pays montagneux, les bonnes terres sont âprement disputées et toutes les parcelles disponibles sont travaillées. Chacun exploite ses biens généralement peu étendus, en tout cas tout juste suffisants pour subsister dans des conditions climatiques ingrates. La superficie des biens ainsi que le cheptel correspondent au minimum vital de chaque famille. Le droit d'aînesse est donc le seul moyen pour empêcher le démembrement du bien familial et préserver l'équilibre socio-économique de la communauté. Dans ce pays pauvre, on doit s'imposer de réelles privations pour tenter d'augmenter son patrimoine lorsqu'un bien est en vente à la faveur des difficultés accablant une famille. La succession de Honoré Antoine en est l'illustration. Les biens suffisant à peine, un seul des enfants reste pour faire souche. Les filles par leur mariage, disposent du patrimoine d'une autre famille, mais lorsque les enfants sont en surnombre, ils se trouvent démunis et n'ont d'autre solution que de s'expatrier.

La communauté villageoise, dans des conditions d'existence difficiles, fait preuve d'une grande solidarité. Ainsi le 10 décembre 1634, tous les chefs de famille s'engagent pour la réalisation d'un canal d'amenée d'eau moyennant cent trente écus soixante sous et cent dix journées d'hommes ¹⁴. Ils décident de "prendre le bealaige à la clue de la Barlatte [...] et iceluy conduire [...] jusqu'à la chapelle de saint Antoine [...] et faire ledit beallaige de deux pans et demy de large et ung de long".

¹¹ Pasche ou pache : mot provençal signifiant marché ou pacte

¹² Seterée ou starata, mesure de superficie de 15 ares 45, le motural ou moturau ou picotin vaut 96,5 m²

¹³ ADAM 3E4/63 f° 94 v°

¹⁴ ADAM 3E4/63 f° 103

Pierre Ginésy, âgé et sans doute souffrant, est représenté par Donat Graillon qui gère désormais le bien familial. Trois mois plus tard, Pierre Ginésy est décédé. Il ne figure plus dans la liste des hommes de Châteauneuf.

Le 20 novembre 1642, Donat Graillon est à son tour malade et prend ses dispositions testamentaires¹⁵. Il lègue ses biens à sa fille unique et sa femme en aura l'administration et la jouissance sa vie durant. Toutefois il prévoit de l'en priver en lui laissant seulement ses droits dotaux si elle se remarie. Or ses droits dotaux n'étaient pas minces, on le sait. Bien sûr Donat Graillon laisse une terre au Champ de Martre, une autre au Champon qu'il a eu à son mariage mais que ses beaux-frères lui contestent, une autre terre avec droit d'eau et un petit cheptel d'un boeuf, une vache, un veau, une vieille ânesse, douze moutons, une chèvre et deux boucs. Tout cela pourtant ne pèse pas bien lourd pour la jeune veuve, bien dotée et qui se voit offrir le mariage dans une honorable famille celle de Ciprien Mandine qu'elle épouse le 7 mai 1643 et qui deviendra baile en 1661¹⁶. Le contrat de mariage spécifie bien qu'elle amène en dot tous ses droits paternels et maternels et en particulier la constitution de dot faite par Pierre Ginésy dans le contrat de mariage avec son premier mari Donat Graillon.

Le 30 mai 1649, c'est au tour de Madeleine de se marier avec Pierre David¹⁷. La dernière fille de Honoré Antoine, Honorade, est morte dans l'enfance car, si elle figurait encore sur le testament de son grand-père en 1633, elle a disparu de celui de sa mère le 19 juin 1650. La mortalité infantile est aussi une donnée importante qui bouleverse parfois les situations familiales.

Marguerite est "saine d'esprit, vue, ouïe et intellect, toutefois, considérant sa vieillesse", elle a décidé de convoquer le notaire qui consigne l'ordonnancement de ses obsèques selon la coutume avec une neuvaine et, après celle-ci, une messe chantée "selon la façon des chefs de famille du lieu". Le sentiment religieux très fort de la population se traduit dans les confréries et la dévotion aux saints. Dans son testament, Marguerite fait don de céréales, quatre pannaux¹⁸ mitadier¹⁹ à chaque luminaire : Corpus Domini, Vierge, Roua, saint Antoine, saint Jean et sainte Trinité. Ses trois filles Jeannette, Peirone et Madeleine déjà mariées et dotées auront chacune un écu de soixante sous de France et le reste des biens est partagé par moitié entre les deux fils, Jean et Honoré. Il n'y a donc pas de différence faite par Marguerite au titre du droit d'aînesse.

Si le notaire de Châteauneuf est venu dans la maison du Champ de Martre en ce 19 juin 1650, ce n'est pas seulement pour rédiger le testament de Marguerite mais aussi pour le mariage de son fils, Jean Ginésy. La future mariée, Honorade Hugues, est bien dotée par ses parents puisqu'elle reçoit une terre "au finage de Champ de Martre, dite lo Serre" qui jouxte au levant la terre de Ciprien Mandine, le beau-frère de Jean, "franche de toute servitude". En plus, elle dispose de cent écus "à soixante sous monnaie de France par écu", une couverture, deux draps de laine neufs, deux draps de lit, neuf chemises neuves, quatre robes neuves, une de cadis de Nîmes de la couleur qui plaira, et trois de toile du pays, une paire de chaussures, une paire de bottes, deux coiffes de toile fine, une caisse en bois blanc, un sac de menus objets et toutes ses robes en laine et en lin faites à sa mesure, enfin une brebis. Le val d'Entraunes produit des draperies notamment les solides cordeillats, étoffes de laine généralement écruées. Les vêtements faits avec ces tissus sont résistants mais grossiers. Cependant les échanges avec la Basse-Provence à l'occasion des transhumances permettent de disposer parfois, comme ici, de robes importées plus fines et aux couleurs plus variées.

¹⁵ ADAM 3E4/64 f° 19

¹⁶ ADAM 3E4/64 f° 38

¹⁷ ADAM 3E4/64 f° 351

¹⁸ Le pannal vaut 6,74 litres

¹⁹ Mitadier : méteil (mélange de seigle et de froment)

Marqués par une enfance difficile après la mort prématurée de leur père, Jean et Honoré sont restés soudés dans l'adversité et les testaments les ont traités équitablement. Devenus adultes, ils gèrent à l'évidence en commun le bien familial, en tout cas au moins jusqu'au mariage de Honoré avec Madeleine Michel en 1657 puisque c'est ensemble que Jean et Honoré achètent une terre de Chanabas à leur beau-frère Jean Hugues le 2 mars 1653.

Paix et tranquillité sont revenus dans la région pour plusieurs décennies et la communauté moins sollicitée peut consacrer les quelques maigres crédits qui n'ont pas été absorbés par les diverses impositions à des travaux pour la voirie fréquemment endommagée par les intempéries : réfection du chemin de la Barlatte en 1654, réparation d'un pont en 1659. L'église bénéficie de remises en état, notamment la toiture refaite par Giorgio Fulconis de Saint-Etienne en 1654 et surtout, au moment où l'art baroque atteint son plein épanouissement, on s'emploie à l'ornementation des autels par des retables. C'est le cas pour le retable de saint Macaire peint en 1656.

En 1668, Jean Ginésy est l'un des quatre auditeurs des comptes de la communauté puis un des deux syndics l'année suivante, preuve qu'il a acquis une certaine influence. Il sera à nouveau auditeur des comptes en 1675, syndic en 1678 et exacteur de la taille et trésorier en 1679.

Le 28 octobre 1674, Jean Ginésy marie sa fille Marguerite avec Antoine Graille²⁰. Jean est déjà veuf puisque Honorade Hugues, la mère de Marguerite, n'est pas mentionnée dans le contrat de mariage²¹. Sept ans plus tard, âgé de plus de cinquante ans, et sans hériter mâle, Jean se remarie avec Jeanne Graille, elle-même veuve de Honoré Richaume de Guillaumes qu'elle avait épousé en premières noces le 16 novembre 1676. C'est par sa fille Marguerite mariée à Antoine Graille qu'il a fait la connaissance de Jeanne. La dot de la nouvelle épouse de Jean Ginésy consignée par le notaire de Châteauneuf d'Entraunes le 15 décembre 1681²² consiste en deux cent dix écus de France, une couverture de Saint-Etienne, quatre draps, une robe de Nîmes, trois robes "cordeillat du pays", une paire de souliers, une paire de bas, deux coiffes de toile fine, son sac "de menusaille"²³, une brebis et toutes ses robes usées ainsi que quatre vingt dix écus provenant du leg de son premier mari.

Le couple Ginésy a trois enfants, **Jean**, Thérèse et Joseph. Le remariage tardif de Jean Ginésy conduit en 1689 à la même situation qu'en 1632 lorsque, tout jeune, il avait perdu son père. Le 18 août 1689, Jean, âgé et malade, prend ses dernières dispositions. Les obsèques se dérouleront selon les usages avec neuvaine, cinquante messes des morts et messe chantée "à la coutume des chefs des principaux du lieu"²⁴. Ses deux filles, Marguerite du premier lit et Thérèse du second, reçoivent une somme d'argent. Joseph Ginésy, le plus jeune fils, recevra cent écus payables à l'âge de vingt ans c'est-à-dire à sa majorité et "jusque à ce, sera entretenu dans sa maison selon sa condition".

Reprenant l'usage du droit d'aînesse, Jean désigne son fils Jean son héritier universel et général et nomme sa femme Jeanne Graille légitime administratrice. Il lui adjoint comme tuteurs son beau-père Antoine Graille²⁵ et son gendre Antoine Graille. Jeanne disposera sa vie durant de la moitié des revenus de son héritage. Il décrit ensuite longuement ses biens immobiliers et mobiliers dont nous ne pouvons malheureusement extraire que quelques

²⁰ Fils d'Antoine Graille, il meurt en 1708 à 55 ans

²¹ Un éventuel testament de Honorade Hugues morte entre 1652 et 1673 n'a été trouvé ni dans les actes notariés ni dans l'insinuation.

²² ADAM 3E4/69 f° 275

²³ Menusaille : ensemble de petits objets

²⁴ ADAM C 1515 f° 10

²⁵ Antoine Graille (1634-1709) est le père de la femme de Jean et du mari de sa fille, Antoine Graille (1653-1708)

éléments en raison de l'état de dégradation extrême du registre de l'insinuation ²⁶. On y retrouve cependant la maison du Champ de Martre où il vit, plus une autre avec la terre appelée le Clot jouxtant le chemin ducal, une grange appelée la boutique avec deux crottes²⁷ au-dessous, autre terre au Serre, terre gaste, pré à la Labarotte, clot de Jean Meniaud, pré qu'il a eu de Gaspard Hugues... Indéniablement le patrimoine des Ginésy s'est reconstitué à force de volonté et de labeur. Les quelques éléments lisibles du texte concernant le cheptel et les instruments agricoles le confirment : cinquante trois moutons, des brebis, des chèvres, une mule, un boeuf et élément essentiel l'"araire avec sa ferramente" plus peirolo (chaudron), oulas (marmites de fer), tonneau, estadous (scie), destral (hache) ... pour ce que l'on peut déchiffrer. On note dans l'acte notarié l'utilisation du provençal pour désigner ces objets de la vie quotidienne, preuve qu'il s'agit de la langue usuelle. Quelques jours plus tard, Jean meurt ainsi que le prouve, le 7 novembre 1689, la confirmation de la tutelle des trois jeunes enfants, Jean le plus grand, âgé de quatre ans seulement, Joseph et Thérèse ²⁸.

• Les familles nombreuses

Le spectre de la guerre reparaît. Le jeune Jean vit dans un pays conquis par Louis XIV en 1691 et occupé par les troupes françaises jusqu'au traité de Turin en 1696. Rien qu'en 1693, il en coûte 178 livres pour la garde du col de Pal sans compter le logement de militaires et les émoluments de nombreux messagers et les frais de délégués de la communauté dans les villages voisins. Le compte en dépense atteint 2 594 livres contre 1 349 en 1689 et 1 456 en 1697 après la fin du conflit.

En 1699, alors que Jean est encore mineur et âgé tout au plus de 16 ou 17 ans, sa famille conclut son mariage avec Jeanne Roubaud. Le 2 août 1699, le contrat est rédigé par le notaire de Châteauneuf d'Entraunes en présence de sa mère Jeanne "Graillesse" pour Graille selon l'usage qui veut que l'on féminise le nom de famille, de Joseph Graille et d'Antoine Graille, ses oncle, beau-frère et tuteurs²⁹ et pour la future mariée de ses parents, de Jean Roubaud, de Marie Graille et de nombreux autres proches parents. La cérémonie est relatée par le notaire : "après avoir été dispensés du degré de parenté dans lequel ils se trouvent, ont promis se prendre en mariage et celui solemnisé en face de notre Sainte mère église au premier resquis d'une des parties et ainsi l'ont juré, touchées les écritures aux mains de moy notaire". Le notaire rédige l'acte en français ce qui est assez souvent le cas même si la langue administrative est en principe l'italien. La situation frontalière de Châteauneuf à proximité de Guillaumes qui est en France explique ce bilinguisme même si la langue populaire est en fait pour les uns comme pour les autres le provençal montagnard. Tous les comptes de la communauté rédigés en italien sont en fait signés par les administrateurs de leur nom en français ce qui prouve leur usage spontané de cette langue.

La dot est fixée à deux cents écus de soixante sols de France la pièce. De son côté Jeanne Graille donne également à son fils selon les dispositions testamentaires de Jean Ginésy deux cents écus. En contrepartie son fils Jean "sera obligé d'entretenir sa dite mère dans sa maison selon sa qualité travaillant selon sa possibilité au profit d'icelle". Elle réserve cent écus, cinquante pour sa fille Thérèse et cinquante pour en disposer ainsi qu'il lui plaira. Elle ne parle pas de Joseph qui est peut-être décédé. Jeanne prévoit aussi le cas où la cohabitation avec son fils et sa bru s'avérerait impossible. Jean Ginésy devra alors donner à sa mère un setier de blé tous les mois, à raison de six setiers de blé mitadier, trois setiers de froment et trois d'orge par an, un rup de fromage toutes les années, un demi rup d'huile annuellement,

²⁶ La minute originale du notaire a elle-même disparu

²⁷ Crotte : pièce voutée

²⁸ ADAM 3E4/70 f° 1

²⁹ ADAM 3E4/70 f° 179

une chèvre entretenue, une robe, une paire de bas et une paire de souliers, une chemise et un couvre-chef, le tout de deux en deux ans, plus une chambre pour son habitation.

Le cadastre de 1702 détaille le patrimoine de Jean Ginésy dit Ruel. Il possède dix-neuf parcelles représentant une superficie totale de sept hectares et cinq ares, répartis à peu près par moitié en prés et en terres cultivées, lesquelles représentent trois hectares soixante et onze ares. Ces parcelles de terres au nombre de huit sont de petite superficie entre quinze et cinquante ares chaque et exceptionnellement cent quatre-vingt-cinq ares quarante pour la plus grande qui englobe la maison au Champ de Martre. Les prés sont estimés entre dix et quarante lires par starate suivant leur situation et les terres entre quarante et soixante lires par starate. Ce patrimoine honorable ne sera pas de trop car les jeunes mariés auront bientôt de nombreux enfants. Ce sont d'abord deux filles, Thérèse et Marie. Alors que le pays vient d'être à nouveau soumis par Louis XIV et que les troupes françaises de Catinat s'emploient à raser le château de Nice, le prieur de la paroisse Saint-Nicolas de Châteauneuf d'Entraunes baptise le premier garçon, **Antoine**, le 20 janvier 1706. Il reçoit le prénom de son parrain Antoine Ginésy. En cette année 1706, la communauté fait réaliser une cloche par Bono fondateur de Sauze pour cinquante lires. Antoine a un frère prénommé Jean le 31 décembre 1708 puis six autres soeurs, Madeleine née le 30 octobre 1711, Marguerite le 20 décembre 1713, Elisabeth le 20 octobre 1715, Claire le 7 mai 1717, Jeanne le 3 mars 1719, Suzanne le 19 décembre 1721 et enfin un dernier frère, Jean-Pierre naît le 1er février 1724 dans la maison du Champ de Martre.

Des onze enfants, aucun ne meurt en bas âge. Le très dur hiver de 1709-1710 n'a pas touché la famille Ginésy. Il est vrai que les habitants de cette région montagneuse ont des pratiques culturelles parfaitement adaptées aux rigueurs du climat. Les vigoureux enfants de Jean Ginésy et de Jeanne Roubaud ont passé sans encombre cette période difficile avec son lot de réquisitions et d'impositions pour les besoins de l'armée. Le traité d'Utrecht en 1713 marque le retour de la paix mais ampute le comté de Nice de l'Ubaye et isole ainsi un peu plus le val d'Entraunes.

Le recensement des habitants et du bétail de la communauté de Châteauneuf d'Entraunes le 4 décembre 1718 nous confirme que le foyer de Jean Ginésy se compose de sa vieille mère Jeanne Graille, de sa femme Jeanne Roubaud et de ses enfants Thérèse (seize ans), Marie (quatorze ans), Antoine (douze ans), Jean (dix ans), Madeleine (sept ans), Marguerite (cinq ans), Elisabeth (trois ans) et Claire "sa fille allaitante" née l'année précédente. Comme la plupart des familles, les Ginésy n'ont qu'un faible cheptel pour faire vivre leur nombreuse famille : une vache, un veau de lait, dix-huit bêtes à laine, trois agneaux de lait, trois chèvres. Ils assurent en fait les moyens de subsistance en autarcie.

Le 3 juin 1726 le recensement ne consigne que les hommes mais on sait alors qu'Antoine âgé de dix-neuf ans est depuis quatre mois au service du syndic de la communauté, le notaire Jean Ginésy qui a deux domestiques. Plusieurs enfants ont quitté le foyer du Champ de Martre lors du recensement de 1734 qui précise d'ailleurs que Marguerite réside depuis six ans à Saint-Dalmas. La croissance démographique de ce début du XVIIIe siècle avec des familles nombreuses amplifie le phénomène d'expatriation qui est une nécessité économique. Les jeunes se placent souvent comme domestiques. Clergé et armée sont aussi des exutoires à l'exemple de Jean Mandine, soldat à la Compagnie de réserve du Régiment provincial de Nice, dont les archives communales conservent un laissez-passer de 1743³⁰.

Le 4 février 1734, le premier des garçons de Jean Ginésy, Antoine, épouse Marie Graille, fille de Joseph Graille et de Jeanne Mandine, également de Châteauneuf d'Entraunes en présence de leurs parents. La dot de la jeune fille s'élève à quatre cent vingt lires, monnaie

³⁰ ADAM E dépôt 59 EE 6

de Piémont et, à l'occasion du mariage, Jean le père d'Antoine lui fait donation de tous ses biens meubles et immeubles. Antoine devra loger et nourrir son père qui se réserve trois cents livres pour en disposer librement. Bénéficiaire de tous les biens au titre du droit d'aînesse, Antoine entretiendra également son jeune frère Jean-Pierre âgé de neuf ans jusqu'à vingt ans ainsi que ses soeurs Madeleine (vingt deux ans), Marguerite (vingt ans), Elisabeth (dix huit ans), Claire (seize ans), Jeanne (quatorze ans) et Suzanne (onze ans). Au cas où Jean ne resterait pas chez son fils, il recevrait une pension annuelle constituée de trois sommes de céréales (froment, mitadier et orge), douze moturals de lentilles et de sel ainsi que d'un rup de fromage³¹. Céréales, lentilles et fromage sont la base de l'alimentation et le sel revêt une importance capitale pour la conservation. On le fait venir de Nice en passant par Guillaumes ce qui donne lieu parfois à de la contrebande du fait de la détaxe dont bénéficie le port franc de Nice. Il devra également lui fournir des vêtements : une paire de culottes, un "juste-corps", une chemise, une paire de bas, une veste, une paire de chaussures de deux ans en deux ans et Jean disposera d'une pièce pour son habitation³².

Les enfants de Châteauneuf d'Entraunes vont alors bénéficier de l'établissement d'une école. En effet le 20 octobre 1735, Antoine Ginésy, chanoine de l'abbatiale de Saint Gilles en Languedoc, fils de Donat et originaire de Châteauneuf d'Entraunes "pour la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel du public et principalement des habitants de Châteauneuf [...] établit et fonde une école pour l'éducation de la jeunesse où il veut qu'il y aye un maistre d'école qui soit prêtre, lequel soit obligé d'enseigner grattis, avec l'approbation des supérieurs, les habitants du présent lieu qui voudront venir estudier³³". Antoine Ginésy fixe les enseignements : lecture, écriture, éléments de langue latine, arithmétique "pour le moins les quatre règles", ainsi que la religion. A l'entrée de l'école sera récité le "veni sancte spiritus" et à la sortie "le patter, l'ave maria, le credo, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les actes de la religion". L'école ouvrira du 1er novembre au 15 août.

Dans le même temps, Francois Hyacinthe Ginésy, bachelier en théologie moderne et prieur de Sauze, décide de fonder une messe dite tous les vendredis dans l'église par le maître d'école à l'autel qu'il fait ériger sous le titre de Sacré Coeur de Jésus. L'année suivante Jean Ginésy est délégué par le conseil de la communauté pour procéder comme auditeur à la reddition des comptes et en 1737 il devient syndic de la communauté. Son consulat est marqué par la réparation de la chapelle Saint-Macaire et de l'église. En 1738 il reste syndic, est de nouveau auditeur en 1740 et syndic en 1742. Déjà la famille d'Antoine Ginésy s'agrandit rapidement avec les naissances de Marie Anne, Rose, Jean Joseph et Nicolas Hyacinthe. Mais alors que Marie est à nouveau sur le point d'accoucher, Nicolas Hyacinthe meurt à trois ans et quatorze jours le 6 septembre 1742.

Le surlendemain 8 septembre, le curé de Châteauneuf d'Entraunes, Clément Fabre, baptise **Martin** Ginésy, le cinquième enfant du couple. Le parrain est Antoine Raubaud et la marraine Margoton Ginésy, sa tante. Le prénom n'est pas celui de son parrain, on ne le rencontre pas dans le village et en tout cas n'a jamais été utilisé depuis sept générations dans la famille. Saint Martin est pourtant associé au saint patron de l'église paroissiale Saint-Nicolas dans le très beau polyptique du XVI^e siècle attribué à François Bréa. Martin sera aussi parfois appelé Geniez Martin. Une chapelle rurale est consacrée à ce saint.

Le malheur s'abat à nouveau sur la famille d'Antoine : Joseph Nicolas, né le 26 mars 1744 meurt à seulement douze jours. On est en période de forte mortalité. En trois ans, de 1742 à 1744, on compte dix-neuf décès dans le village alors qu'ordinairement on en a en moyenne trois par an. Déjà le 29 avril 1743, Antoine, gravement malade et alité dans sa maison du Champ de Martre, avait décidé de procéder à la rédaction de son testament. Il

³¹ La somme ou saumade ou charge vaut 161 litres, le motural 2,52 litres et le rup 7,79 kg

³² ADAM 3E4/74 f° 26

³³ ADAM 3E4/73 f°110v°

demande que soient célébrées cent messes dans les deux années qui suivront sa mort, fait un leg aux luminaires du Corpus Domini, de Notre-Dame, du Sacré Coeur de Jésus récemment institué, de saint Joseph, de saint Roch et de saint Jean Baptiste. Son fils aîné, Jean Joseph, est héritier de tous les biens, Martin et les filles recevant deux cents livres chacun à remettre à leur mariage pour les filles et à ses vingt ans, âge de la majorité pour Martin³⁴. La maladie épargne cependant Antoine qui aura encore cinq autres enfants : Claire en 1745, Thérèse en 1747, Marguerite Claire le 24 août 1750 quelques jours après la bénédiction de la grosse cloche de l'église, Honoré qui est ondoyé le 18 juin 1754 à sa naissance "en la maison à cause du danger" et Dominique. Ainsi Antoine a eu onze enfants comme son père Jean qui meurt en 1747.

Jean Ginésy, infirme et gisant dans son lit, dicte au notaire ses dernières volontés le 7 juillet 1747³⁵. Cent cinquante messes seront dites pour le repos de son âme. Il lègue un motural de blé mitadier aux luminaires du Corpus Christi, de Notre Dame, du Sacré Coeur de Jésus dans l'église paroissiale et à ceux de saint Joseph, saint Antoine et saint Jean Baptiste. Ses filles et son fils Jean-Pierre ne reçoivent que cinq sous et il confirme la propriété de l'ensemble de ses biens à Antoine. Mais ce dernier est lui-même malade "gisant au lit à cause d'une infirmité corporelle". Il refait donc son testament de 1743, ayant eu entre temps deux filles Claire et Thérèse mais rien n'est changé pour le bénéfice des biens en faveur de Jean Joseph.

En 1760, la communauté de Guillaumes qui est voisine de Châteauneuf devient sarde par le jeu d'un accord de rectification de la frontière négocié avec la France. Guillaumes obtient de garder le français comme langue administrative qui s'impose progressivement dans le val d'Entraunes. En 1762, Antoine qui a maintenant 56 ans approche pour la première fois le conseil de la communauté en étant appelé comme témoin lors de la reddition des comptes. Mais contrairement à son père, il n'aura jamais de responsabilité communale.

Le 3 février 1766, le notaire de Châteauneuf d'Entraunes se rend dans la maison du Champ de Martre pour rédiger le contrat de mariage de Martin Ginésy avec Marie Monique Mandine en présence de leurs parents, Antoine Ginésy, Marie Graille, Jacques Mandine et Marguerite Hugues³⁶. La dot se monte à quatre cent dix sept livres avec le trousseau. A cette occasion, curieusement, Antoine Ginésy modifie ses précédentes dispositions testamentaires en accordant la donation de ses biens à Martin au lieu de Jean Joseph qui n'aura plus que soixante livres comme son frère Dominique. L'aîné a sans doute quitté le village et ne peut assurer l'entretien de ses parents. Deux soeurs seulement sont citées dans les dispositions : Marie Anne et Thérèse. Les parents de Martin, en contrepartie de la donation, seront à charge de leur fils recevant chacun cinq saumades³⁷ de blé, une de froment, deux de mitadier, deux d'orge, un demi rup de sel, un demi rup de fromage, six livres d'huile chacun et un vêtement et une paire de chaussures. Ils se réservent la "crotte" qui s'appelle "la boutique" pour habiter leur vie durant. Quant aux nouveaux époux, ils se font une donation réciproque entre vivants de cent livres en faveur de l'épouse et cinquante en faveur du mari.

L'horizon s'assombrit

Le 25 mars 1768, le jeune couple a un garçon prénommé **Jean Baptiste**. Le parrain est son grand père maternel Jacques Mandine et la marraine sa tante Marie Rose Mandine. Le 1er août 1771 naît une fille Marie Marguerite ; en tout deux enfants, une totale rupture avec les familles nombreuses des deux générations précédentes. La cérémonie de baptême se

³⁴ 3E4/74 f°171

³⁵ ADAM C1517 f°132

³⁶ ADAM C1518 f°387

³⁷ La saumade vaut 4 setiers soit 161,75 l

déroule dans une église restaurée et le curé utilise les nouveaux "vases sacrés" que la communauté a fait consacrer à Nice par l'évêque en 1770. Leur vol avait jeté la consternation dans la communauté et cet acte sacrilège avait même été évoqué à la cour de Turin où le souverain avait généreusement octroyé quatre cents lires pour la réalisation d'un ostensoire, d'un grand ciboire et d'un petit pour les malades.

Cette année 1771 est peu favorable à l'agriculture. La communauté fait par deux fois appel au curé, une première fois le 15 juin pour une neuvaine de procession pour la pluie puis le 22 juin pour "l'abjuration" des insectes.

L'année suivante, Antoine Ginésy et sa femme, tous deux malades et alités, prennent ensemble de nouvelles dispositions pour la succession. Si Martin, comme cela était prévu lors de son mariage, reçoit tous les biens, Jean Joseph, Marie Anne et Claire auront chacun une terre, Thérèse et Rose qui est veuve, seulement une somme d'argent. Pourtant hormis Claire qui vit seule et Thérèse qui est hébergée chez Martin, les autres enfants ne figurent pas dans le recensement de 1774. Le nombre de familles de la commune reste stable (55 en 1726, 58 en 1776, 57 en 1780) preuve que le terroir ne peut en nourrir plus et si le nombre d'habitants s'est accru par une forte natalité avec des familles nombreuses (173 habitants en 1726, 251 en 1734 avec un maximum de 326 en 1776), lorsque les enfants grandissent, ils ne peuvent fonder un foyer sur place et les plus jeunes doivent quitter Châteauneuf d'Entraunes.

Le recensement de 1774 qualifie Antoine Ginésy, âgé de 68 ans, de cultivateur et "messo giurato". Depuis 1770 en effet la communauté le rémunère comme huissier à raison de huit lires par an puis douze à partir de 1779. Il le restera jusqu'en 1787 à 80 ans. Antoine est de grande taille et son fils Martin, cultivateur lui aussi, est de constitution robuste et de taille moyenne. Au foyer de Martin vivent les parents et sa soeur Thérèse qui, âgée de 30 ans, est restée célibataire.

Alors qu'en France la Révolution bat son plein, que les droits féodaux viennent d'être abolis dans la nuit du 4 août, on est loin de ces préoccupations à Châteauneuf d'Entraunes où les préparatifs de la noce vont bon train dans le foyer de Martin Ginésy. Le 6 août 1789, après les dispenses du degré de parenté, le curé de Saint-Nicolas célèbre le mariage de Jean Baptiste Ginésy avec Marie Marguerite Fabre, fille de Pierre Fabre et de Thérèse Graillon tous deux décédés. La dot s'élève à six cent vingt lires y compris le trousseau tandis que Jean Baptiste est institué légataire universel des biens sous réserve de pension alimentaire pour ses parents consistant en une charge³⁸ de froment, deux de méteil, deux d'orge, un demi rup de sel, un demi rup de fromage, huit livres d'huile, un vêtement de pied en cap tous les trois ans, une chemise tous les ans, un logement muni de tous les ustensiles nécessaires. Enfin Jean Baptiste s'engage à payer à sa soeur Marguerite six cents lires de Piémont lorsqu'elle se mariera³⁹. Six mois plus tard, le 28 janvier 1790, la grand-mère de Jean Baptiste meurt à 80 ans. Un an plus tard c'est au tour de son grand-père de décéder à l'âge de 85 ans le 23 février 1791. Son âge vénérable conduit même le curé Raybaud qui rédige l'acte à lui octroyer "88 ans environ".

Martin Ginésy qui utilise comme prénom usuel Geniez orthographié Giniey a été conseiller en 1782-1783, il l'est à nouveau pour deux ans en 1789-1790.

En 1790 le cheptel de la famille Ginésy compte un taureau, une vache, un mulet, trois béliers, dix-neuf brebis, neuf agneaux, trois chèvres, deux chevreaux.

Jean Baptiste a un fils Jean Baptiste Pierre le 14 octobre 1790 mais celui-ci meurt à quinze mois en 1792. Le 19 mars 1793, quelques jours après la proclamation du 85ème département français, les Alpes-Maritimes, naît une fille que le curé baptise du nom de Marie Dauphine Ginésy.

Avec la Révolution et la guerre de conquête du Comté qui s'éternise, les communes retrouvent la dure réalité des réquisitions. L'administration fait procéder au recensement des

³⁸ La charge ou saumade vaut 161,75 litres

³⁹ ADAM 3E4/83 f°113

récoltes pour estimer les possibilités de ravitaillement. Le 27 brumaire an III, Martin Ginésy déclare pour sa famille une récolte de douze quintaux⁴⁰ de froment, mesure de Nice est-il précisé, ce qui correspond à la moyenne supérieure des familles du village, six quintaux d'orge mais pas de seigle, un quintal de légumes et pas de pommes de terres. Toutefois la culture s'en est répandue et la plupart des familles en cultivent pour un ou deux quintaux. Les Ginésy ont en outre récolté vingt quintaux de foin, quinze de paille (un peu moins que la moyenne). Ils n'ont plus de laine "surge" et vingt cinq livres de laine lavée (cinquante en moyenne)⁴¹.

L'administration révolutionnaire lance en outre une enquête cadastrale en l'an V pour recenser les biens de chacun. Les propriétés de Martin Ginésy comportent neuf parcelles dans la section A : un pré de deux setérées et quatre picotins, une terre labourable au Champ de Martre d'une setérée, deux terres labourables au Champon dont une dite de l'alisier pour cinq setérées, une terre à l'Ubac de Champ de Martre avec jardin au Brec séparé par le vallon pour trois setérées, deux terres vaines pour sept picotins au Brec, un petit jardin d'un picotin, une terre labourable à l'Ubac et Adret du Champ de Martre avec la maison, grange et écurie pour quatre setérées et demies. Dans la section cadastrale B, les Ginésy ont un pré à "las Chals dit prapeiro", un pré d'une setérée et demie à l'Adret de las Chals, deux prés d'une setérée et huit picotins à Pratassi, un pré et pâturage de cinq setérées à la Cabanette ou Rebasses, une terre et pré d'une setérée au quartier de l'Adret, enfin un pré d'une setérée à la Coste, soit un total de vingt neuf setérées et douze picotins. Ceci représente de l'ordre de quatre hectares soixante ares, une superficie qui, si les relevés sont exacts, serait inférieure à celle des biens de Jean Ginésy un siècle plus tôt.

Le 8 vendémiaire an V (29 septembre 1796) à 4 heures du matin, Marie Monique Mandine meurt dans sa maison du champ de Martre. Peu après le décès sa mère, Jean Baptiste perd sa femme Marguerite dans des circonstances tragiques. Victime d'une crise d'épilepsie, elle se noie en tombant dans un réservoir rempli d'eau le 29 thermidor an IV (27 août 1796).

Veuf, "le citoyen" Jean Baptiste Ginésy, se remarie le 29 pluviôse an VI (29 février 1798) avec "la citoyenne" Marie Elisabeth Ginésy, fille de Jean Baptiste et de feu Marie Thérèse David. Le contrat de mariage est rédigé dans l'étude de Joseph Balthazar Ginésy, notaire à Châteauneuf d'Entraunes. La dot est fixée à sept cent cinquante francs "numéraire métallique", la précision tenant à la méfiance de la population à vis-à-vis des assignats. Jean Baptiste précise qu'il dispose de biens fonds d'une valeur de deux mille francs⁴². Jean Baptiste et Marie Elisabeth ont cinq enfants : Brigitte Victoire née le 30 juillet 1799, Reine née le 6 septembre 1801, morte deux mois plus tard, Joseph né le 29 novembre 1803, **Félix Nicolas** le 25 février 1808 et enfin Vincent en 1811. Né Français, le jeune Félix Nicolas a six ans lors de la chute de l'Empire. Il aura évité comme son frère aîné la conscription qui a lourdement touché le département avec de nombreuses désertions. Pourtant, les malheurs n'épargnent pas le petit Félix. Il perd coup sur coup son père Jean Baptiste qui meurt le 14 novembre 1812 à l'heure de midi dans la maison du Champ de Martre et, un mois plus tard, son grand-père Martin, le jour de Noël, le 25 décembre 1812. Marie Elisabeth élève seule ses trois garçons au Champ de Martre. Au recensement de 1822, Joseph vient d'atteindre sa majorité, Félix a treize ans et Vincent dix ans. Félix Nicolas est à peine majeur lorsque sa mère décède le 20 février 1828.

Le 14 décembre 1831, après dispense de consanguinité, Félix Nicolas épouse Théotiste David, née comme lui en 1808 et fille de Joseph Dominique et de Marie-Thérèse Tardieu également de Châteauneuf d'Entraunes.

⁴⁰ Le quintal équivaut à 46,74 kg, la livre à 0,311 kg

⁴¹ ADAM E dépôt 59 5F1

⁴² ADAM 3E4/83 f°3

Le contrat de mariage est rédigé le 22 novembre 1831 par maître Durandy dans son étude de Guillaumes. La dot de mille deux cents livres comprend sept cents livres dues par Félix Nicolas à son futur beau-père dont il reste redevable par un acte de 1815. Les cinq cents livres restantes seront payables à raison de deux cents livres au titre du trousseau qui sera évalué le jour de la célébration du mariage. Intérêts familiaux et financiers sont liés. Félix Nicolas et sa future épouse ne sachant écrire signent l'acte d'une croix⁴³. Orphelin de son père, Félix Nicolas a connu très jeune les durs labeurs agricoles dans la ferme isolée du Champ de Martre sans bénéficier de l'apprentissage de l'écriture et de la lecture.

Au recensement de 1838, le couple Félix Nicolas Ginésy et Théotiste David vit toujours dans l'exploitation ancestrale du Champ de Martre avec ses deux jeunes enfants Jean Victor, né le 13 décembre 1833, et Félix Théodore le 8 janvier 1836 mais ils hébergent aussi Vincent, le plus jeune frère de Félix Nicolas, qui est berger et demeure six mois de l'année en France pour la transhumance. Il n'y a pas de place pour deux familles et comme à chaque génération Vincent est condamné à l'exil.

Le couple a neuf enfants dont six garçons puisque Philomène naît en 1839, Eugène en 1841, César en 1843, Marie Justine en 1846, Victoire Joséphine en 1849 et **Pierre Benjamin** le 28 septembre 1852. Au recensement de 1858, la famille de Félix Nicolas serait au complet s'il ne manquait le fils aîné Jean qui est en Arles où il a probablement retrouvé son oncle berger en Basse Provence. Bien qu'il n'ait pas signé les actes de naissance de ses enfants, Félix Nicolas déclare alors savoir lire et écrire comme les garçons à l'exception du plus jeune Pierre Benjamin qui n'a que six ans ; par contre sa femme et ses deux filles ne le savent pas, preuve d'une différence de traitement dans l'éducation selon le sexe.

Le déclin s'amorce pour un pays aux ressources agricoles limitées alors que le développement de l'industrie et des activités touristiques commence à transformer les villes et la Côte. Au même âge, mais à l'inverse de son père, Pierre Benjamin change de nationalité. Alors que né Français, Félix Nicolas était devenu sarde à la chute de l'Empire, Pierre Benjamin devient en 1860 sujet de l'Empire français après le plébiscite de rattachement du Comté de Nice à la France.

En cette même année, les nouvelles autorités françaises confectionnent le cadastre dit napoléonien. Félix Ginésy, outre la maison du Champ de Martre (B35) qui a deux étages avec deux pièces par étage et quatre fenêtres, possède un bâtiment rural avec cour et aire (B29-30) et un four (B34). Le bien foncier, en tout onze hectares, est très morcelé en parcelles de cinq à trente ares et seule la terre principale (B27) du Champ de Martre autour de la ferme approche deux hectares.

En 1866 il ne reste plus au foyer du Champ de Martre qu'Eugène et les deux plus jeunes enfants, Marie, âgée de vingt ans, et Pierre Benjamin, âgé de quatorze ans. Deux ans plus tard, César Ginésy qui est devenu cantonnier à Guillaumes se rend au bureau de l'enregistrement pour déclarer le décès accidentel de son père Félix Nicolas qui était en déplacement à Castellane le 2 juin 1868. César n'est pas seul à avoir quitté Châteauneuf : Jean Victor, l'aîné, est cultivateur en Arles et Félix Théodore a trouvé un emploi d'ouvrier à l'arsenal de Toulon. Après des successions difficiles, le patrimoine de Félix Nicolas s'est réduit : maison et terre labourable au Champ de Martre, deux autres terres labourables et quatre prés et les biens mobiliers sont estimés à quatre cent dix sept francs.

• L'adieu au Champ de Martre

Agé de 20 ans, Pierre Benjamin est convoqué pour le recensement de la classe 1872. Il mesure 1,63 m, a les cheveux châtain, les yeux "gris roux", un visage large, le front étroit

⁴³ ADAM 3E4/382

et le menton rond. Il sait lire, écrire et compter. Apte pour le service, il est affecté au 112^{ème} régiment d'infanterie. Le 30 juin 1873, Théotiste âgée de 65 ans, est malade. Elle lègue à sa fille Marie le quart de ses biens et le reste à l'ensemble de ses enfants, leur demandant des messes pour le repos de son âme à concurrence de trois cent francs dans un délai de quatre ans. Le sentiment religieux reste fort même s'il s'est amoindri. Théotiste meurt le 9 décembre 1873. Six mois plus tard, le 30 juin 1874, Pierre Benjamin Ginésy rejoint l'armée. Sapeur le 4 novembre 1874, il est en congé après trois ans de service militaire le 5 octobre 1877. En attendant de trouver une situation, il retourne à la maison du Champ de Martre comme cultivateur.

Le 12 avril 1880, Pierre Benjamin épouse à Villeneuve d'Entraunes Marie Rosalie Anne Lance, ménagère née le 21 février 1859 au hameau de Barels à Guillaumes dont est originaire sa famille.

L'armée classe Pierre Benjamin non disponible des forêts le 1^{er} août 1880. Il a alors trouvé un emploi de garde. D'abord affecté à Saint-Sauveur, il rejoint Saint-Dalmas en 1881 mais obtient rapidement de retrouver son pays avec une affectation à Villeneuve d'Entraunes en 1881. C'est là que, le 12 septembre 1882, naît son premier enfant, Marie Eugénie⁴⁴. Marie Anne Lance exerce la profession de couturière. Le 13 septembre 1884, ils ont un fils qu'ils prénomment **Edmond Adolphe Charles**. Au printemps 1888, Marie Anne Lance est à nouveau enceinte. Le 18 novembre naît Edouard Maximin mais l'accouchement se passe très mal. Deux jours plus tard, le 20 novembre à 10 heures du matin, le bébé meurt et sa mère décède le lendemain à 9 heures du soir à 28 ans seulement.

Agé de 37 ans, seul avec deux jeunes enfants à élever alors que son métier l'éloigne du foyer, Pierre Benjamin se remarie avec Eléonore Lance dont il aura un fils Alfred Justinien le 21 novembre 1890⁴⁵. En 1890, Pierre Benjamin est affecté à Saint Martin d'Entraunes mais obtient rapidement le poste de brigadier à Guillaumes, où il est préposé à la surveillance des bois de Daluis, de Guillaumes et de Sauze.

Pendant ce temps, à Châteauneuf d'Entraunes, la situation de son frère Eugène est devenue de plus en plus difficile pour faire vivre sa famille sur la modeste exploitation du Champ de Martre où le terroir interdit le développement d'une agriculture intensive et où l'absence d'échanges commerciaux ne permet pas de disposer de numéraire en suffisance. Pour la première fois, celui qui avait hérité de l'exploitation ancestrale est contraint à son tour à l'exil comme les plus jeunes autrefois.

En 1889, le four à pain d'Eugène, élément essentiel de la vie rurale qui nourrit et réunit la famille est porté en démolition sur le cadastre. Eugène et sa femme sont partis à Villeneuve d'Entraunes, laissant l'exploitation avec ses bâtiments et les terres et prés qui ne représentent que sept hectares et quarante quatre ares, une superficie bien trop petite pour faire face aux exigences de l'évolution socio-économique, des terres soumises à l'érosion et désormais intégrées en partie dans le périmètre de reboisement arrêté en 1892 par le service de restauration et de conservation des terrains en montagne. Pierre Benjamin a hérité de quelques terres, deux hectares qui constituent ses dernières attaches avec ses racines.

En 1900, même s'il est assuré d'un salaire régulier de 20 francs 41 par mois, les revenus de Pierre Benjamin sont modestes. Pour vivre, il n'y a plus la nourriture et les ressources de la ferme. Aussi sa femme doit travailler. Au recensement de 1901, elle exerce la profession de négociante en vin. Les deux enfants de Pierre Benjamin, Marie Eugénie (dix-neuf ans) et Edmond Adolphe Charles (dix-sept ans), ont été placés très tôt. Marie Eugénie a déjà probablement rejoint son oncle Félix Théodore à l'arsenal de Toulon puisqu'elle s'y marie deux ans plus tard. Edmond Adolphe Charles est journalier lorsqu'arrive l'âge du conseil de révision en 1904. Il sait lire, écrire et compter, mesure 1,65 mètres. Il a un visage ovale, le

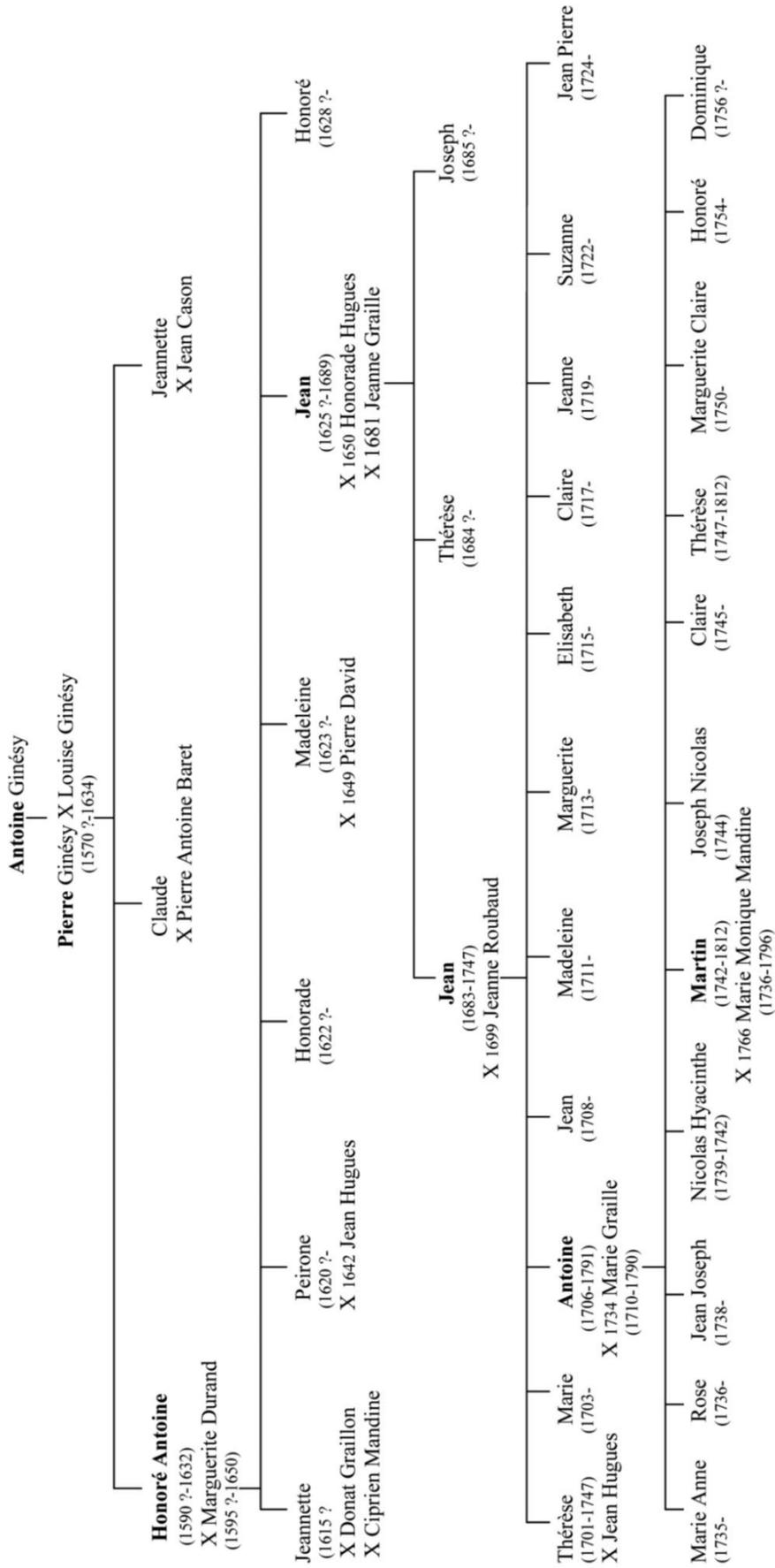
⁴⁴ Mariée en 1903 à Toulon, elle est décédée à Puget Théniers en 1962

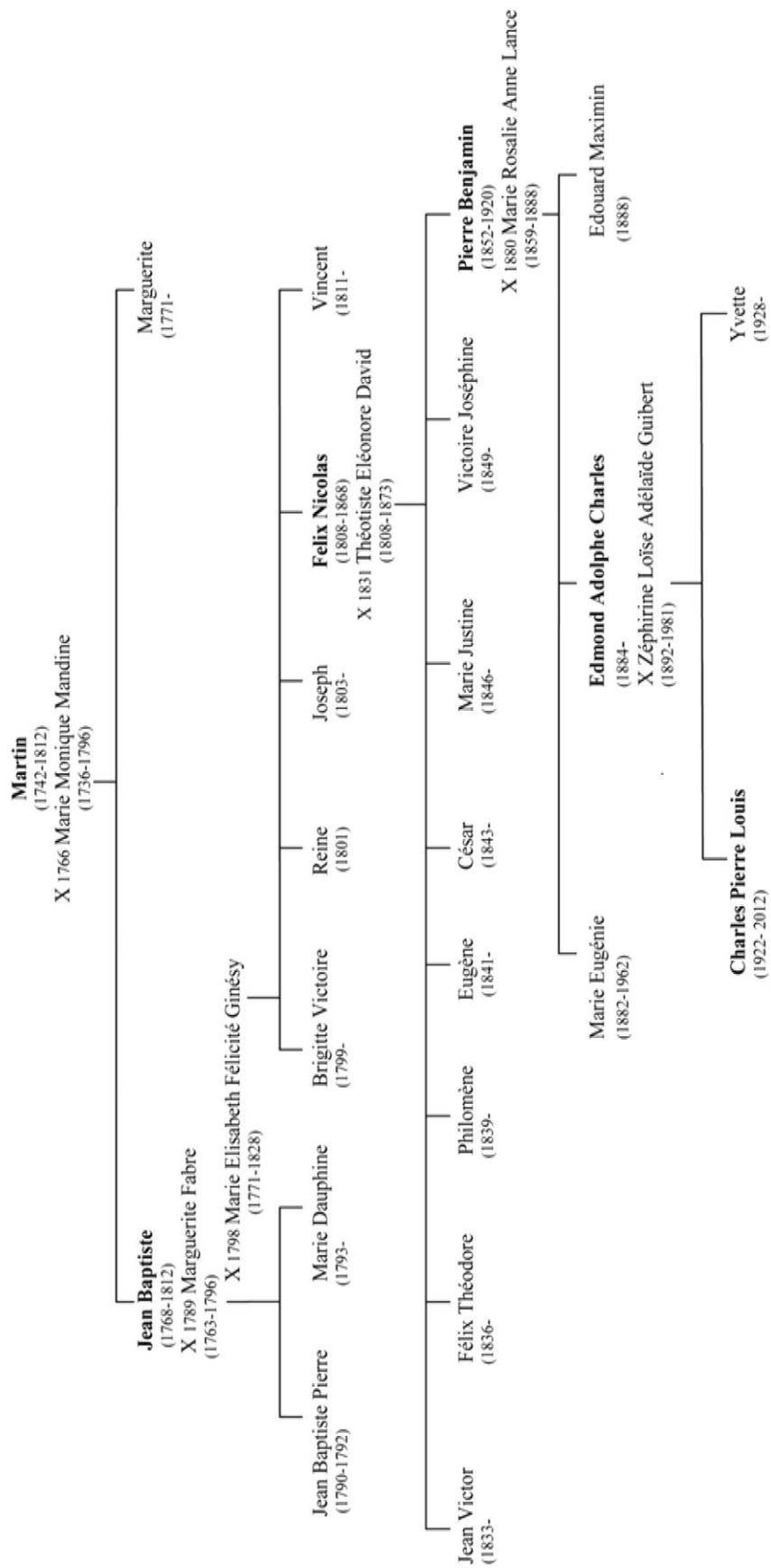
⁴⁵ Marié en 1922 et mort en 1972 à Entrevaux

menton rond et les cheveux châtain clair. Incorporé le 10 octobre 1905 au 7ème bataillon de chasseurs à pied à Draguignan, il est caporal le 5 octobre 1906 et se rengage pour deux ans le 30 octobre 1907. Il quitte l'armée le 10 octobre 1909 et est classé non affecté des postes comme sous agent des postes du 5 décembre, date à laquelle il devient facteur jusqu'au mois de septembre 1914. Edmond Adolphe Charles est rappelé à la déclaration de guerre contre l'Allemagne. Parti sur le front le 19 septembre 1914, il est blessé par balle dès le 22 dans les combats à Gilaumont où il fait preuve de dévouement. Aussitôt guéri, il revient au front. Le 26 juillet 1915, il se signale par sa bravoure en maintenant sa pièce en action sous un feu violent de mitrailleuse et d'artillerie. Il est nommé sergent le 8 octobre 1915. Le 8 août 1918, il est à nouveau blessé en participant à l'attaque de positions ennemies fortement organisées et est cité à l'ordre de la 42ème division d'infanterie.

A la démobilisation, Edmond Adolphe Charles se retrouve à Paris où il est nommé facteur dans le XVIe arrondissement. Etonnant parcours pour ce fils d'agriculteur du Champ de Martre arpentant aujourd'hui les grandes avenues des beaux quartiers parisiens pour distribuer le courrier à quelques pas du Champ de Mars ! Il habite 27, rue Pierre Guérin. Mais incontestablement l'appel de la haute vallée du Var est-il plus fort. Il obtient d'être nommé facteur rural à Guillaumes où il retourne le 6 août 1920. Son père, Pierre Benjamin, décède peu après le 4 novembre 1920.

De retour à Guillaumes, Edmond Adolphe Charles fait la connaissance de Zéphirine Loïse Adelaïde Guibert, originaire de Sauze, institutrice en poste à Villetale depuis 1914, très consciencieuse et très dévouée note un rapport de l'inspecteur primaire, intelligente, bien portante, de physique agréable et de conduite irréprochable, précise sa fiche académique. Ils se marient le 29 mars 1921. En septembre, elle demande le poste d'institutrice de la classe enfantine de Guillaumes pour se rapprocher de son mari. Elle l'obtiendra à la rentrée suivante. Zéphirine est enceinte et accouche le 12 mai 1922 d'un garçon, **Charles Pierre Louis** Ginésy. En cette même année la mutation des derniers biens de Châteauneuf d'Entraunes est enregistrée au cadastre et, en 1926, la maison des ancêtres au Champ de Martre devenue inhabitable n'est plus soumise à la contribution foncière. Ainsi la nature a repris ses droits sur le Champ de Martre aménagé et entretenu avec tant de soin pendant plusieurs siècles par la grande famille des Ginésy.





**INTENDANCE GÉNÉRALE
DE NICE ET SES ARCHIVES**

**Simonetta TOMBACCINI
VILLEFRANQUE**



INTENDENZA GENERALE

DELLA DIVISIONE DI NIZZA.

IL Governo del Re, affine di vieppiù promuovere l'incremento del Commercio, e dell' Industria, e le riforme che si ravviseranno più atte, e necessarie a soddisfare ai bisogni ed agli interessi, che sono speciali alle località comprese in questa Divisione, ed in armonia cogli interessi generali dello Stato; ha per decreto del 5 febbrajo corrente istituita nella Città di Nizza una Commissione, analoga a quelle già stabilite a Genova ed a Torino, e la incaricò di rivedere le istituzioni, che reggono il commercio e l'industria, e di proporre al Ministro di Commercio le riforme e modificazioni, che saranno giudicate adatte alle condizioni dei tempi, convenienti e vantaggiose alla Nazione, ed a queste contrade.

Nell'annunciare questa governativa disposizione agli abitanti della Divisione compio all'incarico più gradevole, che mi potesse essere affidato dal Governo del Re, mentre loro viene per tal modo dimostrato, come sebbene occupato nelle più gravi questioni di interesse nazionale, il Governo del Re non trascura gl'interessi ed i bisogni speciali delle Provincie, e per meglio determinarli, e soddisfarli ricorre all'esperienza ed alla capacità di zelanti e generosi cittadini.

Nizza, il 27 febbrajo 1849.

L'INTENDENTE GENERALE

T. DI SANTA ROSA.

DALLA SOCIETA' TIPOGRAFICA.

Figure 1. Affiche de l'intendant Santa Rosa visant à encourager le commerce et l'industrie, ADAM, I FS 484

Supprimée en 1792 à l'arrivée des troupes françaises dans le comté, l'intendance générale de Nice devait renaître de ses cendres à la suite de l'édit de Victor-Emmanuel I^{er} du 21 mai 1814, qui remettait en vigueur les Constitutions royales de 1770 et la plupart des textes législatifs de l'Ancien Régime. En théorie, elle recouvrait les mêmes attributions qu'auparavant et telle fut effectivement la situation jusqu'en 1818 ; un intervalle pendant lequel, à Turin, les dirigeants se rendaient compte de l'impossibilité de rétablir la chose publique avec les matériaux d'antan et à Nice, les intendants, intérimaires, cherchaient à surmonter les difficultés dues à la présence d'alliés encombrants, à pallier les besoins immédiats des populations, dans le plus grand dénuement surtout dans les campagnes, et à faire rentrer les recettes fiscales. Le 31 octobre 1814 le régent Fighiera n'envoyait-il pas au percepteur de Roquebillière deux militaires, avec « un bon nombre d'injonctions » pour des débiteurs et la consigne de les loger chez eux tant qu'ils n'avaient pas acquitté leurs dettes, « tous les moyens de douceur » déployés jusqu'alors s'étant avérés vains⁴⁶ ? C'était en substance une période d'attente au sommet de l'État, aussi bien qu'en sa périphérie.

● L'institution : ressort territorial et attributions

L'édit du 10 novembre 1818 constitua le premier changement du point de vue de l'ordonnancement administratif et judiciaire, en ce qu'il réorganisa le territoire national en divisions, provinces, mandements et communautés et fixa le ressort des cours souveraines. Selon ce schéma, l'intendance générale de Nice comporterait trois provinces, Nice, Oneille et San Remo, ayant chacune des mandements, 15 pour la province de Nice. Les patentes du 14 décembre suivant allaient plus loin dans la réorganisation, le roi jugeant « utile de déterminer de façon durable et uniforme les devoirs et les prérogatives des administrateurs et de régler de manière identique la structure de leurs bureaux »⁴⁷. En vertu de ces dispositions, la division de Nice régressait au rang d'intendance générale de 2^{ème} classe, alors que celles de Turin, Chambéry et Gênes seraient de 1^{ère} classe. C'était l'annexion de la Ligurie dans le royaume sarde, décidée au congrès de Vienne, qui avait provoqué ce déclassement, un inconvénient compensé en partie sur le plan géographique : la circonscription de la division s'étendrait jusqu'à incorporer l'ensemble des provinces d'Oneille et de San Remo, devenues des vice-intendances. Les mêmes patentes précisaient l'organigramme de l'institution, composée pour l'heure d'un intendant général, d'un sous-intendant, d'un secrétaire, de deux chefs de division et de cinq *scritturali* ou commis aux écritures, en tout huit personnes. Les deux vice-intendances, dirigées par un intendant tout court, auraient juste la moitié des effectifs. Quant aux attributions, elles ne changeaient guère pour l'instant, l'intendant général, qui assumait par ailleurs le titre de conservateur général des gabelles, appliquerait, « dans toutes les matières économiques », les directives émanant des premiers secrétaires aux Finances et aux Affaires intérieures et des responsables des divers ministères et *Aziende* étatiques.

Ces attributions augmenteront toutefois au fil du temps, lui donnant un statut et un prestige inconnus au XVIII^e siècle. L'éventail de ses interventions le démontre clairement, puisqu'elles allaient de la fiscalité à l'urbanisme, l'intendant ayant son mot à dire sur les constructions le long de la route royale et participant, depuis 1832, à la *Regia Delegazione* du

⁴⁶ Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), fonds de l'intendance générale de Nice, 1 FS 1243, Roquebillière, comptabilité, documents des 20 et 31 octobre 1814. Les sept communes du canton de Roquestéron (à cette époque Ascros, Sigale, Pierrefeu, Cuébris, La Penne, Saint-Antonin et Roquestéron) s'étaient en revanche exécutées sans tarder, le 25 juillet 1814 le percepteur écrivant à Fighiera que « toutes les contributions tant ordinaires qu'extraordinaires (...) (avaient été) en totalité recouvrées et ne présent(aient) aucune insolvabilité ni réclamation » ; voir à ce propos 1 FS 1247, Roquestéron, comptabilité.

⁴⁷ Patentes royales du 14 décembre 1818, dans *Regii editti e manifesti*, année 1818, volume 2, Torino. Au lendemain de 1848, la province de Nice s'enrichira du mandement de Menton.

*Consiglio d'ornato*⁴⁸ ; de l'agriculture, au commerce et à l'industrie, par sa présence au sein de la Chambre royale d'agriculture et commerce, par la collecte de données statistiques, son pouvoir d'impulsion et ses avis très documentés, par exemple, sur l'introduction de nouvelles cultures, la libre exportation des olives ou l'élevage ; sans parler des travaux publics, de par son rôle dans l'aménagement des axes routiers des vallées et dans l'endiguement du Paillon et du Var, un rôle confirmé haut et fort en janvier 1854 par le gouvernement, qui conféra aux intendants tous les pouvoirs permettant d'en hâter l'exécution. « Le ministre de l'Intérieur – écrivait à ce propos *L'Avenir de Nice* du 6 janvier – exprime la persuasion que les intendants généraux se prévaudront de cette faculté avec toute la sollicitude et avec le tact dont ils ont fait preuve jusqu'ici, et que, par ce moyen, on apportera un allègement à la situation critique actuelle ».

Le champ d'action de ce serviteur de l'État comprenait également le domaine des bois et forêts. D'où le grand recensement forestier de 1822 et le traitement, confié spécifiquement au bureau de l'intendance de Nice, des déclarations de ces particuliers qui exportaient des bois à l'étranger avec l'envoi à Turin d'un tableau récapitulatif annuel – détaillant la qualité, la quantité des essences et les prix de vente – accompagné d'un rapport sur l'état des forêts de la province ; une charge absorbante qui immobilisait trois personnes, s'agissant de traiter environ neuf cents *consegne* ou déclarations par an. Depuis l'édit royal du 24 décembre 1836, il s'occupait pareillement des congrégations de charité et autres œuvres pies communales, dont il fallait contrôler le personnel, les recettes et les dépenses. Il ne lui manquait pas non plus la compétence en matière de contentieux administratif, sanctionnée par l'édit du 27 septembre 1822 et confirmée par les patentes du 25 août 1842. Et il faisait une incursion dans les affaires militaires, de façon limitée bien sûr, étant donné que, avant 1848, le gouverneur en avait la maîtrise, comme du reste il détenait le pouvoir de police, mais il s'appuyait sur la collaboration de l'intendance pour diligenter et centraliser les opérations relatives au recrutement. En définitive, ces grands commis de l'État devaient « porter leur attention sur la bonne marche de tous les services économiques et financiers »⁴⁹.

Un rapport de l'intendant Crotti di Costigliole de 1824 donne une idée de l'étendue de ses missions⁵⁰. En effet, après un aperçu topographique et démographique du territoire confié à sa gestion, il y énonçait la nécessité de projeter un réseau de routes digne de ce nom, « les sentiers présentement battus – écrivait-il – n'(étant) que des pistes souvent indistinctes, fatigantes et très dangereuses, soit pour les mulets, soit pour les piétons, à l'exception de la route royale de Nice à Tende et de la route provinciale de Nice à San Remo, qui desservent très peu de localités » ; il plaidait ensuite pour l'endiguement du Var et la construction de ponts, pour la concession d'aides aux manufactures menacées par la concurrence, pour la confection d'un cadastre général et la création d'une société d'agriculture. Il allait jusqu'à suggérer la stipulation d'un traité avec la France, dans le dessein de favoriser l'exportation des troupeaux et des laines du pays niçois. C'était un ensemble de propositions, dont quelques-

⁴⁸ Les lettres patentes de 1832, instituant le *Consiglio d'Ornato*, prévoyaient une procédure pour résoudre les problèmes d'urbanisme susceptibles de surgir lors de l'exécution des plans régulateurs. Cette procédure permettait à tout particulier, désireux de contester une délibération du *Consiglio*, de saisir la *Regia Delegazione*, créée justement pour traiter d'éventuels litiges. Elle se composait de quatre membres du sénat (le président en chef, le sénateur le plus âgé et le plus jeune et l'avocat fiscal général) et de l'intendant général de la division de Nice. Cette procédure resta en vigueur jusqu'à 1848, c'est-à-dire jusqu'à la concession du *Statuto* qui, abolissant toutes les juridictions spéciales, supprimait aussi la *Regia Delegazione*.

⁴⁹ Patentes royales du 25 août 1842, dans *Atti del governo di Sua Maestà il re di Sardegna*, vol. X, Torino, 1842, p. 269- 288.

⁵⁰ ADAM, 1 FS 94, document du 14 février 1824. Un autre rapport du 27 octobre 1820, envoyé au marquis Lascaris, directeur de la Société agraire de Turin, faisait le point sur l'élevage et les manufactures de draps dans le haut pays, voir à ce sujet 1 FS 170.

unes recevront aussitôt l'agrément royal, comme la constitution de la Chambre d'agriculture, tandis que les autres serviront de feuille de route pour ses successeurs.

La volonté réformatrice de Charles-Albert contribua à renforcer l'institution, en la modifiant graduellement, dans le sens de la collégialité. Autrement dit, peu à peu on installait des organismes collectifs, visant à seconder l'intendant et à atténuer l'image de son isolement, héritée du XVIII^e siècle. L'apparition de la Junte provinciale de statistique en 1836 avait amorcé le mouvement. Les patentes du 25 août 1842 accentueront cette transformation, par la constitution d'un conseil d'intendance, près de chaque intendance générale, composé de deux conseillers, nommés par le souverain. Le législateur tenait à confirmer « la juridiction et toutes les attributions propres des intendants » ; il n'empêche que ces conseils, outre les décisions « sur les questions d'administration contentieuse », pouvaient à l'avenir donner « leur avis sur les affaires d'administration pure ». Et la nomination de l'intendant à la tête d'une commission, chargée de suivre le dossier de l'endiguement du Var, en février 1844, corroborait ultérieurement cette mutation⁵¹. Laquelle sera consacrée par la loi, promulguée le 7 octobre 1848, portant réforme de l'administration sur la base des principes représentatifs introduits par le *Statuto*. D'où, d'une part la confirmation du rôle de l'intendant, « représentant du gouvernement » et « chef de l'administration de la division et des provinces la composant » et l'énumération de ses prérogatives (art. 195-196), d'autre part la création de conseils divisionnaires et provinciaux, élus par les électeurs communaux, dont les délibérations et avis avaient trait à plusieurs secteurs, les travaux publics spécialement⁵².

D'ailleurs, avec l'évolution politique du royaume l'intendance récoltera des compétences supplémentaires : les principales touchaient à la santé publique et à l'instruction, avec la mise en place de commissions *ad hoc*, dont l'intendant serait un élément déterminant. En fait, il prenait la relève de ces organismes, survivance de l'Ancien Régime, tels le Magistrat de Santé ou le Magistrat de la réforme, qui succombaient sous le coup des changements amorcés en octobre 1847 et poursuivis en 1848, avec la proclamation du *Statuto*. Au surplus, dans le cadre constitutionnel, il deviendra le principal interlocuteur des gouvernements, lors des élections des députés. La liberté était assurée à tout citoyen remplissant les critères requis par le scrutin censitaire, néanmoins les pressions pour faire élire les « candidats ministériels », exercées par les ministres, y compris Cavour, étaient fortes. Il suffit de citer une lettre très éloquente, envoyée en janvier 1856 par Giovanni Lanza, alors ministre de l'instruction publique, à l'intendant général de Nice, faisant fonction de *provveditore agli studi* (inspecteur d'académie).

« Le soussigné – écrivait Lanza – est informé par plusieurs personnes d'ici que pendant les dernières élections politiques, quelques professeurs de ce Collège national ne se bornèrent pas à voter pour un candidat contraire au gouvernement, ce qui doit être licite, mais ils firent propagande ouverte contre le ministère lui-même et en particulier contre le ministre de l'Instruction publique, l'accusant même d'intentions irréligieuses. (...) »

Le soussigné désire avoir de Votre Seigneurie illustrissime des informations précises sur la vérité des griefs reprochés à ces messieurs afin de juger en connaissance de cause. Il n'est pas dans les intentions du Ministère d'entraver, si peu que ce soit, les votes individuels d'aucun employé : chacun est libre de voter pour le candidat qu'il préfère et ne sera jamais inquiété pour cela. Mais aucun gouvernement ne pourra tolérer que ses employés fassent opposition ouverte à ses actes, qu'ils dénoncent ses intentions pour le décrédibiliser, qu'ils se

⁵¹ Outre l'intendant, la commission comportait le premier consul, le président du consortium du Var, deux sénateurs et deux ingénieurs en chef ; voir à ce propos ADAM, 1 FS 61, billet royal du 17 février 1844.

⁵² *Raccolta degli atti di governo di Sua Maestà il re di Sardegna*, Torino, vol. 16, 1848, p. 809-892.

*servent de l'influence relevant de leur emploi pour faire prévaloir aux élections politiques un candidat contraire au ministère »*⁵³.

Avant et après le *Statuto*, le grand champ d'activité de l'intendant était et demeurait le contrôle des communes, comme sous l'Ancien Régime. Preuve en est que l'un des bureaux de l'intendance, dit des *Pubblici*, ne s'occupait que des affaires communales. Effectivement, les municipalités ne pouvaient entreprendre aucune dépense ou initiative sans son aval et les syndics avaient intérêt à se conformer à ses directives, sous peine de se voir tancés ou démissionnés d'office. L'intendant Fighiera en 1814 eut quelques difficultés à rétablir ce principe, les maires napoléoniens ayant contracté des habitudes à la lisière de la légalité, tel celui de Rimplas qui omettait de citer le recouvrement de certains revenus « pour économiser les prélèvements que le gouvernement échu faisait et par la crainte que ledit gouvernement s'en emparât »⁵⁴. Et le penchant pour la fronde ne disparut pas au cours des années. Au contraire, il se manifestait chaque fois qu'une mesure contrecarrait des usages ou des mentalités. Tel fut le cas dans les années 1850, quand plusieurs conseils communaux s'opposèrent à l'institution des écoles primaires pour les filles.

Pourtant, à ce rôle de surveillance, déplaisant forcément, l'intendant savait associer des capacités d'écoute et apporter un soutien matériel, se faisant l'interprète de ses administrés auprès du roi et du gouvernement. C'est pourquoi, généralement, il s'attachait à bien connaître le territoire et prévoyait des tournées dans les vallées qui, à cause de la pénibilité des voies de communication, s'étalaient sur plusieurs semaines, commençant en principe début août et terminant à la mi-septembre. Il en résultait un état des lieux qui résumait les problèmes urgents à traiter pour chaque commune et donnait des éclairages significatifs sur le personnel municipal, à l'image de ce conseiller de Bonson, inculpé de vols ou du baile de Rimplas « arrogant, capricieux (...) et porté sur la boisson » ! Parfois l'intendant annonçait ses intentions dès son investiture : « j'entends explorer la province de Nice dès que les circonstances me le permettront. Je désire voir de mes propres yeux l'état et les besoins des localités. (...) Vos Seigneuries Illustrissimes pourront toujours me demander, avec totale confiance, cet appui que je dois leur prêter dans l'exercice de leurs attributions » écrivait Des Ambrois aux syndics en octobre 1841. Et au moment de quitter le comté, ils aimaient à exprimer les regrets pour le départ et « les sens de (leur) reconnaissance pour le concours zélé » que les autorités locales leur avaient fourni, non sans rappeler les réalisations de leur mandat⁵⁵. Car, pour ces fonctionnaires, Nice n'était qu'une étape dans leur carrière, servant parfois à conforter leur ascension dans les hautes sphères de l'État.

• Les intendants et le personnel de l'intendance

Pendant quarante-cinq ans, quatorze intendants généraux se succédèrent à la tête de la division de Nice, certains restant en charge quelques mois, Santa Rosa et Boschi par exemple, d'autres plusieurs années, tels Crotti di Costigliole ou Joseph Fernex. Comme sous l'Ancien Régime, ils étaient tous étrangers au comté, règle d'or de la fonction publique sarde, destinée à éviter d'éventuelles accointances avec les gens du pays. Il faut néanmoins signaler deux exceptions : Joseph Fighiera et Laurent De Giudici, des Niçois pure souche, appelés à endosser cette responsabilité de 1814 à 1819. C'étaient des nominations quasi obligées, vu l'urgence de réactiver l'administration au lendemain de la chute de Napoléon et la nécessité de sélectionner des éléments vierges de toute compromission avec les Français. Mais à partir de la promulgation des patentes du 14 décembre 1818, il n'y aura plus que des Piémontais et

⁵³ ADAM, 1 FS 404, élections politiques, lettre du 31 janvier 1856.

⁵⁴ ADAM, 1 FS 1198, commune de Marie, document de juillet 1814.

⁵⁵ ADAM, 91 J 29 et 32bis, circulaires sardes des 18 octobre 1841 et 1^{er} juillet 1856.

des Savoyards. Il est vrai que des préventions, à l'encontre des autochtones, déconseillaient de les installer dans leur entourage. Le président du sénat de Nice lui-même, pourtant niçois, avait épousé cette défiance et dénonçait, en décembre 1815, « l'intrigue et les cabales » qui régnaient dans la plupart des communes du comté, « parce que – affirmait-il – cet intendant, brave homme au demeurant, étant du pays, est retenu par mille considérations »⁵⁶.

Sans surprise, la plupart de ces serviteurs de l'État appartenaient au monde de la noblesse, souvent de robe, c'est-à-dire acquise par le maniement du savoir juridique et par une longue fidélité et docilité envers la maison de Savoie ; toutefois d'aucuns descendaient d'illustres lignées militaires, parmi lesquels Ottavio Ferrero della Marmora. Un seul, dans ce groupe, sortait de la roture : c'était l'avocat Pietro Boschi, désigné en août 1856. L'air du temps autorisait cette dérogation que le microcosme niçois, par contre, accepta mal, notamment depuis que l'aristocratie européenne y prenait ses quartiers d'hiver. Boschi ressentit cette hostilité à son égard et, avec un soupçon d'amertume, avoua que « le défaut d'un titre en la personne qui représent(ait) le gouvernement s'il pouvait être remarqué dans les années précédentes, l'(était) d'autant plus actuellement, en raison de la présence de l'impératrice et des personnes attachées à sa cour »⁵⁷. Il fallait avoir l'arbre généalogique et le tempérament mondain d'Ottavio della Marmora pour se plaire dans les salons niçois, quitte à irriter Cavour, pour qui cet intendant n'était pas aussi actif qu'il l'aurait voulu⁵⁸.

Aux côtés des intendants figuraient des sous-intendants – les vice-intendants de jadis – qui venaient aussi de l'extérieur, à l'inverse de ce qui se passait au siècle des Lumières. En fait, en 1814 deux Niçois, Jules Focardi della Roccasparviera et Gilletta di San Giuseppe, avaient été nommés à ce poste, plus pour les remercier de leur attachement à la monarchie que pour remplir des fonctions effectives. D'ailleurs, disait-on à Turin, les vice-intendants locaux « ne pourraient ni ne voudraient se détacher de leur patrie pour se mettre à disposition du ministère ». Or, tout en laissant subsister ce reliquat du passé, en 1818 le premier secrétaire des Finances royales Brignole procéda à la nomination de l'avocat piémontais Alberto Nota. Une telle innovation était de nature à inquiéter les représentants de la vieille garde, dont l'intendant De Giudici se fit l'écho. Brignole se chargea d'élucider la situation sur-le-champ : d'une part il rappela la relativité « des lois et des institutions les plus solides », d'autre part insista sur le caractère honorifique des vice-intendants locaux qui du reste ne percevaient aucune rétribution, sauf du casuel. Parallèlement il soulignait l'importance du nouveau cadre d'emploi, conforme aux souhaits des jeunes gens, qui entendaient faire carrière et, de surcroît, de « grande utilité pour le gouvernement puisqu'il prépar(ait) une pépinière de personnes instruites », où puiser lorsque le besoin se ferait sentir, partout dans le royaume⁵⁹. Trente ans après, les dirigeants turinois ne raisonnaient plus ainsi : les sous-intendants disparaîtront dans la foulée des réformes adoptées le 30 octobre 1847.

Sous les ordres de ces hauts fonctionnaires se plaçaient des employés aux statuts différenciés : d'abord un secrétaire et deux chefs de bureau qui dirigeaient les trois divisions, dites « du secrétariat », « des *Pubblici* » et « du contentieux », mises au point en décembre 1818. Et cette structure interne de l'intendance générale devait se maintenir jusqu'à la veille de l'annexion, même si les appellations et les attributions de chacune se modifieront au fil des changements politiques et bureaucratiques. Venaient ensuite les commis aux écritures, dont le

⁵⁶ ADAM, 1 FS 1343, culte catholique, extrait de la correspondance du gouverneur adressée au comte Balbo, premier secrétaire aux Affaires intérieures, du 28 décembre 1815.

⁵⁷ Museo civico Antonino Olmo, Savigliano, Archivio Santa Rosa, T 11, lettre à Teodoro di Santa Rosa du 31 décembre 1856. Boschi avait déjà séjourné à Nice, pendant deux années, en tant que conseiller d'intendance.

⁵⁸ Camillo CAVOUR, *Epistolario*, vol. 16, janvier-mars 1859, p. 206. Ottavio della Marmora fut intendant à Nice de 1851 à 1856 et puis à nouveau de 1858 à 1859.

⁵⁹ ADAM, 1 FS 379, correspondance du ministre Brignole des 4 et 15 août 1818.

nombre augmenterait tout au long de la période : trois en 1814, cinq au moment de la formation des divisions, neuf en 1827, dix en 1836. Ils dépasseront finalement la quinzaine dans la décennie ouverte par le *Statuto*, suivant le crescendo des compétences de l'institution ; d'où par exemple la création d'un secrétaire, préposé aux œuvres pies et d'un commissaire des levées. À vrai dire la multiplication des effectifs débuta dès janvier 1819, la secrétairerie royale aux Finances demandant aux chefs de bureau de désigner des « volontaires », à savoir des sujets pourvus d'un certain bagage juridique qui accepteraient d'apprendre le métier, sans recevoir de rémunération. Par contre, ils avaient la certitude d'être nommés dès qu'un poste se libérerait. Avec ces prémisses, l'attente risquait de se prolonger, parfois des années durant, d'autant que, avant d'accéder au rang de « volontaires », il fallait passer par le grade d'« aspirant ». C'est la raison pour laquelle d'aucuns, las d'attendre, quittaient les grands corps de l'État ou déploraient ouvertement le désagrément de ces lenteurs. Le Niçois François Daprotis, « volontaire » depuis un an, s'y hasarda et mal lui en prit. « Celui qui occupe un poste quelconque est tenu d'en effectuer les tâches avec zèle et si cela ne lui convient pas, il n'a qu'à donner sa démission », répliqua le ministre Brignole sans ménagement⁶⁰.

Comme pour les intendants, au début de la Restauration le personnel inférieur était, pour la plupart, originaire de Nice ou des alentours. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la liste des secrétaires, chefs de divisions et commis, aux noms bien *nissarts*, tels que Borelli, Saytour Martin, Cougnet, Cacciardi et Mabil. C'étaient des personnes qui répondaient aux conditions exigées en haut lieu : Saytour Martin, notaire avant 1792, avait émigré en Piémont, Cacciardi avait exercé l'office de banquier des sels et Borelli, officier dans les troupes anglaises, sous Napoléon avait occupé le poste de receveur des douanes. Cette spécificité devait persister longtemps : encore en 1832, sauf un chef de Division, Vincenzo Ascheri de Cuneo, les douze employés étaient tous des Niçois. Sur leur compte, l'intendant n'avait que des mots louangeurs : ils étaient probes, désintéressés, zélés, assidus au travail, précis dans l'accomplissement de leur devoir. De plus, ils jouissaient de l'estimation publique, n'avaient jamais exercé de « professions viles » et, surtout, rédigeaient avec facilité dans les deux langues, française et italienne, un atout appréciable pour l'administration savoisienne, pour laquelle la maîtrise des deux langues était un critère de sélection.

Revers de la médaille : très peu, parmi ces Niçois, se soumettaient à la corvée des mutations. Les uns faisaient valoir leur famille nombreuse ou des raisons de santé, les autres une mère veuve, des parents âgés ou des affaires embrouillées, bref, à l'exception des membres de l'élite, voués depuis toujours au service du roi, les Niçois refusaient de sortir des limites du comté et parfois de leur bourgade. Et quand quelques-uns se pliaient à la besogne, poussés par des considérations de carrière, c'était avec le secret espoir de revenir le plus vite possible sur les bords du Paillon. Compréhensible sur le plan humain, cette attitude ne saurait convenir au gouvernement, surtout à une époque où, les idées du *Risorgimento* s'imposant, il encourageait la mobilité, afin de mieux former les cadres administratifs et de leur fournir une réelle connaissance géographique du royaume. De ce fait, l'attachement à la petite patrie fut fatal aux Niçois. Car, au fur et à mesure que les anciens prenaient la retraite, des Piémontais et des Ligures les remplaçaient, de façon lente, progressive, mais inexorable. On peut s'en apercevoir en s'arrêtant sur l'organigramme : en 1841 les trois chefs de division provenaient d'autres provinces ; en 1844, sur les cinq secrétaires et sous-secrétaires il n'y avait qu'un seul autochtone et dans des années 1850, sur un total de seize employés, les Niçois n'occupaient qu'un ou deux postes.

Un facteur supplémentaire avait contribué à provoquer cette situation : à partir du milieu des années 1830 les règles d'embauche avaient été durcies. En clair, par la volonté de

⁶⁰ ADAM, 1 FS 379, correspondance du ministre Brignole du 24 mars 1827.

Charles-Albert tout fonctionnaire devait dorénavant posséder une culture juridique suffisante, attestée par une *laurea in ambo le leggi* (diplôme dans les deux lois). La disposition pénalisait les gens modestes et sans formation, certes, mais aussi quelques rejetons de l'aristocratie locale qui, par le passé, avaient pu accéder à la fonction publique grâce au prestige de leur nom. C'est en application de ces règles que, en 1834, le ministre Pralormo repoussa la candidature, en tant qu'aspirant, du chevalier Saint-Pierre de Nieubourg. Et, en 1836, le même sort fut réservé au fils du comte Torrini di Fogassieras.

Ces intendants, pourrait-on dire « parachutés » depuis la capitale, comment furent-ils accueillis par leurs administrés, ces *Nissarts* si réticents vis-à-vis du pouvoir et si jaloux de leur indépendance ? Il est certain que la personnalité de chacun était déterminante dans ce genre de relations où le côté humain primait ; il fallait néanmoins de la patience et de la malléabilité pour arriver à diriger un pays, dont les habitants étaient jugés difficiles par le roi lui-même. Les rapports souvent tendus avec les membres du conseil municipal de Nice en sont un témoignage probant. Le comte Crotti le constata dès 1821, lorsque les conseillers de la première classe – tous issus de la noblesse selon les dispositions des statuts de 1775 – refusèrent d'assumer les responsabilités de premier consul. Grâce à son caractère souple dans les formes et ferme sur le fond, il réussit à contenir la grogne de ces édiles qui, en vérité, finirent par jauger son énergie et son dévouement pour le comté.

Avec son successeur Bianchi, moins diplomate, ce fut en revanche l'affrontement, le premier consul Passeroni di Castelnuovo n'hésitant pas à l'attaquer ouvertement et à exposer son mécontentement en haut lieu. « Oui, Monsieur le chevalier Bianchi n'est pas seulement l'intendant général, mais il veut être lui-même le premier consul, il veut avoir la proposition, la délibération et l'exécution, en arrive bien ou mal pour la ville », écrivait-il en juin 1831⁶¹. Inévitablement Bianchi paya le prix de cette querelle, ses adversaires agissant dans les coulisses pour le faire muter en Piémont. Ces rapports conflictuels continueraient après 1848, le conseil municipal, fort d'une légitimité acquise aux urnes, cherchant à se dégager de la tutelle de l'intendant. Pietro Boschi en fit l'expérience en 1856, confronté qu'il était aux « discussions passionnées, pour ne pas dire violentes » du conseil municipal, où, affirmait-il, les rancunes personnelles l'emportaient sur l'intérêt général. « J'ai dû voir – révéla-t-il alors à son collègue Teodoro di Santa Rosa qui, au moment de sa nomination, l'avait alerté sur la complexité de l'environnement niçois – combien scabreuse et délicate est la position de l'administration de la province de Nice, [...] en somme j'ai eu plus de peines, d'ennuis et d'embarras en peu de mois que pendant les quatre années que j'ai passées à Vercelli et je t'avoue franchement que je serais bien heureux de retourner là d'où je suis venu ».

À l'inverse des citadins, les habitants de la montagne semblaient plus disposés à obtempérer. « Vos avis M. l'intendant général sont pour moi des ordres et je m'y conformerai scrupuleusement », écrivait le syndic de Puget-Théniers en 1832⁶². Et il est vrai qu'ils se tournaient vers lui, le regardant « comme le père tutélaire » – selon l'expression d'un particulier de Rigaud – pour obtenir des aides financières, lors de catastrophes climatiques ou – requête récurrente – le respect de la justice, dans des bourgs où souvent les notables régnaient en maître, misant sur l'éloignement du chef-lieu et la passivité de leurs compatriotes. Or, se fiant à ce « père tutélaire », d'aucuns osaient rompre le silence, pour dénoncer des pratiques qui tenaient du népotisme, à l'image de ces pétitionnaires de Pierrefeu qui fustigeaient leur municipalité, composée de personnes ayant des liens de parenté très étroits, « d'où – disaient-ils – il s'ensuit que le fils obéit au père, le neveu ne contredit point l'oncle, le beau-frère le cousin germain ne se croisent jamais dans leur avis ; d'où il s'ensuit que le vice-syndic est à la fois autorisé à tenir auberge et la boulangerie : que toute

⁶¹ ADAM, 1 FS 1338, démission du premier consul Passeroni di Castelnuovo, 2 avril – 9 juin 1831.

⁶² ADAM, 1 FS 590, demande de mise en culture d'une partie des graviers du Var, du 5 septembre 1832.

réclamation aux contreventions commises par ce dernier subit le même sort de toutes celles (sic) de nature quelconque qu'on représente et qui n'est pas moins rejetée »⁶³.

Ces villageois savaient en outre reconnaître les efforts de ceux qui œuvraient pour le développement du pays. Des Ambrois était l'un des plus estimés, par le dynamisme qui avait caractérisé son mandat, d'autant qu'il s'était donné la peine de parcourir la province en long et en large. C'est pourquoi la municipalité de Breil, informée de sa promotion en qualité de ministre de l'Intérieur, s'empressa de lui adresser « ses sens de respect et de reconnaissance » et décréta d'apposer une plaque en marbre, dans la salle municipale, pour pérenniser le souvenir d'une administration dont elle avait ressenti « un avantage extrêmement grand ». Et s'inspirant du précédent de Breil, en 1852 vingt-cinq communes décidaient de faire graver deux plaques, dont l'une en l'honneur de Des Ambrois, qui, le premier, avait accueilli leurs vœux pour la construction du futur pont Charles-Albert⁶⁴. *In fine*, ce n'est pas un hasard si Théodore de Santa Rosa fut élu député du collège d'Utelle : les électeurs voulaient remercier un homme qui, malgré une présence éclair dans les bureaux de l'intendance, s'était investi dans sa fonction et promettait d'agir de même au cœur de l'État.

• Le fonds d'archives

En septembre 1836 l'intendant général Joseph Fernex élaborait un long rapport, à l'attention de la secrétairerie d'État aux Affaires intérieures, sur l'un des aspects de son activité qui l'avait inquiété depuis son arrivée à Nice, cinq ans auparavant, n'ayant pas réussi à le maîtriser, puisque, confessait-il, cela comportait « un labeur fatigant et on ne peut plus extraordinaire ». Il entendait parler de « l'exubérante masse des chartes (...) nommée archives », constituant des « *fasci, ed involti, e pacchi e gran copia di registri, e di libri, e di alcuni cartoni o ruotoli* », entreposée sur des rayonnages, ou à même le sol, dans trois pièces de l'appartement au-dessus des bureaux de l'intendance. Pour s'orienter dans cet amas d'écritures, on disposait d'un inventaire qui, affirmait-il, était très sommaire et ne correspondait à rien, l'examen de ces divers colis ayant révélé « un tel mélange de documents » qu'il fallait en déduire qu'il avait été rédigé « avec précipitation et par une main inexpérimentée »⁶⁵.

Curieux de savoir d'où venait ce désordre, il avait procédé à une enquête. Ainsi avait-il appris que les premiers dégâts avaient été commis en 1792, lorsque, après l'occupation de Nice par les Français, « la soldatesque » avait mis à sac le palais royal, siège de l'intendance, jetant par les fenêtres les archives anciennes que de fortes pluies, tombées trois jours durant, avaient fini par disperser et dégrader. Par la suite, des déménagements répétés n'avaient pas arrangé les choses. En effet, dès la Restauration, l'intendant Fighiera s'était installé dans le palais Corvesi (actuelle rue Bosio), puis transporté rue Saint-François-de-Paule, dans la maison Saint-Pierre de Nieubourg, au premier étage, avant de grimper au troisième et finalement au quatrième, pour laisser la place au gouverneur d'Osasco et aux services de la police. Nouveau déplacement en 1825, l'intendant Crotti ayant loué des locaux dans un immeuble de la place Victor. Mais le transfert d'un tas considérable de papiers posant quelque souci, Crotti avait pris le parti de vendre au poids quantité de ceux qui, d'après lui, n'avaient pas de valeur⁶⁶. Or, lui parti, son successeur Bianchi, réceptif aux remontrances des employés

⁶³ ADAM, 1 FS 1231, commune de Pierrefeu, personnel municipal, document du 31 décembre 1832.

⁶⁴ ADAM, 1 FS 846, construction du pont Charles-Albert, document du 26 septembre 1852 et 1 FS 1133, commune de Breil, bâtiments, délibération du 13 octobre 1844.

⁶⁵ ADAM, 1 FS 95, rapport du 13 septembre 1836.

⁶⁶ Parmi ces documents vendus, il y avait les rôles des contributions et les registres concernant la conscription de l'époque française, ainsi que, paraît-il, « deux grosses caisses » d'actes provenant du receveur du département.

et du public, en 1828 était revenu dans la maison Saint-Pierre. Il est presque superflu d'ajouter que, pendant ces va-et-vient, des caisses avaient été égarées et dérobées. Les archives réintégrèrent donc le quatrième étage, où elles se trouvaient toujours en 1836, doublées de volume et évidemment non répertoriées. C'était pour parvenir au classement et à la rédaction d'un inventaire fiable et définitif que Fernex sollicitait son ministre de tutelle, afin d'engager une personne titrée et rémunérée, possédant « jugement, discernement, fidélité et une connaissance pratique de l'administration ancienne et moderne ». Car – concluait-il – il ne s'agissait pas d'arranger les documents tant bien que mal, mais plutôt de reconstituer, entièrement, un fonds d'archives tout à fait nouveau.

• Le classement

En dépit de ces bonnes résolutions, le fonds de l'intendance générale de Nice ne sera pas entièrement classé sous les gouvernements sardes. Un employé, qui avait fait ses preuves au cours de l'époque française, fut certes engagé, mais l'ouvrage ne progressa guère. C'étaient surtout les archives des premières années de la Restauration, en vrac, qui restèrent en l'état – celles des communes spécialement, entassées sans traitement, ni chronologique ni thématique – les efforts se concentrant sur celles de la période la plus récente. De plus, le manque de financements mit fin à la mission de l'archiviste, au bout de quelques mois et les péripéties liées au changement de souveraineté devaient peser de manière décisive sur le sort de ce fonds. Le fait est que, expression d'une institution défunte, il appartenait désormais à l'histoire et n'avait guère d'intérêt pour les fonctionnaires français du département des Alpes-Maritimes, sauf quand ils avaient besoin de rapports, délibérations, ou plans confectionnés antérieurement, pour la construction de bâtiments ou routes. Par souci d'exhaustivité, il faut signaler enfin que cet ensemble documentaire ne nous est pas parvenu dans sa totalité : d'abord, toutes les pièces afférentes à l'annexion furent rapatriées sur Turin au printemps 1860, à l'instigation du gouvernement sarde ; ensuite des conditions de conservation inadaptées ont causé des pertes, dont il est difficile d'apprécier l'ampleur. En témoignent les lacunes de la série des registres de la correspondance expédiée.

Versé aux Archives départementales en 1860-1861, il fut aussitôt traité, selon les instructions reçues du ministère, qui renvoyaient au cadre de classement des archives départementales de 1841. Un inventaire manuscrit fut alors dressé. Il s'agissait en fait d'une sorte de bordereau de versement qui énumérait les documents, précédemment ventilés dans les séries de K à Z. Des cartons d'archives, restées à la disposition de la préfecture pour les affaires pendantes, seront versés quelques années après, en vue de compléter les dossiers⁶⁷. Afin peut-être d'ordonner ce supplément, dans les années 1920 l'archiviste des Alpes-Maritimes Robert Latouche revint sur le travail et parvint à l'établissement d'un répertoire numérique qui fut imprimé en 1928. De ce fonds, classé sous la référence FS (fonds sarde), qui comportait 539 articles avec une multiplication de cotes fractionnées, Latouche avait néanmoins distrait les documents relatifs aux affaires communales, qu'il pensait englober dans la série O. Cette suggestion n'aboutit pas, puisque, des années plus tard, la décision fut prise d'en faire un complément de la série FS, sous la cote 1 FS. Quant au classement, Latouche avait estimé que le cadre de 1841 avec ses répartitions thématiques, reconnaissables par les lettres de l'alphabet, correspondait mal aux spécificités de l'administration sarde ; pour cela il choisit une numérotation continue, empruntée, disait-il, au plan adopté par M. Pérouse pour les Archives de Savoie. De la sorte les lettres de K à Z disparaissaient, néanmoins la ventilation des documents ressemblait fort aux séries modernes françaises. La nécessité de reconstituer le fonds dans sa globalité, de perfectionner l'analyse des articles, succincte voire

⁶⁷ ADAM, 3 T 16 et 17, tables des documents des archives de l'administration sarde de 1814 à 1860.

manquante, et l'utilité d'en mettre en exergue la richesse, même iconographique, ont motivé la reprise du classement, d'autant que des paquets de documents, en désordre, restaient à inventorier et d'autres demeuraient dans la série S, sans compter ceux qui avaient rejoint les Archives par voie extraordinaire, tels les papiers de l'ingénieur en chef du génie civil, trop fragmentaires pour former un fonds à part entière.

L'ordre originel ayant été bouleversé depuis 1860, force était de suivre le même cheminement intellectuel. D'où des subdivisions thématiques semblables à celles figurant dans l'inventaire de Robert Latouche. Toutefois ce critère a été tempéré par la prise en compte des mutations intervenues au niveau gouvernemental et dans la structure de l'institution, sur le plan local. Ainsi, dans la série du contentieux administratif, apparaît une césure qui répercute ces mutations, d'une part les dossiers de 1814 à 1843, d'autre part ceux traités jusqu'en 1860 par le conseil d'intendance, créé par les patentes du 25 août 1842. De même, les liasses relatives aux statistiques ont été réparties en fonction des dispositions de 1836, portant création d'une Junte provinciale de statistique sous la houlette de l'intendant. Pour les volumes de la correspondance – 219 registres – les deux critères ont joué, car les coupures chronologiques insérées respectent à la fois les dates déterminantes de l'évolution administrative et politique du royaume et le partage des tâches au sein de l'intendance, entre les trois services qui la composaient. En tout cas, vu la diversité géographique de la division de Nice, les dossiers concernant les provinces ligures ont été analysés et rangés à part, chaque fois que cela était envisageable.

Après le classement, le fonds se compose de 1346 articles (liasses et registres), représentant 140 mètres linéaires environ. Il comprend deux parties distinctes : l'une, de 1 FS 1 à 1005, touchant aux diverses activités de l'intendance, l'autre, de 1 FS 1006 à 1334, relative aux affaires des communes, classées par ordre alphabétique. À la suite de cet ensemble, découlant de l'activité propre de l'institution, on a ajouté des documents provenant de la secrétairerie d'État aux Affaires intérieures, démembrés des fonds des Archives d'État au lendemain du traité de paix de 1947 et inventoriés précédemment dans la série *Ni, Città e contado, Paesi*. Il s'agit d'onze *mazzi* (de 1 FS 1335 à 1346) ne concernant que la période de 1814 à 1860, ceux de l'Ancien Régime demeurant sous la référence *Ni*. Respectant la structure initiale, ces documents sont aussi classés par ordre alphabétique des communes, mais les différents dossiers, auparavant répertoriés uniquement d'après la chronologie, ont été ventilés en fonction des rubriques thématiques déjà utilisées pour les articles des affaires communales. L'intégration de ces *mazzi* à la suite du fonds de l'intendance et l'harmonisation de la nomenclature permettent d'une part de compléter la connaissance des affaires – le chercheur disposant, dans une seule base de données, de la correspondance échangée entre Nice et Turin – d'autre part de faciliter le travail de recherche et d'envisager des études comparatives, par exemple sur les statuts et bans champêtres, rangés dans la catégorie Police locale.

La date du début est, en principe, le mois de mai 1814, celle du retour du comté dans les États sardes. Mais des documents antérieurs s'y trouvent, actes notariés et correspondance notamment, dont celle de l'avocat fiscal général, adressée à des municipalités dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ou des pièces de la période révolutionnaire et napoléonienne. Les plus notables ont été signalés dans les analyses. On a attiré l'attention sur d'autres écrits qui, quoique rédigés sous la Restauration, évoquent des institutions ou usages de l'Ancien Régime, la confection des *mappe* cadastrales par exemple, ce qui comble, du moins en partie, les lacunes des séries anciennes. Pour la date finale, d'ordinaire les liasses s'arrêtent au printemps 1860 et, au plus tard, au mois de juin, au moment de la passation des pouvoirs – les employés de l'intendance avaient même prévu une chemise intitulée « 14 juin 1860 dossiers en suspens » – cependant il n'est pas rare de rencontrer des papiers dépassant cette date butoir, lorsqu'il s'agit de contentieux, de travaux publics en cours ou de la comptabilité des

années 1858 et 1859. Bien que destinés au préfet des Alpes-Maritimes, le parti a été pris de les conserver dans le fonds de l'intendance, pour assurer l'intégralité des affaires. Les documents, en majorité, sont en italien, la langue officielle du royaume, mais le français y tient une place non négligeable, spécialement dans les archives afférentes aux communes du mandement de Guillaumes qui avaient gardé cette prérogative en vertu du traité de 1760. Des actes en latin, en espagnol, en provençal ou *nissart* y figurent également.

• Possibilités de recherche

Expression d'une administration aux compétences plutôt vastes, les perspectives de recherche sont importantes et de toute nature. Dans le domaine juridique tout d'abord, puisque, malgré une durée chronologique assez courte, la période 1814-1860 connaît de multiples transformations dans la législation. Il suffit de songer à la tentative de restaurer l'Ancien Régime, tel qu'il était en 1792, à la timide ouverture politique amorcée à la veille des mouvements révolutionnaires de 1821, aux réformes engagées par Charles-Albert et au tournant constitutionnel de 1848. Tous ces événements ont laissé des traces dans le fonds de l'institution et il serait souhaitable de les retrouver et disséquer, pour en mesurer l'impact au niveau provincial. L'institution mériterait une étude fouillée, visant à mettre à jour les étapes de son évolution et à mieux cerner l'étendue de ses attributions, sans oublier de reconstruire la carrière et l'œuvre des intendants, d'envergure nationale pour quelques-uns, à l'instar de Des Ambrois et Santa Rosa.

En plus des intendants, il serait intéressant de se pencher sur l'ensemble du personnel affecté à l'intendance, pour dégager l'extraction sociale, le niveau culturel ou les convictions politiques de ces Niçois qui assuraient le fonctionnement de l'administration au quotidien. Une démarche semblable pourrait concerner le personnel municipal, avant et après 1848, pour détecter, entre autres, s'il y a eu, ou non, solution de continuité. Les dossiers des affaires communales permettent ce genre de recherche, les délibérations et la correspondance des autorités et des particuliers révélant les individualités, l'entourage familial, parfois la formation intellectuelle des syndics et des conseillers, ainsi que les intérêts voire les factions qui les opposaient. Et il serait utile d'élargir l'enquête aux curés des villages qui jouaient un rôle de premier plan, par leur influence sur les populations – non seulement spirituelle – et par leurs fonctions d'instituteur, d'autant que, dans la décennie ouverte par le *Statuto*, certains, alignés sur des positions conservatrices, avaient maille à partir avec des conseils municipaux, adeptes, eux, des idées libérales.

L'histoire politique peut également profiter de la richesse documentaire des archives de l'intendance, notamment après 1848, avec l'instauration du régime constitutionnel. La liasse consacrée aux élections des députés présente des lacunes, néanmoins les documents, rangés par consultations populaires, contribuent à éclairer la personnalité des élus, le déroulement des élections et les mœurs électorales, dans le chef-lieu comme en province. Quant à l'électorat, il faut se rapporter aux listes électorales qui, contenant des précisions sur les professions et les revenus, permettent des études d'ordre sociologique. Les élections aux niveaux provincial et divisionnaire ouvrent une possibilité de recherche inédite, compte tenu de la composition géographique de la division de Nice. En effet les registres des délibérations de ces conseils dévoilent les tensions entre Nice et la Ligurie qui atteignent le sommet entre 1850 et 1855, à la suite de la suppression du port franc et du traité de commerce avec la France. Un détail atteste l'acuité de ce malaise : les conseils divisionnaires ne se réunissent plus, les Ligures, majoritaires, refusant de participer.

Pour appréhender le développement économique de la région niçoise, maintes séries peuvent apporter des éléments essentiels. Les registres des actes insinués et non insinués

constituent une première approche, contenant des documents sur la construction des bâtiments civils et religieux, sur la voirie – de la route royale aux chemins muletiers – sur les coupes, ventes et flottage des bois, sur l’affermage des pâturages et la concession des mines, autant de champs d’investigation à découvrir ou à redécouvrir, à l’aide parfois de plans aquarellés illustrant les projets et les sites. Ne manquent pas non plus des références sur la dérivation des eaux, signe de l’intense activité des moulins, surtout après 1850, l’abolition des banalités aidant. Secteur touchant à la fois à l’économie et à la société, on rencontre également des indications sur l’émigration des Niçois vers l’étranger, grâce aux demandes de passeports. C’était le gouverneur qui délivrait ces pièces, mais dans les bureaux de l’intendance le postulant devait souscrire un acte de soumission – surtout lorsqu’il était jeune et sujet à la conscription – précisant sa provenance et sa destination. Les liasses sur l’agriculture, le commerce et l’industrie concourent à enrichir la connaissance de la vie économique du point de vue général, par le biais des rapports de l’intendant et des données statistiques, si prisées par les gouvernements sardes. Les dossiers communaux complètent finalement le panorama, livrant des renseignements puisés sur place et les réactions des habitants. Pour preuve, les protestations élevées par les communautés de la montagne face à la proposition de Crotti de réduire les troupeaux de chèvres.

En matière de travaux publics, les sujets à explorer sont nombreux. Effectivement c’est au cours de cette période que la province entame sa transformation, commençant à se doter d’infrastructures véritables. Les dossiers montrent d’une part les tâtonnements du début, quand les intendants essayaient, en vain, de sensibiliser les dirigeants, touchant du doigt les difficultés de communication de la région et d’autre part le virage des années 1850, lorsque la loi du 26 juin 1853 décida d’allouer des financements adéquats pour mettre fin à l’enclavement des vallées, par l’ouverture de routes carrossables. La masse documentaire parle d’elle-même : quarante-neuf articles, dont quinze pour la route de la Vésubie, huit et cinq pour celles de la Tinée et de l’Estéron et neuf pour la route royale. Compte tenu de la teneur de ces dossiers, ils ont été classés de façon à distinguer les projets et les tronçons de chaque route, afin d’en faciliter la compréhension et l’utilisation. Les endiguements du Var et du Paillon ont donné lieu à une production archivistique comparable (vingt articles), puisque l’intendant impartissait les instructions, recevait les rapports mensuels des ingénieurs du Génie civil et tenait les contacts avec les bailleurs de fonds. Inutile de dire que toutes ces pièces renseignent sur les progrès techniques, sur les montages financiers conçus par ces Européens qui avaient injecté des capitaux dans les entreprises, sur la condition ouvrière et sur l’immigration de Transalpins, attirés par les chantiers.

De même, l’urbanisme, balbutiant sous l’intendant Crotti, devient pour ses confrères une priorité, pour aérer la vieille cité surpeuplée et répondre aux desiderata des hivernants. Il suffit de rappeler l’essor urbain de ces décennies : l’aménagement des faubourgs Saint-Jean-Baptiste, de la Croix-de-Marbre et des Baumettes, la construction de la place d’armes et l’ébauche de celle qui deviendra place Masséna, l’installation du nouvel hôpital Saint-Roch et de la manufacture des tabacs dans les quartiers périphériques, le prolongement de la Promenade, le reboisement de la colline du Château et la création du Jardin public. Une urbanisation qui, toute proportion gardée, intéresse également les villages du moyen et du haut pays, situés le long de la route royale ou bénéficiant des travaux de désenclavement et d’endiguement. Les documents sont éloquents à ce propos : les demandes de construction de maisons vont de pair avec l’avancement des travaux routiers et, détail non négligeable, des particuliers clairvoyants introduisent hôtels et ateliers.

Les domaines de l’instruction et de la santé publique constituent des pistes de recherche susceptibles d’alimenter des études générales ou ponctuelles. Car les liasses recèlent une profusion d’éléments, d’une part, sur les établissements scolaires, les collèges de Nice et de Sospel ou les instituteurs religieux et laïques, d’autre part sur l’organisation du

système sanitaire, sur le personnel médical, de la ville et des villages, sur les politiques adoptées au moment des épidémies de choléra, sans oublier les vaccinations, dont l'intendant avait la responsabilité principale. À cet égard, les rapports des juges ordinaires ou des *medici di condotta*, sorte de médecins cantonaux, sont une mine de renseignements sur l'habitat, les coutumes et l'hygiène plus que défailante des populations. La série des cultes peut susciter des études analogues. À titre d'exemple, pour la religion catholique, il suffira de rappeler la construction d'églises et chapelles, dont les dossiers, riches en dessins et plans aquarellés, sont exploitables pareillement par des historiens de l'art.

Quant au chapitre de l'assistance, les documents, relatifs aux œuvres charitables, aux monts-de-piété et granatiques, aux hôpitaux, sont de grand intérêt, par la quantité et la qualité des informations qu'ils contiennent. Le nombre des articles, quatre-vingt-trois, le prouve. À travers leur consultation se dégage le rôle de l'intendant qui, dès l'édit du 24 décembre 1836, devient incontournable. Il enquête en effet sur les institutions existantes dans les villages, en cherche les origines et les titres, vérifie les comptes, vise les nominations des membres et trésoriers, reçoit les doléances des curés, directeurs de ces œuvres, et arbitre les inévitables querelles, bref il en assure le suivi dans la tentative d'éviter le gaspillage et de secourir les indigents. Des activités qui laissent entrevoir la particularité de la région niçoise, la pauvreté quasi endémique des campagnes, la tentation de l'exode vers le littoral ou la Provence. En somme, à travers les archives de l'intendance générale se dessine une tranche d'histoire locale, peu connue et souvent délaissée. Et surtout se profile le tableau d'un pays, avec ses ombres et ses lumières, engagé désormais dans la voie de la modernisation.

**INTENDANTS GÉNÉRAUX de la DIVISION de NICE
de 1814 à 1860**

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Giuseppe Francesco FIGHIERA | mai 1814-juil. 1816 |
| Giuseppe Lorenzo DE GIUDICI | sept. 1816-oct. 1819 |
| Alessandro CROTTI di COSTIGLIOLE | oct. 1819-juin 1827 |
| Pietro BIANCHI* | juil. 1827-août 1831 |
| Giuseppe FERNEX** | oct. 1831-avril 1837 |
| Pantaleo GANDOLFO | mai 1837-oct. 1841 |
| Luigi DES AMBROIS de NEVACHE | oct. 1841-juil. 1844 |
| Felice De BOCCARD | sept. 1844-août 1848 |
| Teodoro DEROSI di SANTA ROSA | nov. 1848-mai 1849 |
| Alessandro RADICATI di MARMORITO | juin 1849-oct. 1851 |
| Ottavio FERRERO della MARMORA | déc. 1851- juil. 1856 |
| Pietro BOSCHI*** | août 1856-déc. 1857 |
| Ottavio FERRERO della MARMORA | janv. 1858-déc. 1859 |
| Massimo CORDERO di MONTEZEMOLO**** | déc. 1859-mars 1860 |

* Des comtes de Lavagna, capitaine dans les gardes du corps de SAR le duc de Parme.

** Entre août et octobre 1831, l'intérim fut assuré par le vice-intendant Rodini.

*** Il n'est plus à Nice à partir de septembre 1857. Pendant son absence, il est remplacé par le doyen des conseillers.

**** Avec Cordero di Montezemolo, le titre d'intendant général est remplacé par celui de gouverneur.



Figure 2. Le vice-intendant Alberto Nota (coll. part.)

**LES TOURNÉES DE
L'INTENDANT GÉNÉRAL
FERNEX
DANS LA PROVINCE DE NICE
EN 1832 ET 1833**

**Simonetta TOMBACCINI
VILLEFRANQUE**

La tutelle des communes qui composaient la division – ce territoire administratif créé par l'édit royal du 10 novembre 1818 – était l'une des compétences de l'intendant général sarde, sinon la plus importante, de par l'ampleur des tâches à accomplir. En effet, de la nomination des édiles à la gestion des finances locales, de la surveillance des œuvres pies aux coupes de bois et à la construction ou réparation d'édifices et routes, la plupart des initiatives des municipalités était soumise à son autorisation. Il n'y avait là rien de nouveau, la Restauration se contentant de reprendre, en ce domaine, une pratique d'Ancien Régime. Mais pour agir, en connaissance de cause, les intendants avaient besoin de rencontrer les syndics et les conseils municipaux – ne serait-ce que pour apprécier leurs capacités à gérer les affaires publiques – de se rendre compte personnellement des nécessités locales, afin de renseigner les autorités de la capitale et les inciter à engager des travaux d'envergure. Dans ce but, les plus motivés entreprenaient de véritables inspections dans les bourgs, tel Des Ambrois qui annonça son intention aussitôt désigné, en octobre 1841 : « *J'entends explorer la province de Nice dès que les circonstances me le permettront. Je désire voir de mes propres yeux l'état et les besoins des localités* ». Les résultats de ces divers déplacements nous sont inconnus, à cause des lacunes du fonds d'archives de l'intendance générale de Nice. Par chance, subsistent un cahier et des feuillets épars, remplis d'annotations, prises peut-être par un fonctionnaire qui accompagna l'intendant Giuseppe Fernex dans sa mission. Ce dernier, affecté à Nice en l'été 1831 – où il restera jusqu'en avril 1837 – envisagea effectivement deux sorties, les programmant pour les mois d'août, puisqu'il devait se douter des inconvénients que l'hiver réservait aux voyageurs empruntant des voies de communication escarpées, sinueuses et souvent peu ou mal aménagées.

La première tournée débuta le 2 août 1832, aux premières lueurs du jour probablement, l'itinéraire qui attendait ces messieurs de l'intendance étant long et les chemins du haut pays ponctués d'embûches. Les voilà par conséquent, après une randonnée de trois heures, à Aspremont, deux heures plus tard à Saint-Martin-du-Var, puis, en fin de journée, à Bonson où il choisit de passer la nuit. Identique l'emploi du temps pour le lendemain : Gillette, Tourette-Revest, Toudon. Le quatre août, Fernex inspectait Pierrefeu, Roquestéron et Sigale. Le 5, un dimanche, il s'octroya du repos, mais le 6 c'était le tour de quatre communes, de Cuébris à Puget-Théniers. Ainsi, à un rythme soutenu, l'intendant grimpait vers les cimes de la province, arrivant à Guillaumes le 11 août, après des arrêts dans les bourgades des alentours, anciennement françaises. Pour l'Assomption, il touchait Touët-de-Beuil et Villars et s'appropriait à traverser Malaussène et Massoins, avant de sillonner la vallée de la Tinée avec Roussillon et La Tour. Encore une montagne, à Utelle, le 18, ensuite la descente vers Levens, Tourrette et finalement Saint-André et Falicon, aux portes de Nice. Au bout de vingt jours, Fernex rentrait en ville : il avait chevauché quasiment soixante-dix heures.

Nullement découragé, l'été suivant, il renouvela l'expérience : pour avoir une vision complète il lui fallait visiter les villages de l'est du comté. Il partit donc le 16 août 1833 de Trinité-Victor et, par Drap et L'Escarène, parvint d'abord à Lucéram, Lantosque et La Bollène, puis, le 19, à Saint-Martin-Lantosque et à Venanson. Il demeura la journée du 20, entre Valdeblore, Rimplas et Saint-Sauveur, avant d'entamer l'escalade vers Isola, Saint-Étienne et Saint-Dalmas-le-Selvage. Le 24 août, il découvrait Belvédère et dans la foulée - un village par jour étant donné la distance - Saorge, Tende, La Brigue, Breil et Sospel. Il ne restait plus qu'à descendre vers le Mentonnais, jusqu'à Gorbio, Castellar et Sainte-Agnès afin de s'approcher du littoral. Le 31 août, il bouclait le voyage par Peille et Peillon : il était au terme de son périple administratif, de quoi tirer un soupir de soulagement. Les deux tournées avaient été laborieuses, certes, mais utiles pour le commis de l'État qui avait à présent une perception personnelle de la province et, sous la main, un calepin de notes l'aidant pour renseigner ses supérieurs et prendre les décisions qui s'imposaient. Des notes utiles aussi pour

Route : imposer à la ville de Nice de faire réparer le tronçon qui lui revient soit du côté du Rai que de la montée Busso. Il serait utile d'établir un cantonnier pour l'entretien de la route dans la montée de Rocca Garbiera.

Bonson

Rues : pan de mur de soutènement dans la rue qui monte à l'église paroissiale.

École : il faut penser à établir une école communale.

Conseillers. Choix de plusieurs notables : Audoli fils a depuis peu remplacé son père. Par des motifs d'opportunité il faudrait l'exclure de l'administration, ayant été imputé de vol de plusieurs chèvres, quoique acquitté et libéré de prison. Divers notables se sont récusés sous prétexte qu'ils sont fils de famille.

Notables : Martini Benedetto Giuseppe, Bermondi Celestino, chirurgien, Paschier Serafino, propriétaire, neveu du curé, Martino Alessandro, propriétaire, neveu du curé.

Église : réparation extrêmement urgente du toit de l'église pour au maximum 18 livres.

Indemnité : à payer pour les terrains occupés par la route en face du pont ; chose très demandée par les intéressés.

Gilette

Église : réparation à la sacristie et prendre des mesures contre l'humidité soit pour les murs de ladite sacristie soit pour celui de l'église qui donne à l'est.

Route : il est urgent de faire établir le tronçon de la route qui de Gilette se dirige, longeant le Var, vers le pont de Bonson ; il s'agit d'acquérir le terrain, le long du territoire de Bonson. On peut et on doit faire concourir à la dépense : Gilette, Bonson, Cuébris, Sigale, Roquestéron, Pierrefeu. Il faut dépêcher sur place le sieur Giordano pour former le devis de la dépense et le tracé de la route. Il faut faire détruire des ouvrages préjudiciables, faits par le sieur Gio. Battista Scoffier, dans le torrent Sainte-Anne, afin d'anticiper les dommages.

Pont dit de l'ibac : reconstruction programmée, devis à approuver.

*Compulsorie*⁶⁹ : l'intendant devra ordonner aux syndics de tenir la liste des contribuables, sur laquelle noter les journées de logement dû par chaque débiteur.

Cuébris

Cadastré : il est nécessaire de faire transcrire deux états des sections C et D moyennant une gratification convenable pour le secrétaire (comprennent 800 articles et il y a les formulaires nécessaires).

Route : il y a deux sites qui exigent des réparations ; pour le premier il s'agit d'établir un tronçon de route qui évitera une montée en venant de Roquestéron, pour le deuxième, il faut faire sauter un rocher avec des mines, à proximité des habitations.

Mairie : nécessite des réparations.

Habitations : il s'agit d'obtenir du propriétaire des ruines de la maison du seigneur du lieu l'obligation de démolir des murs de ladite maison qui menacent de s'écrouler sur les maisons des alentours. C'est une chose de grande importance et très urgente pour éviter tout danger.

Cimetière : il est opportun de transférer le cimetière, comme prescrit par le Magistrat et c'est vraiment nécessaire. Vu le nouveau local hors de l'habitat. On a prescrit de mettre aux enchères l'entreprise des murailles et porte, avec l'obligation pour la communauté de transporter les matériaux et d'aider les maîtres maçons au moyen des *comandate*. Il s'agit de rechercher dans le bureau de l'Intendance les délibérations et calculs reçus le 4 juillet dernier et de les renvoyer à la communauté, en disant de former les conditions de l'entreprise.

Police : on a obtenu du sieur Pons, baile, la promesse d'enlever le cochon du petit local contigu avec l'église, afin d'ôter l'humidité qui transpire.

⁶⁹ Lettres *compulsorie* : formalité adressée au défendeur l'obligeant à s'exécuter ou à paraître devant le juge

Daluis

Chèvres : le nombre de 300 que l'on a accordé ne satisfait pas les besoins des habitants⁷⁰, ils en demandent au moins 500 en tout. Le territoire pourrait le permettre, attendu qu'il n'est pas susceptible d'abriter les bêtes à laine.

Contentieux : un litige important existe entre cette communauté et le sieur Taxil, actuel ayant cause du marquis Gio. Battista Villeneuve de Beauregard ; il s'agit d'un tronçon de terrain pour le pâturage de la valeur d'environ 2 400 livres ; on a insisté auprès du conseil afin de le porter à conclure à l'amiable. À ce que l'on dit, on avait fait il y a quelque temps une proposition de diviser le terrain en contestation.

Route : cette commune demande l'établissement d'un pont en bois sur le fleuve Var, dont la dépense serait de 1 200 livres ; on ferait concourir toutes les communautés supérieures du mandement ; le bois n'existant pas sur cette commune, il s'agirait d'obtenir l'approvisionnement de la commune de Guillaumes, contre un paiement équitable.

Presbytère : une grande partie du mur de la façade menace ruine ; le toit également a besoin de réparations, celles-ci sont très urgentes, mais la première ne peut être réparée.

Église, maisons curiale et communale : tous les trois immeubles ont besoin de réparations urgentes aux toits qui sont souvent dégradés, étant donné les vents qui soufflent dans le village.

Église : on la prétend exigüe et on demande les moyens pour l'agrandir ; mais ce qui est urgent c'est de faire construire une petite sacristie.

Cimetière : on a délibéré de le transférer dans l'ancien site du château ; le devis et la délibération ont été expédiés au bureau où il s'agit de les retrouver ; c'est une chose urgente puisque le cimetière est actuellement mal situé ; il ne s'agit que d'une dépense de 9 livres environ.

Guillaumes

Bons (le) syndic et (le) secrétaire et juge excellent. Le percepteur, très bon comptable, parfaitement en règle, très exact et très délicat.

Routes : l'entretien au moyen des *comandate* est un grand fardeau pour cette commune ; le conseil a pris une délibération visant à en faire concéder l'entreprise. Le bureau est disposé à seconder le vœu de la communauté, tandis que l'intendant a approuvé la proposition, tout en se réservant de décider dès que la copie de ladite délibération sera présentée. Le tronçon de route dans la pente du vallon de la Barlatta en arrivant de Châteauneuf a besoin de réparations à divers endroits. Ces ouvrages seront à la charge de la commune de Châteauneuf, étant la plus intéressée ; cela fait, l'entretien annuel sera à la charge de Guillaume.

Pont sur le Var : sur le territoire de Daluis ; le conseil s'est montré disposé à concourir à la dépense et le secrétaire a promis de faire effectuer le devis. L'intendant a promis de s'y intéresser afin d'obtenir un subside royal.

Dette de 3 500 livres environ : cette créance revenant aux Finances royales constitue l'objet d'une affaire entre l'intendant et le ministère de l'Intérieur. On peut réitérer une lettre audit ministère, si cela paraît utile (mais celui qui écrit pense autrement).

Pont des paniers : il est opportun de faire des ouvrages afin de dévier les eaux qui pourrissent le pont. M. l'intendant a autorisé que ces ouvrages se fassent de gré à gré pour un montant d'environ 12 livres.

Poids et mesures : dans ce lieu les poids et mesures continuent à être ceux de France.

Mutations : aujourd'hui la délibération qui prévoit d'effectuer les mutations a été approuvée.

⁷⁰ Les chèvres étaient contingentées en raison des dégâts occasionnés aux territoires forestiers

Rappel : par rapport aux sommes que, avant 1792, cette commune et d'autres supérieures versèrent dans la caisse du consortium du pont de Puget-Théniers ; il s'agit de faire prendre les mesures convenables pour retrouver qui doit rendre compte de ces sommes.

Endiguement du Var : il faut d'établir une digue dans le Var qui donnera un excellent terrain susceptible d'être cultivé.

Péone

Routes : la principale longe le lit du Tuebi et n'est pas susceptible de réparation.

Pont : il franchit le Tuebi à proximité des habitations ; est en bon état, sauf de petites réparations.

Église : elle a des revenus : monsieur le curé a proposé de la faire blanchir et peindre ; il a offert de concourir à la dépense avec 300 livres. Elle a besoin de petites réparations urgentes au toit.

Four : l'état n'est pas très bon ; il a besoin de diverses réparations.

Mairie : elle est en bon état, ayant été réparée depuis peu.

Ouvrage du canal de la citerne et du moulin : les ouvrages d'art sont terminés ; il s'agit maintenant de les vérifier, par la suite la communauté procédera au remplissage. On a recommandé de proposer l'expert pour la reconnaissance des travaux.

Contribuables : Blanc Gio. Batta (dit Magnan), qui fut syndic. Bellieud Agostino (Blai), Boudin Pietro Eugenio, Richelmi Francesco.

Chapelle Saint-Sébastien : a besoin de plusieurs réparations, mais pour l'instant le manque de fonds fait suspendre tout projet.

Villeneuve d'Entraunes

Contentieux : il s'agit d'éviter le procès que cette commune veut engager contre celle de Saint-Martin, à propos d'un tènement de pâturages. Ce lieu délibéra de se remettre à la décision de deux arbitres, mais cette proposition n'a jamais eu aucun effet, bien que le conseil de Saint-Martin l'ait acceptée et ce en raison des oppositions faites par des particuliers du quartier de Sussis, voisins du site en contestation. Mais le conseil de Villeneuve insiste pour que la chose termine de la façon proposée, avec deux arbitres.

Maisons curiale et communale : les ouvrages de réparation sont en passe de terminer, mais, comme monsieur le syndic est intéressé dans l'entreprise, le bureau devra veiller tout particulièrement à la nomination d'un expert de toute confiance, afin de les vérifier lorsqu'il s'agira de procéder au paiement de la dépense.

Entraunes

Livre du cadastre : la matrice de rôle présente simplement le nom des particuliers et l'allivrement en total ; de la sorte on ne peut effectuer les mutations. Il faudrait former une autre matrice afin de réunir, pour chaque particulier, tous les biens qu'il possède. Il a été jugé opportun de rechercher pour chaque article, décrit dans le livre et indiqué par ses quatre confrants, le nom du propriétaire actuel et donc on formera une nouvelle matrice.

Maison curiale : on a projeté d'en établir une nouvelle et l'adjudication monte à 1 248 livres.

Garde forestier : Sebastiano Tosello qui remplit cette charge, étant d'un âge avancé et par ailleurs négligeant, ne peut être maintenu dans cet emploi. Son licenciement a été demandé par les trois communautés de cette vallée.

Caserne des carabiniers royaux : les carabiniers ont été déplacés. Il importe de savoir s'il faut déclarer au propriétaire que le bail est terminé et s'il faut pourvoir pour le paiement des loyers venus à échéance.

Pâturages : on demande l'aliénation des pâturages dits Bojera, qui ne rendent rien à présent. On pense qu'ils valent environ 5 000 livres.

Châteauneuf d'Entraunes

Budget 1833 : il est nécessaire de porter à 100 livres le fonds pour les dépenses extraordinaires. Il faut également allouer la somme de 36 livres pour les dépenses dues aux vacations pour la levée.

Taverne : mesures visant à obtenir que les locaux ne s'attardent pas, au préjudice des familles des villageois, du bien public et bonne police. Il est de la plus grande importance et nécessité pour cette commune de réduire la licence à une seule taverne ; et que, moyennant un *cotizzo* équitable, chaque année on en concède l'exercice à une personne à la probité reconnue, qui observe scrupuleusement les règlements de police.

Route : cette commune demande le concours de celle de Guillaumes pour réparer et entretenir convenablement le tronçon de la route dans le quartier Borlato, près de Clotdojon. Il faut écrire au syndic de Guillaumes.

Eau pour l'arrosage : au sujet des arrosoirs publics, on a délibéré d'en établir un au centre de la commune et l'autre dans la bourgade Torres.

Candidat pour le prochain syndicat : Saverio Graglia, vice-syndic.

12 août 1832

La Croix

Moulin à farine : on a autorisé le renouvellement de l'affermage pour trois ans en faveur de Giuseppe Trouche pour 108 livres par an.

Route : descente sur le territoire d'Auvare par la route qui conduit à Puget-Théniers. On a incité ce conseil à se concerter avec l'administration d'Auvare afin d'établir ce tronçon de route entre les deux communautés et le conseil s'y est engagé.

École : pour cette année on a promis d'approuver le mandat (qui se trouve au bureau) pour le salaire de toute l'année, bien que (le maître) n'ait pas fait l'école jusqu'à la fin de septembre, mais on a ordonné que l'année prochaine il devra enseigner jusqu'à cette date selon le règlement.

Piéton : on demande un piéton particulier pour La Croix, Auvare et Puget-Rostang. Il s'agit par conséquent de chercher ce piéton, au prix le plus bas, au moyen d'enchères.

Demande : le conseil a demandé, par grâce spéciale, de pouvoir rédiger et recevoir le courrier du bureau (de l'intendance) en langue française.

Villars

Route : dans le site dit le Peirail, il s'agit d'engager les travaux relatifs à un tronçon de route, pour la valeur de 147 livres, à répartir entre cette commune et celles de Pierlas et d'Illonse.

Dettes : il est urgent de pourvoir au paiement de deux sommes, allouées dans le budget de cette année.

Moulin : un pan de mur et le toit ont besoin d'être réparés.

Route sur le territoire de Malaussène : un tronçon de route dangereux, dans le quartier de la Douina, à proximité d'un rocher, a besoin d'être réparé ; la commune insiste pour que l'on oblige la commune de Malaussène.

Route du col de Vial : on recommande l'entretien de la route.

Maître d'école : il importe au conseil de se mettre d'accord avec l'instituteur pour l'année prochaine.

Tapis : on en autorise l'achat pour 24 livres environ.

17 août 1832

Clans

Mutations : il est urgent d'achever la confection du nouveau livre des mutations. Le secrétaire devra le terminer avant le prochain décembre.

Extinction de dettes : approuvant les comptes, il faudra faire attention de mettre de côté les sommes allouées pour l'extinction des dettes

Arbres de la forêt Plana et Laurieras : le conseil devra présenter les requêtes opportunes pour la concession des 800 arbres environ qui se trouvent dans ce site, en contestation avec le domaine. Il devra également procéder au martelage des arbres du quartier Sal Rossa.

Affermage des moulins : on recommande la formation des procès-verbaux de reconnaissance des moulins

Moulin à huile : le bureau (de l'intendance) agréé le projet d'acquisition du moulin à huile ; la communauté doit par conséquent engager la transaction.

Eau du moulin à farine : il faut pourvoir afin que l'irrigation des terres supérieures au moulin n'empêche pas le mouvement du moulin.

Moulin à lanterne : on a permis de faire payer à l'entrepreneur un rabais de 100 livres.

19 août 1832

Utelle

Promenade : projet d'acquisition d'un arpent de terrain appartenant au sieur Gio. Onorato Ciais, négociant à Nice ; il faut traiter l'acquisition.

Fontaine : rétablissement de la fontaine sur la place publique (dépense calculée, 986 livres, renvoyée à l'année à venir dans le budget de 1832). Il faudra l'allouer dans le budget de 1833.

Ouvrage vraiment nécessaire.

Garde champêtre : il faut le nommer, augmentant convenablement son salaire annuel, afin de l'obliger à exercer une surveillance scrupuleuse (il faudra allouer son salaire, de 50 livres, dans le budget 1833).

Garde forestier et brigadier (négligence générale dans la province) : le conseil déplore fortement la négligence de ces employés qui ne songent nullement à surveiller les forêts ; on voudrait obliger le garde forestier à résider dans la commune plutôt que dans celle de Lantosque.

Statuts locaux : on fera parvenir à cette communauté une copie des statuts de la ville de Nice, pour s'en servir comme modèle dans la rédaction des statuts locaux ; on a prié le conseil de s'atteler à la tâche aussi vite que possible.

Sacristie de l'église paroissiale : monsieur l'intendant promet de s'intéresser auprès du ministère de l'Intérieur pour qu'il soit décidé à qui revient de nommer les sacristains.

Taxe sur le bétail : on a recommandé de mettre aux enchères le droit du bétail, selon l'ancienne coutume.

Ver scarabée (hanneton) : ce lieu doit songer à déployer des moyens pour détruire ces insectes.

Prés artificiels : il faudrait obtenir de quelques négociants de faire venir des semences dites sparsette (esparcette) à savoir sainfoin de Barcelone [Barcelonnette] ou d'ailleurs. On communiquerait ainsi l'information aux communautés afin que les particuliers soient mis au courant et puissent venir s'approvisionner.

Falicon

Matrice de rôle : il est nécessaire de former une nouvelle matrice, d'effectuer les mutations arriérées, de relier les sections du cadastre et de préciser, dans chaque article de l'état de section, les confins des fonds.

Tournée du 16 au 31 août 1833

16 août 1833.

Trinité-Victor

Fontaine : on a proposé la construction d'une fontaine pour le montant d'environ 6 000 liras, ce qui est extrêmement nécessaire ; on a donné des instructions d'en rédiger le devis.

Routes : routes communales ; on a recommandé d'en faire la demande dans une délibération raisonnée.

Cadastré : il faut former un nouveau registre pour les mutations qui indique, dans chaque folio, un propriétaire avec tous les articles d'allivrement.

Confins : on a conseillé de promouvoir la délimitation du territoire communal entre Èze et La Trinité. Les papiers se trouvent dans le bureau de l'intendance

Drap

Cadastré : on a recommandé de proposer la formation d'un nouveau livre pour les mutations et de faire relier les états de section.

Contentieux : existent des contestations à propos des pâturages avec la commune d'Èze et Trinité. On demande que le bureau donne des dispositions.

Moulin : on a proposé d'établir un moulin à huile à construire après 1835.

Eaux : il s'agit de rétribuer le garde champêtre et de lui donner la direction des eaux pour l'irrigation.

Église : il s'agit de l'agrandir et on a incité à se procurer le devis de M. Gardon.

Touët-de-L'Escarène

Cadastré, livre des mutations : on a recommandé la formation d'un livre des mutations, insistant pour que chaque particulier ait les articles, qui reflètent ses biens, décrits sur le même folio. On a également recommandé de ne pas effectuer les mutations sans une délibération fondée, au préalable.

Route communale vers Lucéram : on a recommandé de donner les dispositions opportunes pour faire réparer ladite route au moyen des *comandate*.

L'Escarène

Cadastré : le livre des mutations manque. On a prié le secrétaire de s'en occuper. Il a répondu qu'il s'en occupe et que, dans trois mois ou, au plus tard fin mars, il sera terminé, afin de le présenter à l'approbation.

Fontaine : on a tout particulièrement recommandé la réparation du canal de la fontaine, étant chose de la plus grande utilité. Il faut faire rédiger le devis par une personne de l'art.

Canal des moulins : il est urgent d'exécuter plusieurs réparations aux canalisations des moulins à huile du quartier de la Condamine, calculées à 500 liras.

Primaglie : il s'agit de proposer le moyen d'établir cette taxe.

Fossoyeur : il s'agit d'allouer 50 liras pour sa rétribution annuelle.

Garde champêtre : il s'agit de nommer un autre garde champêtre avec une légère augmentation de salaire.

17 août 1833

Lucéram

Cadastré : on a recommandé la formation du livre des mutations qui indique tous les particuliers et dans chaque folio tous les articles de cadastré qui reflètent ses propriétés.

Église et budget : il s'agit de viser le mandat concernant un subside de 50 liras qui a été délivré, pour des réparations, en faveur du trésorier de la paroisse et on devra à nouveau prévoir 158 liras dans le budget 1834 qui avaient été allouées en 1832 et non utilisées.

Route : il s'agit de former le projet de la route carrossable qui de ce lieu va à L'Escarène, le long du Paillon.

Pâturages : on a autorisé l'administration à continuer ce qui s'est toujours pratiqué par rapport à l'autorisation de permettre aux bergers de passage de séjourner moyennant rétribution à fixer : et ceci nonobstant ce qui avait été prescrit avec lettre du 27 juillet 1833. Le conseil demandera qu'une partie des pâturages que la communauté de Sospel entend reboiser soit maintenue comme pâturage, ce site étant indispensable pour le passage du bétail.
Bois : toutes les communautés demandent une mesure législative qui permette aux administrations de faire séquestrer les bois reconnus comme volés dans les forêts communales.

Lantosque

Mutations : beaucoup de mutations sont en retard et le secrétaire a promis de les effectuer avant la fin du mois de décembre prochain.

École : réparations urgentes au local de l'école, pour un montant de 100 liras, proposées sur le budget 1834.

Salaires (de l'instituteur) : on a proposé l'augmentation de 80 liras sur le budget de 1834.

Routes : on a demandé d'intégrer dans le budget 20 liras destinées aux dépenses de l'entretien annuel des routes, une augmentation de 30 liras, déjà admises.

17 août 1833

La Bollène

Mandats visés : on a visé un mandat de 125 liras pour la restauration de la sacristie de l'église paroissiale, en faveur du trésorier de la paroisse. On a également visé un autre mandat de 32 liras à l'attention d'Antonio Roatti, pour le prix des planches de la cabane Mantega, imputé dans le budget 1833, titre 4°, chap. 1^{er}.

Canalisation : le canal des eaux dit de Saint-Roch comporte un travail continu d'entretien et de très grand danger ; on souhaiterait trouver un moyen pour faire un projet d'ouvrages qui pût donner un aqueduc stable.

Sonneur des cloches : il s'agit de porter le fonds de 12 liras sur le budget 1834, pour la rétribution annuelle du sonneur des cloches.

Syndic : le syndic actuel, le sieur Pietro Rogeri, est une personne digne de toute confiance.

Aqueduc : on a entamé le travail et on a payé à l'entrepreneur environ 900 liras ; il s'agit de l'obliger à terminer les ouvrages de son entreprise.

18 août 1833

Roquebillière

Mutations : on doit établir le livre des mutations du cadastre.

Église : il s'agit d'entériner la dépense de la dorure du maître autel de l'église paroissiale.

Mairie : il s'agit d'autoriser l'établissement de la mairie dans un autre endroit de la communauté, dit maison Giuglaris.

Aliénation d'immeubles : il s'agit d'aliéner un morceau de terrain dit *L'iretto* et le droit d'édifier au-dessus du four.

Beal : projet d'un aqueduc pour irriguer tous les quartiers du territoire situés sur la rive droite de la Vésubie. C'est un objet très important et très recommandé par l'illustrissime intendant général. On a prévu la formation du calcul et on a indiqué le sieur Leone Sauvaigo, comme personne compétente.

Fontaine : il importe de songer à établir une fontaine, puisque l'eau dont se servent actuellement les habitants n'est pas salubre ; on la prend dans le torrent.

Église : le curé a suggéré d'installer un auvent (*ascota*) devant la porte de l'église paroissiale afin d'abriter les fidèles de la pluie et du soleil.

19 août 1833

Saint-Martin-Lantosque

Cadastré : manque le livre des mutations qui présente, comme matrice des rôles, à la colonne de chaque propriétaire tous les articles qu'il possède.

Rectification des erreurs : on a sollicité la rectification de divers articles portés en plus ou en moins et d'autres non compris.

Ouvrages publics : les plus intéressants sont les suivants : réparation du toit et de la façade de l'église, de la boucherie, de la rivière Vésubie, formation d'un mur.

Poids et mesures : on a beaucoup recommandé de les surveiller et on a observé combien est nécessaire dans cette province que le préposé fasse sa tournée.

Venanson

Déboisement d'un terrain : on a projeté de déboiser un terrain appartenant à la commune pour le convertir en prés, chose de très grand avantage pour conserver des troupeaux ; ce projet s'avère d'un très grand intérêt.

Entreprises : à signaler que dans cette commune on ne doit pas accepter des concurrents s'ils ne sont pas des personnes de l'art.

Églises : le toit de l'église et de la sacristie a besoin de réparations urgentes et on a chargé l'administration de procéder au devis.

Aqueduc : on a examiné un dessin et un devis pour un aqueduc destiné à l'irrigation et à la fontaine, dressés par monsieur l'arpenteur Ingiliardi. Ce projet a été reconnu inadmissible étant chose gigantesque, qui de toute manière comporterait l'expertise de personnes plus intelligentes.

20 août 1833

Valdeblore

Fontaine : il s'agit de former des canalisations pour une fontaine avec un grand bassin, destinée non seulement à l'usage des habitations mais également pour l'irrigation des terres. La dépense ne dépassera pas les 500 livres. Ouvrage utile.

Hameaux de La Roche et Bolline

Fontaines : on a proposé la construction d'une canalisation d'une longueur d'un quart d'heure, pour avoir un grand débit d'eau pour alimenter les deux fontaines des deux bourgades et pour l'irrigation d'un grand terrain ; ouvrage de très grande utilité qui produira un revenu considérable à la caisse communale qui recouvrera un droit pour chaque heure d'eau d'irrigation⁷¹.

Acquisition : on a proposé l'acquisition d'un terrain où un particulier, nommé Comet Battista, a entrepris d'élever une construction qui porterait préjudice à la place publique.

Moulins à farine : la communauté a l'intention de les racheter ou bien d'être autorisée à construire un autre moulin, puisque on pense que le *diritto di privativa* (monopole) a été abrogé par la loi, à savoir par les patentes royales du 27 novembre 1830 ; on a décidé de proposer la chose dans une délibération argumentée. Le bureau en demandera des orientations analogues au ministère. Par rapport auxdits moulins, il faut observer que le sieur Bergondi et les siens sont très intéressés à les racheter, puisqu'ils en possèdent une grande partie, contre l'intérêt de la communauté.

Pâturages : on a prié l'administration de faire rigoureusement observer les terres interdites au pâturage et de proposer la mise en défens pour d'autres terres ; la chose a été reconnue de grande importance et de grand avantage.

⁷¹ Ces fontaines ont été effectivement construites environ dix ans plus tard

Église : dans l'église des habitants de la Bolline et la Roche, il s'agit de construire un cadre pour le maître autel pour une dépense de 400-500 liras.

Rue droite : on a reconnu nécessaire d'agrandir la rue, formant un arc sur la maison de Giuseppe Guigo, bottier.

Rimplas

Cadastré : tout est en règle.

Baile : bien qu'informé de l'arrivée de M. l'intendant général, il ne s'est pas empressé de se présenter, avec l'administration, au contraire il s'est absenté pour aller à la pêche, chose dont il fait sa principale occupation ; on observe que souvent les assemblées du conseil ne peuvent se tenir puisqu'il ne se préoccupe pas d'y intervenir ; par ailleurs, il s'avère un véritable arrogant et capricieux, s'aliénant tous les habitants, de façon qu'il est indigne de cette charge ; d'autant plus qu'il est sujet à l'ivresse.

Four, fontaine : il est indispensable d'apporter des réparations, d'un montant d'environ 28 liras pour le four et de 20 liras pour la fontaine.

Mairie : urgentes réparations au pavement pour un montant de 15 liras.

Saint-Sauveur

Cadastré : on a prié le secrétaire de tenir à jour chaque article des mutations, ajoutant au total de l'allivrement, les comptes déjà indiqués et faire la soustraction des articles que chaque individu a aliénés et qui sont déjà indiqués. On lui a fixé un délai de six mois, avec notification qu'à défaut on délèguera un employé pour faire le travail.

Four : l'administration souhaite racheter le four à pain et l'on pense que la dépense monte à 1 600 liras anciennes.

Maisons pour la communauté et le curé : on a le projet d'acheter, pour ces maisons, celle du nommé Michel Angelo Mallet qui en a demandé 3 500 liras ; la vente comprend un petit jardin pour le curé.

Fournitures militaires : on prétend que l'ancien secrétaire, le notaire Maissa, aurait reçu le paiement des liquidations pour les fournitures faites aux troupes françaises pendant les années de 1792 à 1798. Il s'agit d'enquêter à ce sujet afin d'obtenir, si besoin, le remboursement du montant de ces fournitures pour la communauté.

21 août 1833

Isola

Terres à revendiquer : il faut rechercher dans les archives de l'ancienne préfecture s'il existe un acte en vertu duquel le gouvernement français avait vendu trois terrains de la communauté dits Balma, Balmon et Cougnet ; il faut en faire expédier une copie authentique à cette commune avec des dispositions pour que le sieur Carlo Filippo Alec abandonne les fractions du tènement dont on pense qu'il s'est emparé indûment.

Pâturages de Galottreras : l'administration a retenu nécessaire que l'on prenne des mesures pour faire reconnaître les limites des pâturages de Galottreras, puisque l'on pense que les propriétaires des terres limitrophes peuvent en avoir usurpé ; on a décidé, avant tout, de se procurer les actes d'acquisition des terres limitrophes.

Secrétaire : le titulaire, le notaire Brun, ayant été suspendu de sa qualité de notaire, on a proposé de nommer à cette charge le sieur Gente de Saint-Étienne.

Syndic : le sieur Erigio Musso est une personne méritante, il y a aussi le chirurgien Melani.

Bois : dans le bois de Malbosco, dans la gorge de Vice, on prétend que 40 plantes ont été coupées en contravention ; il s'agit de recommander au brigadier de faire constater (sic) cette coupe⁷².

Pont de Belengin : il a été réparé de gré à gré sans la délibération spéciale préalable et autorisation de cette intendance pour 130 livres.

Pont Terrior : il a été également réparé pour 100 livres et il s'agit d'autoriser la dépense.

Gabelou : il faut parler à l'inspecteur afin d'obliger ledit gabelou à vendre le tabac.

Saint-Étienne

Cadastré : il importe de commencer un nouveau livre pour les mutations, afin de remplacer celui déjà existant. On a prié l'administration de s'en occuper.

Réparation : il est urgent de faire réparer le toit du local du couvent.

Horloge : le conseil a observé que la nouvelle horloge est irrégulière.

Taxe sur le bétail : il importe de faire toujours reconnaître si tous les bestiaux, soumis à la taxe, font l'objet de *consegna*.

22 août 1833

Saint-Dalmas-le-Selvage

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de maintes réparations.

École et mairie : on a également observé qu'elles ont besoin de réparations urgentes.

Église : le pavement de la sacristie et de l'église a besoin de réparations.

Cadastré : on a prié le secrétaire de poursuivre sans interruption le travail de la transcription du cadastre, à savoir formation de la matrice, destinée à recevoir aussi les mutations.

Fontaines : elles ont besoin de réparations et il faudrait faire examiner les dégradations pour déclarer si, oui ou non, toutes peuvent être à la charge de l'entrepreneur Brun.

24 août 1833

Belvédère

Cadastré : il importe de régulariser le livre des mutations et à cette fin on a ordonné d'en faire l'objet d'une délibération du conseil et on prendra des dispositions.

Église : le toit de l'église et de la sacristie exige une prompte réparation. On a ordonné de donner les dispositions nécessaires. Le secrétaire aurait l'intention d'employer les fonds de la communauté dans l'acquisition des bandites, mais on a reconnu qu'il faut, de préférence, faire réparer le toit de l'église, ce à quoi on veillera dans les propositions des dépenses extraordinaires de 1834.

Bandite Tuor : il importe de solliciter près du bureau de l'avocat fiscal, afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir la bandite Tuor.

Bandite de l'adrec : il s'agit de présenter à Sa Majesté un recours pour obtenir une délégation, afin de décider si le possesseur de la bandite doit la restituer à la communauté ; on a recommandé à cette fin de présenter un recours argumenté.

École : il faut présenter un recours au Magistrat de la réforme pour autoriser l'enseignement du latin ; afin d'obliger ensuite les héritiers du sieur Castelli, en vertu de son testament du 5 juin 1823, à verser la somme annuelle nécessaire pour le paiement de la rétribution du maître de ladite école.

25 août 1833

Saorge

⁷² Le texte en italique est en français

Mutations : on a ordonné au secrétaire de ne pas effectuer les mutations sans au préalable une spéciale délégation que l'on peut prendre chaque trimestre ; formalité prescrite par le *regolamento de' pubblici*. On a également recommandé de faire sur le livre des mutations, pour chaque opération, la soustraction et l'addition découlant des mutations, de façon que la colonne d'allivrement présente le total de l'allivrement des biens de chaque particulier.

Ponte de Tourrette : le conseil a vivement insisté pour l'établissement du pont dit de Tourrette.

Cloches : dans le budget 1834 on a présenté la dépense pour l'acquisition d'une cloche pour l'église paroissiale et celle pour la refonte d'une autre.

Ponts sur la route royale : deux ponts en-dessous de Saorge ont besoin d'être réparés et élargis, notamment celui qui a les parapets en bois en très mauvais état, qui doit être bientôt réparé.

26 août 1833

Tende

Mutations : on a recommandé au secrétaire de ne pas effectuer des mutations dans le cadastre sauf après l'adoption d'une délibération préalable fondée.

Vols dans les bois communaux : pour faire cesser les vols il n'y a d'autre moyen que d'arrêter les bois, même (chargés) sur les charrettes sur la route royale.

Mairie : une partie de la rambarde, tout comme les persiennes aux quatre fenêtres, manquent.

Fontaine : il s'agit de faire un devis pour amener les eaux de la source Meschitta du lieu de Vieula ; de l'eau très abondante que l'on distribuerait dans les divers quartiers de la ville ; calculs pour 8 000 livres. On a établi que l'arpenteur Servetti fera le devis en octobre prochain. Il s'agit d'écrire à Gênes pour connaître les prix des canalisations en plomb.

École : le toit a besoin de réparations urgentes.

Fontaine Trabe : il importe d'achever les ouvrages du canal et on a prié le syndic de prendre des mesures afin de les faire terminer.

Contentieux par rapport aux bandites : il y a un litige en cours concernant les limites des bandites communales ; les propriétaires des bandites limitrophes insistent pour que ladite affaire soit menée à terme. On pense que les raisons de la communauté sont peu fondées ; que l'origine indirecte du litige est l'intention d'exclure le sieur Guidi, un des propriétaires des bandites limitrophes, de son poste de syndic qu'il a rempli à plusieurs fois avec grande satisfaction. Il s'agit d'activer cette affaire.

27 août 1833

La Brigue

Cadastre : on est en train de rédiger le nouveau livre des mutations et on a prié le secrétaire de le terminer, ce qu'il a promis de faire dans les quatre mois à venir.

Route : il importe de faire construire le parapet le long de la route qui conduit à la route royale ; on a prévu la dépense nécessaire dans le budget de 1834 et on songera à la faire autoriser par le ministère. Il s'agit de faire les ouvrages de gré à gré et d'employer les économies pour miner les rochers afin d'agrandir la chaussée.

Horloge : on a recommandé de se la procurer directement à l'usine en écrivant à don Raiberti.

28 août 1833

Breil

Mutations : on a recommandé au secrétaire de n'effectuer les mutations du cadastre qu'après l'adoption d'une délibération raisonnée à prendre chaque semestre. Une délibération où sont indiqués les noms des anciens et nouveaux propriétaires, les articles du cadastre, l'allivrement

en toutes lettres et la date des actes notariés, sauf quand il s'agit de successions *ab intestato*, en fonction desquels on doit signaler les mutations.

Mappa : on a chargé l'administration de se procurer la *mappa* du territoire qui doit se trouver à Nice, divisée en sections. Il faut vérifier si elle existe dans les archives de l'Intendance.

Clocher : par délibération on a décidé de le surélever de six voire sept palmes.

Chèvres : il faut observer que beaucoup de pâturages sont adaptés uniquement pour les chèvres. Il importe donc de permettre le maintien de ce nombre de chèvres déjà autorisé ; sauf toutefois à ne pas obliger qu'il y ait un gardien toutes les cinquante bêtes, comme prévu.

Pêche : le bureau a déclaré que le monopole de la pêche dans la Roya doit cesser.

Fustet : cet arbuste revient aux particuliers, puisque la communauté n'a que le droit de pacage ; on dit donc que la communauté ne peut se permettre de vendre ledit fustet.

Fontaine : à environ une heure de distance du village existe une source dite *Soaine* ; mais la communauté se réserve pour le futur de l'amener à Breil pour former une fontaine.

Chirurgien : on a parlé et communiqué au conseil de transmettre la délibération déjà prise et on y pourvoira.

Saramito Giovanni de Sospel : demande du recours qu'il a présenté il y a un mois afin d'obtenir la coupe de 200 arbres situés dans une terre, lui appartenant, dite Calmine, sur le territoire de Breil. Il s'agit de demander la réponse de cette supplique ou à l'intendance ou au syndic de Breil.

Col de Broïs : Guillin Beltrand, hôtelier sur le col de Broïs, demande d'interdire à un nommé Giacomo Gastaldi de laisser couler les eaux d'une petite source, existant sur ledit col, sur le terrain communal pour l'avantage et commodité des voyageurs.

Presbytère : il est urgent de faire exécuter la réparation du toit de la maison curiale.

Castillon

Cadastré : il importe de faire terminer la nouvelle *consegna* qui a été entreprise, étant entendu que les anciens livres c'est-à-dire l'ancienne matrice, ne présentent aucune irrégularité. Ce travail effectué, il sera publié et rendu exécutoire.

Fontaine : on prétend qu'il y a une source abondante ; on a chargé le conseil de faire exécuter l'excavation nécessaire pour la découvrir, si elle existe on proposera la dépense du canal pour conduire l'eau dans le village. On a reconnu que le canal de l'ancienne fontaine, suffisamment pourvu d'eau, a besoin d'être refait ; que l'on pourrait le conduire dans le village étant donné le lieu élevé où la source est située. On devrait laisser tous les matériaux et les excavations à la charge des particuliers, tous bien disposés pour cet ouvrage, reconnu de très grande nécessité.

Taxe sur le bétail : on a recommandé au conseil de proposer la taxe sur le bétail.

Semencier : on a chargé le syndic d'ensemencer des sites mis en défens dans le quartier Boynart et on en autorisera le paiement sur la base de la facture formée par le syndic.

Ver dit Bego : dans les oliviers du quartier de la commune existe un ver dit Bego qui détruit lesdits arbres et prive les habitants des fruits depuis 40 ans ; le secrétaire de Sospel a promis de communiquer le remède contre ledit insecte.

Castellar

Cadastré : est en règle.

Cloche : on a alloué 500 lires dans le budget 1833. La commune a écrit à Gênes pour en négocier une.

Horloge : cette commune demande l'établissement de l'horloge. On a écrit au chanoine Raiberti pour en avoir une. Il faut allouer 600 lires dans le budget 1834.

Fontaine : on demande de prévoir 60 lires dans le budget 1834 pour le bassin à établir à la source de la fontaine.

Clocher : a besoin de réparation étant donné les dégradations causées par la foudre. On demande pour cela d'allouer 100 liras.

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de quelques réparations mais le curé ne l'habite pas, ayant la maison paternelle, raison pour laquelle on peut suspendre lesdits ouvrages.

Comandate : on a recommandé au conseil de rédiger le rôle des *comandate* pour faire ensuite réparer les routes, toutes en mauvais état.

29 août 1833

Sospel

Cadastré : on a reconnu qu'il n'y a aucun rapport entre les comptes d'allivrement décrits dans le rôle et ceux de la matrice ; il faudrait former une nouvelle matrice ; on a proposé de charger l'arpenteur Scoffier de terminer le travail du nouveau cadastre qu'il avait entrepris sous le gouvernement échu.

Fournitures de paille et bois : on constate que les habitants des campagnes se munissent de bottes de pailles à la requête de l'huissier ; il serait opportun que ces provisions soient réglées de façon à ne pas faire d'abus ; chaque année on devrait savoir à combien de rups montent la paille et le bois pourvus par les paysans et l'emploi qui en est fait.

30 août 1833

Gorbio

Cadastré : il a été reconnu opportun de former les livres des mutations ; on en a tout spécialement chargé l'administration communale ; à ce propos on a ordonné de se conformer à ce qui se fait dans la commune voisine de Castellar. Il faut allouer 100 liras pour l'achat des livres sur le budget de 1834 : porter à 100 liras le fonds casuel.

Taverne : il s'agit de prendre des informations sur le dossier concernant un recours de l'ancien hôtelier Costantin, visant à obtenir une indemnité, à savoir une diminution sur le prix de l'affermage de la taverne. Il résulte que ledit Costantin n'est pas une personne de bien et ne mérite pas, car il a suggéré au syndic un certificat comme s'il était une personne de bien alors qu'il ne l'est pas. Il est opportun qu'un tel individu soit surveillé par la police, à ce propos il convient d'en faire une recommandation spéciale à monsieur le gouverneur.

Route : on a le projet de former un tronçon de route pour éviter de passer sur le territoire de Monaco et éviter ainsi les difficultés et formalités découlant des douanes.

Sainte-Agnès

Cadastré : il faut autoriser l'achat du papier timbré pour un nouveau registre des mutations.

Clocher : a besoin de réparation pour un montant de 150 liras.

Presbytère : a également besoin de réparation pour 100 liras qu'il faut prévoir dans le budget de 1834.

Four à pain : il y a le projet d'établir le four dans un autre site que celui où il est maintenant (situé sous la salle communale), puisqu'il rend cette salle inhabitable pendant l'été ; d'autant que l'on y fait l'école.

Limites : il importe de revoir les plans du dossier concernant la contestation au sujet d'un morceau de terrain situé sur la frontière de ces États vers Menton, dans la principauté de Monaco. Le propriétaire dudit terrain est un certain Giovanni Daniel, natif et habitant à Sainte-Agnès, auquel les carabiniers de la principauté empêchent de profiter des herbages et plantes du terrain en contestation. Monsieur l'intendant a l'intention de solliciter des dispositions à cet égard.

31 août 1833

Peille

Cadastré : on a chargé l'administration de faire consigner par chaque particulier toutes les terres qu'il possède pour pouvoir ensuite les porter sur le nouveau livre des mutations qui a été formé et qui est encore vide. La communauté doit en faire la demande par délibération. On a également recommandé de faire relier le cahier qui forme l'appendice du cadastre.

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de réparations, par conséquent il faut intégrer dans le budget de 1834 le fonds qui a été alloué à cet effet.

Fontaine : on a proposé la reconstruction de l'ancien canal de la fontaine, étant chose de très grand avantage. Entre-temps on a recommandé au conseil d'empêcher l'abus que l'on fait des eaux de l'actuel canal, pour irriguer les terres situées au-dessus de la fontaine.

Cimetière : il a besoin de faire rehausser une partie des murs pour empêcher l'introduction des bétails. On conseille à la communauté de faire la proposition de la dépense.

Source : on a chargé l'administration de faire exécuter, au moyen des *comandate*, les travaux d'excavation pour reconnaître les sources destinées à la fontaine susnommée.

Comandate : le rôle est formé et approuvé.

Routes : on a recommandé de les faire réparer. On a proposé d'établir la route carrossable de la route royale aux moulins ; mais il faudra faire tracer cette route par une personne compétente, tel que le sieur Gayet.

Maître d'école : sa chambre à coucher a besoin des jalousies.

Entreprise Encalat : on a convenu des ouvrages de l'Encalat avec l'entrepreneur Gerolamo Bianchi qui a déclaré que Vittorio Daniel traita pour son compte que : 1° au lieu de construire un mur à sec pour soutenir le chemin dit de l'Encalat, il convenait de bâtir un mur à la chaux et que dans l'acte de reconnaissance des travaux il aurait fixé le prix le plus important à payer ; 2° que sous peu il fera également exécuter les ouvrages pour la chaussée du chemin de l'Encalat, selon le devis de son entreprise au prix fixé par l'acte d'adjudication ; 3° qu'il fera aussi sous peu exécuter la construction des latrines dans le site indiqué, sauf s'il fait quelque partie de mur en plus du devis pour en être satisfait au prix à fixer par le vérificateur, qui doit être désigné par l'intendant général.

Peillon

Maison paroissiale : elle a besoin de petites réparations et de jalousies aux fenêtres.

Église : elle a besoin d'un apport de 100 livres pour plusieurs réparations et on a dit à M. le syndic d'expédier le mandat sur 1832, étant donné que la somme a été allouée alors.

Fontaine : la canalisation a besoin de diverses réparations

Cimetière : on a alloué 500 livres pour le cimetière et il s'agit de les garder de côté.



**À LA RECHERCHE DE
J.J.H. BOUCHON AUTEUR DE
« L'ALLÉGORIE DE LA
MÉDITERRANÉE » DANS
L'AMPHITHÉÂTRE DU CUM**

Frédérique OLIVIER-GHAURI

• L'énigme

La grande peinture dite « Fresque de Bouchon » ou « Allégorie de la Méditerranée » de l'amphithéâtre du Centre Universitaire Méditerranéen, CUM, de Nice intrigue. Outre son caractère monumental et sa magnificence, ce qui étonne est la quasi absence de biographie de l'auteur.

Très peu de renseignements en dehors du nom du peintre ou de ses initiales et des dimensions de l'œuvre sont accessibles. Le dictionnaire Benezit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays par un groupe d'écrivains spécialistes français et étrangers* reste muet ainsi que la plupart des archives présentes au CUM à l'exception de quelques documents de communication.

Le dernier livret de présentation de l'établissement imprimé en janvier 2009 indique p. 9 à propos de l'amphithéâtre et des salons :

« L'amphithéâtre (d'une superficie de 414 m² comportant une scène de 7x3.5 m), peut accueillir un auditoire de 580 personnes assises lors des conférences.

Le principal attrait de cette salle, outre ses boiseries et sa fonctionnalité, réside en la fresque de Bouchon intitulée « Allégorie de la Méditerranée ».

Cette huile sur toile (6.8x16m), datée de 1937, représente symboliquement, sur le modèle des cartes anciennes, les diverses phases de la civilisation méditerranéenne. Sur cette toile, ce sont les monuments qui prennent de l'importance et qui relèguent au second plan la carte elle-même. C'est ainsi que tout autour d'une Méditerranée peinte de tonalités claires et nuancées, s'échelonnent et se chevauchent les édifices les plus remarquables des différentes villes ou régions méditerranéennes. Des tons à la fois riches et anciens, dans une lueur générale bleue, achèvent de faire de cette fresque une très belle œuvre qui fait honneur à l'artiste qui l'a conçue et réalisée. »

Un autre document non daté « Quelques œuvres présentes au CUM » présente au recto un descriptif de la « Fresque de Bouchon » au niveau de la symbolique et au verso, le descriptif du « Tableau de Wéry » daté de 1914, qui se trouve dans le salon rouge ou salon Jules Romains à l'étage. Ici le peintre est connu : Émile Auguste Wéry, né à Reims en 1868 et mort à Paris en 1935.

Ce document, du moins pour la partie descriptive de l'œuvre de Bouchon, est repris d'un document ancien non daté, trouvé récemment dans les archives du CUM. Cependant le nom du peintre est erroné puisqu'il est question de « cette admirable fresque due au pinceau de M. Boucher ».

Voilà qui rajoute encore à la confusion et au questionnement sur ce Bouchon rebaptisé Boucher !

• Une rencontre décisive

Et puis, un jour, la chance et les réseaux sociaux déclenchent une rencontre décisive qui allait permettre d'en savoir plus *via* une « enquête internationale ». Le service communication de la ville de Nice met régulièrement en ligne des images de lieux ou d'œuvres remarquables du patrimoine local. Ce jour de janvier 2013, il s'agit de la peinture de l'amphithéâtre. Un internaute, musicien, signale que c'est l'œuvre de son grand-oncle. Je le contacte aussitôt *via* le réseau social en question, et il me met en relation avec sa mère l'arrière-petite nièce de notre énigme.

Après un contact téléphonique très amical, cette personne me rend visite au CUM le 5 février 2013. Elle me fait part de ses souvenirs de famille. L'oncle Jules, est un frère de sa grand-mère paternelle Louise qui avait un autre frère, Eugène et une sœur, Élise. La famille Bouchon détenait une grande armurerie sous les arcades de la place Masséna.

L'oncle Jules avait épousé vers 1920-1925 une fille Franco, de la famille détenant le magasin de peinture rue Pastorelli. Il aurait fait les Beaux-Arts de Paris et aurait gagné un prix de Rome en dessinant un bijou. Très lié à Jean Médecin, elle le qualifie de « peintre de la mairie ».

Il aurait quitté la France lors de la Deuxième Guerre mondiale et serait resté aux États-Unis et en Argentine. Il a un fils Jean-Jacques, qui aurait été vu en Argentine à la fin des années 1960. Outre le fait qu'il soit « un sosie de Marlon Brando », il était également un curieux personnage vu « se baladant avec des serpents » lors d'un séjour à Nice.

Forte de ces éléments, l'enquête a pu commencer en contactant l'École des Beaux-Arts de Paris à la recherche du fameux Jules Bouchon et de son prix de Rome. Je précise au conservateur que l'œuvre prend place dans le bâtiment « Villa Guiglia » affectée au CUM dès 1933 et confiée à l'architecte et grand prix de Rome en 1913, Roger Séassal, pour sa transformation et notamment la création du grand amphithéâtre. Il s'avère que le nom de Jules Bouchon n'apparaît pas à cette époque ni parmi les élèves, ni parmi les prix de Rome qui n'existe d'ailleurs pas dans la catégorie dessin de bijou. Il s'agit sans doute d'un peintre niçois engagé par l'architecte Roger Séassal selon l'usage habituel, d'autant plus que ce dernier est également conseiller municipal adjoint aux Beaux-Arts à la ville de Nice.

Devant ce résultat, je me mets néanmoins à douter de l'existence même de ce peintre et en tout cas m'interroge sur son prénom. J'entreprends donc de retourner à la source : l'œuvre et à sa signature.

Il n'est pas chose aisée d'examiner la signature de cette œuvre monumentale dont la partie inférieure se trouve à près de 3,50 mètres au dessus du sol de l'amphithéâtre. Néanmoins, au prix de quelques acrobaties sur les gradins de l'amphithéâtre, nous parvenons à déchiffrer « J.JH. BOUCHON ».

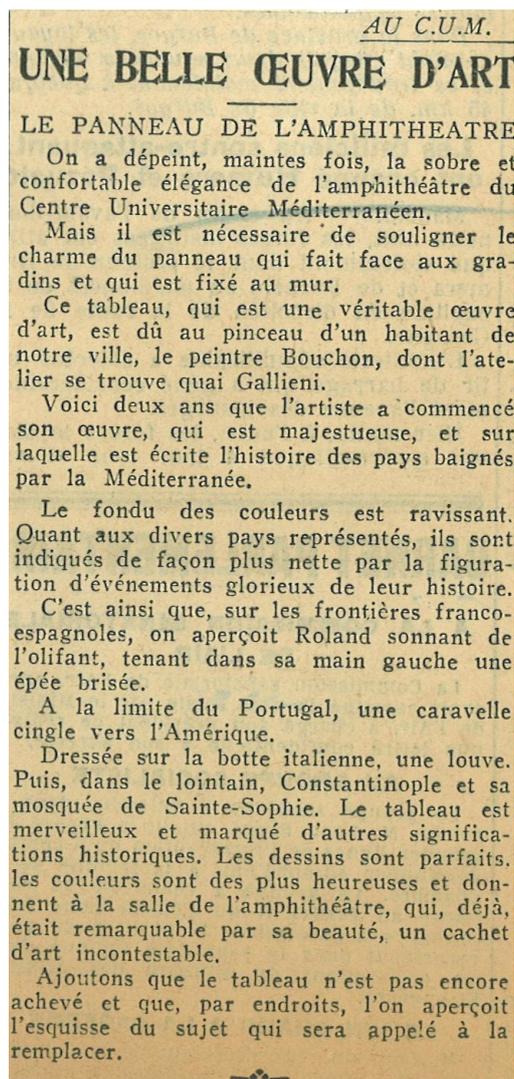


1

• La presse

En parallèle, j'examine à nouveau la revue de presse du CUM ouverte sans discontinuer depuis 1933 pour tenter de retrouver quelque article autour de cette œuvre. J'envisage cette fois d'examiner les années 1933 à 1937, année de la dernière inauguration du lieu, en présence du Président de la République, Albert Lebrun. Les résultats sont ténus, mais nous notons néanmoins deux articles mentionnant l'œuvre : *Le Petit Niçois* du 29 novembre 1936, un article sur 3 colonnes sur le thème du CUM et de son développement, conclut ainsi après le discours du maire Jean Médecin « *Une ovation marqua la fin du discours du maire. La réunion prit fin peu après non sans que toutes les personnes présentes n'eussent admiré une fois de plus l'harmonieux amphithéâtre et les magnifiques peintures sur lesquelles s'inscrit l'histoire de tous les pays baignés par la Méditerranée* »

Le Petit Niçois du 5 décembre 1936, un petit article titre « AU CUM UNE BELLE ŒUVRE D'ART » :



On y apprend que l'artiste est le peintre Bouchon dont l'atelier se trouve quai Gallieni, que l'œuvre a été commencée il y a deux ans et qu'elle n'est pas encore terminée. Ceci nous amène à penser que le long travail de conception puis de réalisation de l'œuvre a empêché qu'un éclairage particulier soit apporté lors des inaugurations du lieu jusqu'à la dernière, le 6 juin 1937.

• Le Web

En complément, quelques recherches d'opportunité sur le web aboutissent à trouver deux œuvres d'un JJH ou JH Bouchon, datées des années 1920 et 1930.



3

JH BOUCHON La vierge à l'enfant - 1935 Triptyque. Huile sur toile marouflé sur panneau. Signé et daté en bas à droite du panneau central. Encadrement en bois sculpté. 203 x 187 cm

Cette œuvre se trouve en salle des ventes aussi bien chez Christie's qu'à Drouot. Ce thème se retrouve sur le grand tableau de l'amphithéâtre où la vierge est également représentée quasiment à l'identique sur le côté droit de l'œuvre.

Sur Artnet, on trouve ce tableau de 1929 intitulé « Die Weinernte » ou « Les Vendanges » et attribué à JJH Bouchon. Ses dimensions : 95 x 107 cm

| | |
|--------------|---------------------------------|
| | J. JH. Bouchon |
| Title | Die Weinernte |
| Medium | Oil on Canvaslaid on fiberboard |
| Year of Work | 1929-1929 |
| Size | Height 95 cm.; Width 107 cm |



4

Tant au niveau du style, des couleurs, des formats que des thèmes choisis, il semble que nous soyons en présence du même artiste. C'est également ce que dit la descendante de M. Bouchon qui se souvient de telles représentations sur les murs mêmes de l'atelier du quai Galliéni. Un examen des signatures nous le prouverait, mais les salles des ventes ne répondent pas à nos demandes de renseignements, pour l'instant.

• Les restaurations récentes

Tous les conservateurs de la ville appelés à la rescousse eurent les mêmes réponses, non le peintre n'est pas connu. Et malgré un état des lieux en 2002, demandé par le directeur de l'époque, M. Ugo, en vue d'une restauration finalement réalisée en 2006, personne n'avait percé le mystère du peintre Bouchon.

Cependant, l'inspection en vue de la restauration et la restauration elle-même nous donnent des éléments quant au travail de l'artiste. Un rapport des conservateurs de l'époque, Charles Astro, en charge du Palais Lascaris et des Antiquités et Objets d'art du département, et Luc Thévenon, en charge du musée Masséna, parlent du « décor de l'amphithéâtre » et précisent :

« [...] il ne s'agit en aucun cas de **fresque** mais bien de **toiles marouflées**. Etant donné l'étendue de la surface et son bombement l'artiste, très astucieusement, a opposé une série de toiles en trapèze et utilisé leurs contacts pour y placer les parallèles et les méridiens. »

Les restaurateurs de 2006, l'entreprise Morisse-Marini précisent ainsi la technique de cette œuvre :

Nature de l'œuvre : huile sur toile marouflée sur mur

Dimensions : 6.8 de hauteur x 16 m de long

Datation, signature : signée et datée en bas à droite (Bouchon 1937)

L'œuvre de Bouchon est un ensemble décoratif de 108,80 m²

*Elle est composée de 53 morceaux de toiles assemblés et collés au mur dont la forme d'ensemble est convexe sur les bords et présente un simple encadrement de bois.
Le marouflage de la toile consiste à coller cette dernière avec une forte colle sur un enduit de plâtre.*

• Les archives

C'est alors que la découverte de photos d'archives dans le CUM même, me permet de constater que le 6 juin 1937, année de la dernière inauguration du lieu en présence du Président de la République, Albert Lebrun, la peinture n'est pas terminée. La plupart des inscriptions notamment ne sont pas encore réalisées.



Voici peut-être l'une des raisons qui explique que la fin des travaux de décoration du mur nord de l'amphithéâtre n'ait pas bénéficié d'une communication à sa hauteur : elle n'était pas prête pour les inaugurations officielles.

La consultation de la presse locale entre octobre-novembre 1936 et jusqu'en décembre 1937 le confirme. Aucun article supplémentaire sur cette réalisation.

En complément de la presse, nous entreprenons également de consulter les annuaires dans ces années 1935 à 1938 sauf 1937, absente. M. Bouchon n'apparaît pas parmi les peintres.

En revanche, l'annuaire des particuliers de 1935 mentionne dix personnes portant le nom de Bouchon, dont un Jules Bouchon, décor, au 2, rue Constantin Bergondi. À la même adresse, nous trouvons un Eugène Bouchon, industriel. Un autre Eugène Bouchon est dit armurier au 11, rue Honoré Sauvan. Il semble que nous soyons sur la bonne piste.

Une nouvelle discussion avec la descendante de M. Bouchon me permet de confirmer certains points. Jules Bouchon dispose d'un atelier Quai Galliéni dans l'immeuble familial dont l'adresse est 2, rue Constantin Bergondi. L'atelier a été construit dans la villa des parents au 4^e étage. Il s'agit d'une grande pièce de 4 à 5 mètres sous plafond. Elle me précise

d'ailleurs que les œuvres devaient généralement descendre par la fenêtre étant donné la configuration des lieux.

• L'Argentine

C'est alors que relisant les notes de notre premier entretien, et après de multiples tentatives de recherches du peintre Jules Bouchon sur les sites internet de France mais aussi d'Argentine et des États-Unis, je décide de rechercher le fils : « Jean-Jacques Bouchon, Argentine ». Et là, je découvre des récits de voyage de particuliers qui parlent d'un personnage haut en couleurs, fondateur directeur du musée Rocsen, « Museo polifacético » à Nono en Argentine.



La vocación, el sueño y el empuje de un hombre

Juan Santiago Bouchon nació en Niza, Francia el 3 de julio de 1928. Realizó estudios de antropología, Bellas Artes Superior y Artes Aplicadas a la Industria en París. Llega a la Argentina en 1950, se radica en Nono en 1959 e inaugura el Museo Rocsen en 1969 y desde entonces trabaja junto a su familia, en su sueño: " ROCSEN " Museo polifacético.

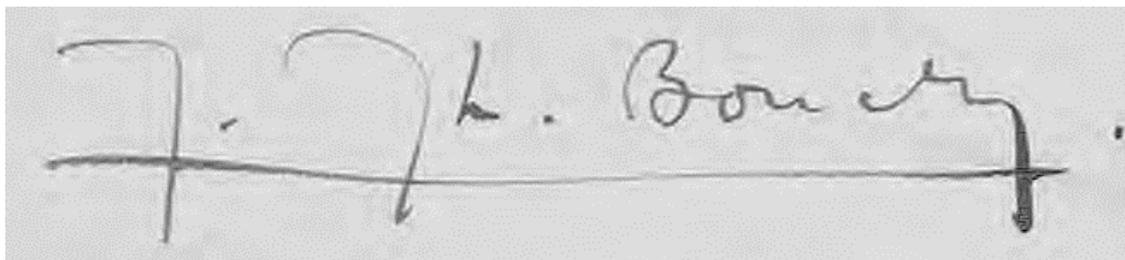
6

Sa biographie précise sa date de naissance à Nice et à partir de là, l'état civil peut me confirmer la naissance de Jean-Jacques Bouchon à cette date et l'identité de ses parents : Jules Ange, décorateur, né à Nice le 24 mars 1898 et Eugénie Pauline Franco, née à Nice le 6 novembre 1898.

Le Petit Niçois du jeudi 5 juillet 1928 présente l'état civil du 4 juillet 1928 et indique bien la naissance de Bouchon Jean-Jacques au 2, rue Constantin Bergondi.

L'état civil en ligne des Archives départementales, nous permet d'en savoir plus à travers l'acte de naissance et l'acte de mariage de Jules Bouchon : Jules Ange Joseph Bouchon est né à Nice le 24 mars 1898. Il est le fils de Jean Bouchon, armurier à Nice et de Victoire Martin, couturière. Les témoins de la déclaration sont Louis Cardo et Jules Bouchon qui déclare quant à lui une profession d'armurier.

Le 1^{er} décembre 1925, âgé de 27 ans, il épouse Eugénie Pauline Franco, née le 6 novembre 1898, sans profession. La famille Franco est propriétaire du magasin des Beaux-Arts, rue Pastorelli, qui existe encore aujourd'hui. L'acte de mariage mentionne que sa profession est décorateur. Les témoins du mariage sont Nicolas Bouchon, armurier, et Lucien Bouchon, attaché d'entreprise à Nice. Il signe l'acte de mariage :



7

L'acte de naissance nous permet également de savoir que Jules Ange Joseph Bouchon décède à Nono, dans la province de Cordoba en Argentine, le 21 décembre 1981. Dans cette même ville vit aujourd'hui son fils Jean Jacques Bouchon appelé Juan Santiago Bouchon, dont nous venons de parler, âgé aujourd'hui de 85 ans.

• Les archives et la recherche

Slim Jemaï, auteur d'une thèse, sous la direction du professeur Ralph Schor sur « Les arts plastiques à Nice dans l'Entre-deux-guerres : fondements et institutions » nous signale que notre peintre est également cité dans « L'essai de répertoire des artistes peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, originaires des Alpes-Maritimes et de la principauté de Monaco ou ayant séjourné et travaillé dans cette région » de Guillaume Boréa (conservé à la bibliothèque du chevalier de Cessole) comme auteur du panneau décoratif « La Mer Méditerranée » et indique qu'il fut élève de l'École des Arts décoratifs.

Des recherches complémentaires aux Archives départementales vont nous en apprendre plus : une délibération du conseil municipal de la ville de Nice réuni en séance extraordinaire le 22 septembre 1934 a pour objet : « Centre Universitaire Méditerranéen – Décoration – traité Bouchon ».

On y apprend que c'est :

« M. Février, l'architecte, directeur de ces travaux qui a proposé à l'administration municipale de confier les travaux délicats de la décoration à un spécialiste, notre concitoyen, M. Bouchon. ».

L'architecte a dressé un devis listant les travaux à réaliser par M. Bouchon pour un montant de 137 000 francs payables au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ce document nous permet de savoir exactement l'étendue des travaux confiés au peintre :

« Grand panneau de peinture décorative sur la face Nord du Grand Amphithéâtre

Ce panneau représentera le bassin de la Méditerranée. Les grands faits historiques, philosophiques et artistiques y seront représentés par l'image et par l'écriture. Il sera donc une synthèse des grands mouvements dont le bassin de la Méditerranée aura été le berceau des origines jusqu'à la fondation du Centre Méditerranéen.

Couronne en peinture décorative du plafond du Grand Amphithéâtre

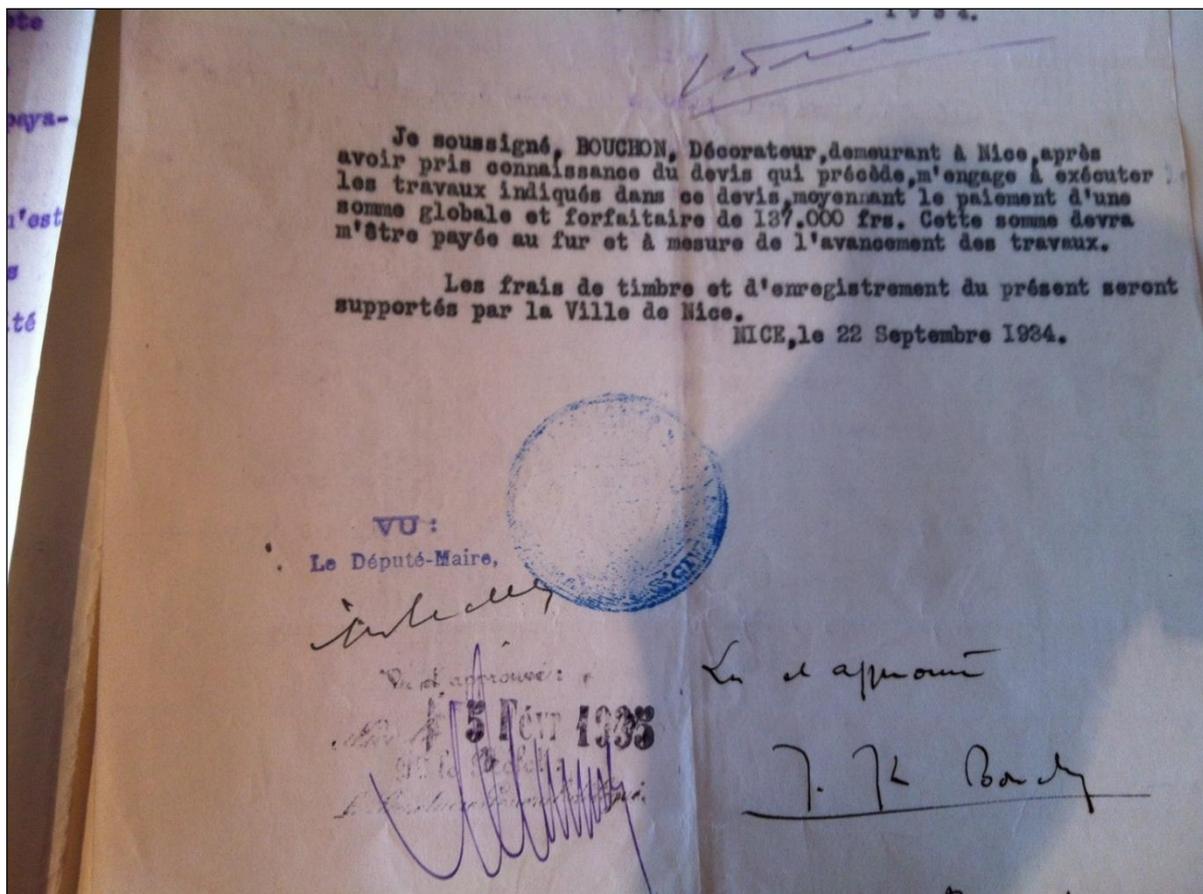
L'ensemble du plafond étant une apothéose au soleil, celui-ci dans le centre est couronné par les constellations zodiacales, qui seront figurées et peintes selon les images adoptées depuis les origines et conservées jusqu'à nos jours et qui seront d'une richesse décorative toujours neuve. Autour de la couronne l'apothéose continue dans les éléments où le ciel et les saisons fournissent les sujets.

Panneau peinture décorative sur une face du salon bibliothèque à l'étage.

Ce panneau décoratif représentera une scène maritime où les barques chargées de fruits et de fleurs s'en iront au gré des flots, des voiles et des rames dans une belle quiétude méditerranéenne

Peinture décorative dans les caissons du plafond de la bibliothèque salon

Ces caissons seront décorés de sujets maritimes et floraux, dont les entrelacs seront une synthèse de cette union étroite de notre Méditerranée à notre belle Côte d'Azur »



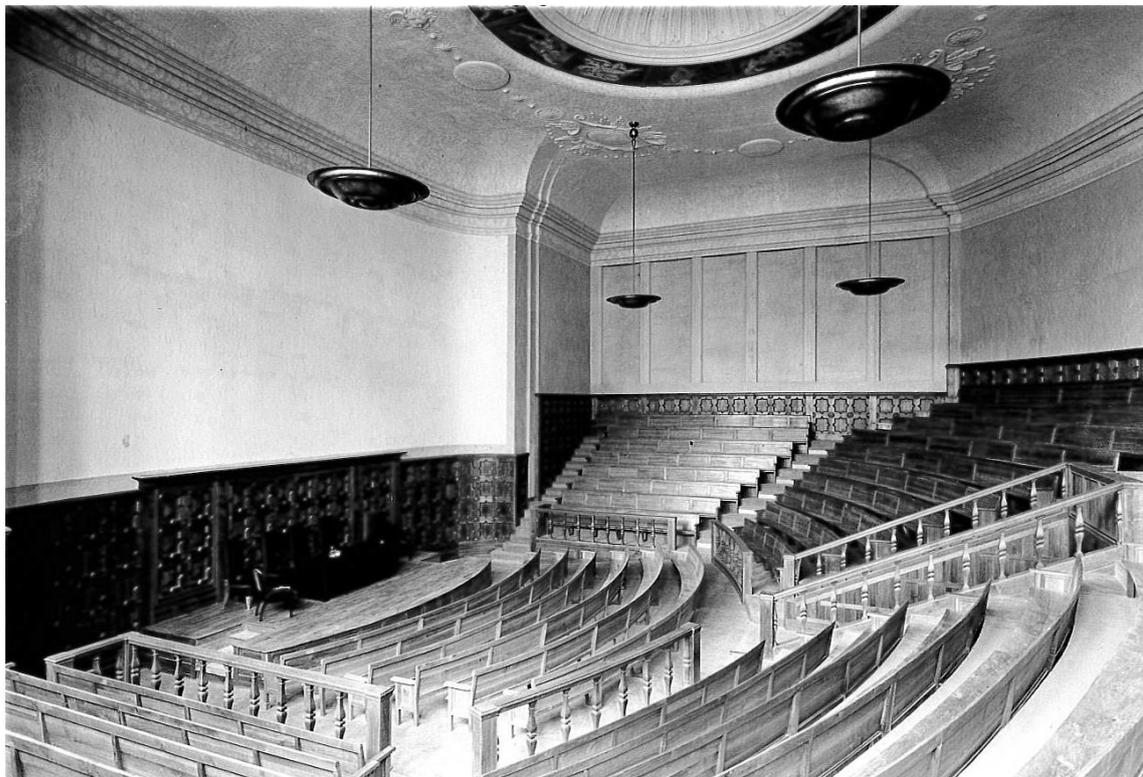
8

Ce document, signé des différentes parties et validé par le préfet le 5 février 1935, comporte donc la signature du peintre qui est similaire à celle de son contrat de mariage. Il nous indique, que le peintre signe de ses initiales de prénoms dans le désordre : Jules Joseph Ange et que son A ressemble à un H d'où la confusion de ses initiales.

Sur les travaux qui lui sont demandés, il apparaît qu'il est également l'auteur du plafond de l'amphithéâtre et du plafond du salon rouge. Enfin, la peinture décorative du salon-bibliothèque, autre dénomination du salon rouge, lui était demandée, mais nous avons vu qu'au final c'est une toile de Wéry datée de 1914 qui y a pris place. Des investigations complémentaires seront nécessaires pour comprendre pourquoi et comment ce tableau a été réalisé et a pris place dans un endroit qui semble prévu pour lui.

Des documents complémentaires dans ce fonds indiquent que le montant prévu pour M. Bouchon sera majoré de 30 % par une délibération du 12 février 1938 et porté à 178 100 francs. M. Séassal, qui présente la délibération, indique comme premier argument du peintre la durée anormale des travaux entrepris en 1934 et terminés en novembre 1937. Le préfet donne un avis favorable à cette majoration le 16 mars 1938.

● Résumons-nous :



9

La peinture « Allégorie de la Méditerranée » des origines jusqu'à la création du CUM en 1933 est bien l'œuvre d'un peintre niçois, Jules Ange Joseph Bouchon, qui signe J.J.A. Bouchon. Elle a été prévue et pensée pour le mur nord de l'amphithéâtre qui, sur cette photo de 1935, n'attend plus qu'elle. Elle est réalisée après le décor du plafond décrit plus haut, qui est également l'œuvre de J.J.A. Bouchon et que nous voyons déjà en place.



10

L'œuvre est enfin terminée en 1937, et ces deux dernières photos montrent bien que l'architecture du lieu prévoyait une œuvre de cette envergure dès sa conception. Nous pensons d'ailleurs, qu'outre la vision de l'architecte, cette œuvre devait révéler toute l'ambition méditerranéenne et savante du lieu et qu'à ce titre, le travail de l'artiste a dû être accompagné par les différents interlocuteurs en charge de ce dossier : l'architecte grand prix de Rome, adjoint aux Beaux-Arts pour la ville de Nice de 1928 à 1940 et académicien Roger Séassal, l'architecte Février, l'administrateur Paul Valéry et le directeur, Maurice Mignon.

Ainsi la copie d'un courrier du 11 août 1936 de Maurice Mignon à Monsieur Marçais, membre de l'Institut qui est sans doute William Marçais, orientaliste arabisant français, élu en 1927 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur au Collège de France jusqu'en 1942, nous indique que la décoration de l'amphithéâtre était l'affaire de plusieurs personnes :

« [...] Nous sommes occupés à faire décorer le grand amphithéâtre, et nous voulons y placer quelques inscriptions, dont une en arabe. En accord avec M. Paul Valéry, j'ai recours à vous pour vous prier de nous indiquer un texte d'une quinzaine de lignes, relatives autant que possible à la civilisation méditerranéenne. [...] »

D'autres savants sont sollicités en 1935 et 1936 pour des textes en slavon, en grec, en latin, tirés d'inscriptions épigraphiques antiques ou de textes d'auteurs antiques ou médiévaux, toujours avec la référence « à la demande de Paul Valéry ». Or, aujourd'hui, la seule inscription visible de la peinture est une inscription latine sur la partie inférieure gauche de la scène. Cette démarche démontre bien que cette peinture et son thème tels que commandés à l'artiste ont fait l'objet d'un suivi attentif, notamment du poète de la Méditerranée, Paul Valéry.

Au total, notre recherche sur JJA Bouchon a été au-delà de nos espérances, puisque nos modestes ambitions étaient de pouvoir renseigner un cartel avec les dates de naissance et de mort du peintre. Désormais, nous pensons pouvoir aller plus loin et préciser certains aspects de sa vie, son départ de France après la guerre et quelques soucis dans les périodes troublées de la Libération, sa vie en Argentine, d'autres œuvres à découvrir.

Nous envisageons de contacter son fils par courrier afin de lui faire part de notre démarche et solliciter outre ses souvenirs, ses archives personnelles et pourquoi pas une photographie. Enfin, nous souhaitons des détails sur un objet dont il parle sur son site internet avec une photo : « un soldadito romano de barro cocido », un soldat romain de terre cuite (inédit pour les archéologues de Nice) qu'il dit avoir découvert à 8 ans, soit en 1936, alors qu'il escaladait l'amphithéâtre de Cimiez et que son père travaillait à la décoration de l'amphithéâtre du CUM.

Liste des images

- 1- Signature en partie inférieure gauche de la peinture « Allégorie de la Méditerranée » sur le mur nord de l'amphithéâtre du CUM
- 2- « AU CUM UNE BELLE ŒUVRE D'ART » in *Le Petit Niçois* du 5 décembre 1936, article non signé – Bibliothèque Paul Valéry du CUM Revue de Presse 1933 à 1937
- 3- Captation d'image sur les sites internet de Christie's et Drouot ayant eu cette œuvre en vente
- 4- Captation d'image sur le site internet Artnet ayant eu cette œuvre en vente
- 5- Photographie non signée du 6 juin 1937, inauguration du CUM en présence du Président de la République, Albert Lebrun, en visite à Nice. Archives du CUM.
- 6- Captation d'image sur le site internet : www.museorocsen.org, biographie succincte de Jean-Jacques Bouchon, fils de Jules Ange Joseph Bouchon.
- 7- Signature de Jules Ange Joseph Bouchon sur l'acte de mariage n° 1366 établi le 1^{er} décembre 1925. Consultable en ligne sur les actes d'état civil des Archives départementales (page 300 sur 406).
- 8- Photographie de la dernière page du traité Bouchon signé avec la ville de Nice pour les travaux de décoration de l'amphithéâtre. Fonds 2 O 742 aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- 9- Photo Gilletta Nice. Amphithéâtre entre 1934 (fin des travaux) et 1936 (travaux de décoration en cours)
- 10- Photo Gilletta Nice. Amphithéâtre daté de 1937

Sources

Bibliothèque Paul Valéry du CUM : Revues de presse et divers

Archives du CUM : photographies anciennes, courriers, programmes, comptabilité d'Elisabeth Nicoletti

Bibliothèque Chevalier de Cessole : fonds Masséna Biographies d'artistes PR0023, 1 et 2

Archives départementales des Alpes-Maritimes : diverses cotes dont 2 O 742

**LA CULTURE DES PLANTES À
PARFUM DANS LES
ALPES-MARITIMES
ENTRE 1904 ET 1927 AU TRAVERS
DES STATISTIQUES AGRICOLES**

Gabriel BENALLOUL

L'utilisation agricole du territoire de Grasse et des localités qui l'environnent fut marquée par l'essor des cultures de plantes à parfum. Ce phénomène s'amorça dès l'Ancien Régime, s'accéléra au XIX^e siècle, connut son apogée durant le premier tiers du XX^e siècle, avant de refluer.

• Une question mal connue

Mais au-delà de ce panorama chronologique général, les conditions effectives de mise en culture de ces plantations florales demeurent encore assez méconnues. Bien entendu, ces conditions de mises en culture ont accompagné les évolutions techniques et économiques de l'industrie des parfumeurs grassois. Néanmoins, il reste par exemple à préciser si cette augmentation des exploitations florales s'est produite progressivement et de façon continue au fil des décennies ou bien si elle a connu un développement par paliers, avec des phases d'accroissement rapide, voire brutal, concentré sur de courtes durées. On peut également se demander si cette croissance et cette spécialisation agricole se sont réalisées au détriment d'autres types de production et si, parallèlement, elles ont nécessité la mise en valeur d'espaces inexploités. De même, dans quelles conditions s'est opérée l'introduction de nouvelles variétés de fleurs ? Les interrogations sont multiples. Elles peuvent porter sur l'aspect même des plantations, sur leur localisation ou encore sur l'évolution de la taille des exploitations.

• Limite des sources

Dans ce vaste champ d'investigation, le dépouillement et la publication des statistiques agricoles annuelles et décennales constitue une étape nécessaire pour appréhender ces évolutions bien qu'elle demeure une approche très partielle de la question. En effet, cette source historique trouve deux limites majeures. La première faiblesse tient à la fiabilité des informations collectées par les agents administratifs. Déjà en 1945, Michel Augé-Laribé recommandait à ses collègues géographes et statisticiens de manipuler les éléments fournis par l'Administration avec prudence : « *Cet outillage d'information est, cela va sans dire, très loin de la perfection, même de ce que pourrait appeler de la bonne qualité* »⁷³. Il préconisait, avant tout, de ne pas omettre l'examen critique des sources, indispensable à tout travail scientifique et historique, et qui selon lui était trop souvent relégué au second plan dès qu'il s'agissait de statistiques : « *Évidemment, il est tout à fait ridicule, comme le font les journalistes et les parlementaires, de piquer quelques chiffres dans les annuaires et de bâtir sur eux une argumentation en disant : ce sont les chiffres officiels. Comme si ce qui est officiel ne participait pas de l'imperfection humaine !* »⁷⁴. Cette mise en garde élémentaire ne devait cependant pas proscrire, selon lui, le recours à ces données : « *Il ne serait pas moins maladroit de rejeter toute l'information des statistiques agricoles en les déclarant sans valeur. Ce sont des outils grossiers dont il faut se servir avec des précautions et qu'il est nécessaire de perfectionner. Les statistiques agricoles françaises ne sont pas les meilleures ; elles ne sont pas non plus parmi les plus mauvaises* »⁷⁵.

La seconde limite de cette source historique, d'ordre chronologique, est plus restrictive encore puisque, d'une part, comme l'indique Michel Augé-Laribé, les statistiques agricoles n'ont réellement vu le jour qu'en 1848 à l'échelle nationale. D'autre part, le simple examen

⁷³ Augé-Laribé Michel, « Les statistiques agricoles », dans *Annales de géographie*, 1945, t. 54, n°294. p. 81-92, (p.81)

⁷⁴ *Id.*, p. 81

⁷⁵ *Id.*, p.81

des questionnaires des statistiques agricoles du département des Alpes-Maritimes montre que le phénomène local de culture de plantes à parfums ne fut pris en considération de façon plus détaillée qu'à partir de 1904⁷⁶.

Ainsi, la synthèse des éléments chiffrés recueillis sur la culture des plantes à parfum dans le sud-est de la France n'aborde presque pas l'histoire horticole locale antérieure au XX^e siècle. Par ailleurs, pour le premier tiers du XX^e siècle qui nous intéresse ici, des lacunes dans la conservation rompent chronologiquement certaines séries statistiques.

Donc, en tenant compte de ces limites, le dépouillement et la publication de ces éléments permettent essentiellement de mieux préciser, mais seulement entre 1904 et 1927, quelles communes du département des Alpes-Maritimes s'adonnaient aux cultures florales, de cerner la répartition géographique des principales variétés de fleurs cultivées localement, d'estimer les quantités récoltées pour chaque variété et d'identifier pour chaque fleur les principaux cantons ou communes producteurs.

• Les enquêtes agricoles

Comme il a été mentionné, la première véritable enquête économique (population, agriculture et industrie) entreprise par l'État français date des années 1840. Elle fut suivie, comme le précise encore Michel Augé-Laribé, de cinq autres enquêtes établies tous les dix ans (1852, 1862, 1872⁷⁷, 1882 et 1892). Ce rythme décennal fut ensuite interrompu, par souci d'économie. Il fallut attendre 1929, pour que la France, engagée à participer à une enquête agricole internationale, renoue avec ce type de grand collectage statistique. Il faut dire que depuis 1881, l'État avait également institué une enquête agricole et industrielle annuelle, certes moins fouillée que la décennale, mais sans doute plus simple à mettre en œuvre et plus régulière.

Qu'elle soit décennale ou annuelle, la statistique économique se fonde sur des questionnaires préétablis par les services administratifs, chaque commune devant remplir ces documents. Une première synthèse est réalisée à l'échelle du canton. Les informations communales sont alors retranscrites et additionnées sur un tableau cantonal. La même opération est réalisée au niveau de l'arrondissement : les totaux cantonaux sont reportés sur le questionnaire de l'arrondissement. Pour finir, les résultats des questionnaires d'arrondissement sont regroupés dans la statistique départementale qui est transmise à l'État. Avec le temps, les questionnaires évoluent. Les informations demandées se font plus précises. L'ambition statistique s'accroît à mesure que l'administration locale se familiarise avec cet exercice, noue des contacts et habitue populations et entités concernées à communiquer leurs données. Progressivement donc, à la question centrale de la gestion du Plan national de ravitaillement de la Nation, de l'approvisionnement alimentaire du pays, s'adjoignent d'autres missions de sorte que les statistiques s'affirment, de plus en plus, comme un instrument d'aide à la décision dans la définition de stratégies économiques entreprises par les gouvernants.

Localement, les questionnaires statistiques sont conservés principalement aux Archives départementales⁷⁸. Les communes peuvent aussi garder les tableaux communaux et

⁷⁶ En effet les noms des fleurs cultivées dans les Alpes-Maritimes sont précisés dans les questionnaires officiels fournis par le Conseil général à partir de 1904

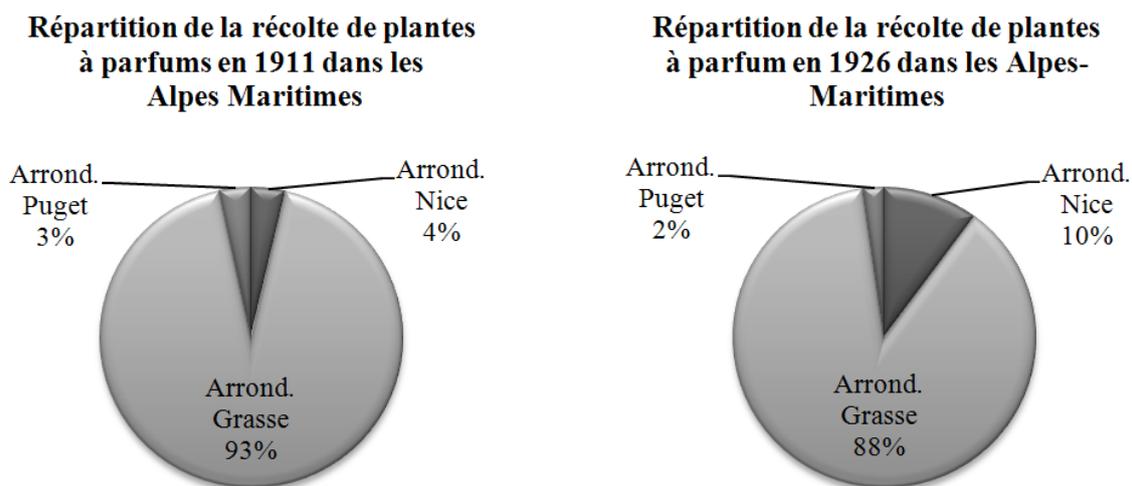
⁷⁷ L'enquête décennale de 1872, au lendemain de la guerre, « n'a fourni que quelques chiffres », comme l'indique Augé-Laribé Michel, « Les statistiques agricoles », dans *Annales de géographie*, 1945, t. 54, n°294. p. 81-92

⁷⁸ Les éléments statistiques publiés synthétisent le contenu de trois cartons d'archives conservés par les Archives départementales des Alpes-Maritimes, dans la sous-série 06M :

cantonaux qui les concernent. Ne sont présentés ici que les éléments qui émanent des collections des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

• L'arrondissement de Grasse

Pour ce qui concerne le département des Alpes-Maritimes entre 1904 et 1927, et comme l'illustrent les deux graphiques suivants, l'essentiel des cultures florales se concentrait prioritairement dans l'arrondissement de Grasse :



Entre 1904 et 1927, les statistiques agricoles de l'arrondissement de Grasse portent sur neuf cantons : Antibes, Le Bar, Cagnes, Cannes, Coursegoules, Grasse, Saint-Auban, Saint-Vallier et Vence. Ces cantons regroupent au moins 58 communes⁷⁹. Il s'agit d'un espace géographique hétérogène formé d'une bande littorale, un arrière pays vallonné et un vaste espace de montagne. Nécessairement, la culture des plantes à parfum fut influencée par cette diversité naturelle. En toute logique, les cantons de montagnes (Saint-Auban, Saint-Vallier et Coursegoules), au climat plus rigoureux, furent moins directement concernés par cette activité agricole. Au sein même des cantons producteurs de fleurs, une disparité s'observe. Ainsi, dans le canton emblématique de Grasse, qui regroupe trois communes, le village voisin d'Auribeau reste au cours de cette période, proportionnellement moins impliqué dans la culture de plantes à parfum que Grasse et Pégomas⁸⁰. C'est donc à une analyse plus fine de l'affectation du

-
- 06M1068, statistique agricole, questionnaires départementaux par arrondissement et par canton (1905, 1911, 1913, 1914, 1916)
 - 06M1070, statistiques agricoles annuelles, tableaux récapitulatifs départementaux (1913-1925) ; statistiques agricoles annuelles et plan départemental de ravitaillement : récapitulatif départemental, questionnaires départementaux, par arrondissement et par canton (1926)
 - 06M1071, statistiques agricoles annuelles et plan départemental de ravitaillement, récapitulatif départemental, questionnaires départementaux par arrondissement et par canton (1927)

⁷⁹ Voir sur ce sujet Olivier Vernier, "Un aspect de géographie administrative : les créations de communes dans l'arrondissement de Grasse aux XIX^e et XX^e siècles", dans *Les Mouvements de population en Provence*, Mouans-Sartoux, Centre Régional de Documentation Occitane, 1999, p. 165-175 ; Olivier Vernier, « Les modifications des circonscriptions cantonales en Provence orientale au XIX^e siècle », dans *Provence Historique*, Tome LI, fasc. 206, oct.-déc. 2001, Marseille, p. 523-536

⁸⁰ La commune de Pégomas se spécialise dans la production de menthe et de géranium (en moyenne 3500 q pour chacune de ces deux variétés) et rivalise dans ce domaine, en quantités récoltées, avec des communes plus importantes de l'arrondissement. Le village d'Auribeau, où sont également cultivées plusieurs variétés différentes de plantes à parfum, n'oriente pas significativement sa production agricole dans ce domaine et ne

territoire agricole qu’invite l’étude des plantes à parfums à partir de ces statistiques. Cette perspective amène à se demander si la spécialisation des communes dans la culture d’une variété de fleurs bien spécifique résulte uniquement du critère climatique ou bien si d’autres critères ont été pris en considération. Dans ce cas, quelle fut l’influence, voire l’implication, du bassin industriel grassois dans cette organisation culturelle du territoire ?

● Huit variétés de fleurs

Du point de vue administratif, la question des plantes à parfum s’est limitée aux huit principales variétés de fleurs cultivées dans les Alpes-Maritimes, c’est-à-dire aux huit variétés présentant les plus grandes quantités récoltées et mobilisant, sans doute, les plus vastes espaces. Ces huit plantes sont : la fleur d’oranger, la rose, le jasmin, le cassier, la tubéreuse, la menthe, le géranium et la violette⁸¹.

Le nombre de variétés et les variétés de fleurs elles-mêmes, interrogés statistiquement, ne changent pas entre 1904 et 1927. La même remarque vaut pour les quantités récoltées qui restent stables durant toute cette période. Évidemment, l’importance des récoltes peut évoluer d’une année à l’autre. Néanmoins, aucune de ces fluctuations conjoncturelles (guerre ou météo) ne témoignent d’un bouleversement radical digne d’un arrêt d’un type de plantation, du développement significatif d’un autre, ou de l’avènement d’une variété nouvelle. Cette stabilité observée peut trouver une première explication dans le contexte économique, commercial et technique de la parfumerie industrielle. En effet, le premier tiers du XX^e siècle correspond, pour le secteur économique de la parfumerie, à une phase de mise en application d’un ensemble de transformations techniques développées industriellement vers 1900⁸². Dans le domaine des exploitations florales, cette période assez homogène s’interrompt en 1932 avec une crise qui touche la culture des plantes à parfums⁸³. S’amorce alors pour ces plantations, un déclin long mais inexorable.

1. Les statistiques des plantes à parfums entre 1905 et 1927⁸⁴

Relevés des tableaux récapitulatifs départementaux
(les quantités sont exprimées en quintaux)

| Années | Variété de fleurs | Arrond. Nice | Arrond. Grasse | Arrond. Puget | Total (départemental) | Prix au quintal (en francs) |
|--------|-------------------|--------------|----------------|---------------|-----------------------|-----------------------------|
| 1905 | Fleur d’oranger | | 10 483 | | | |
| | Rose | | 35 797 | | | |

contribue que modestement (la production ne dépasse pas les 150 q par variété cultivée) à l’approvisionnement départemental en plantes à parfum

⁸¹ La question de la production de la lavande n’a pas été prise en considération de manière systématique dans cette transcription statistique car, dans le domaine de la lavande cultivée localement, l’essentiel de la récolte semblait provenir du département voisin des Alpes de Haute-Provence

⁸² Pour une description historique du contexte technique et économique de la parfumerie au tournant des XIX^e et XX^e siècles, voir : Benalloul Gabriel, « Techniques de parfumerie à Grasse », dans *Recherche régionales*, n°196, 51^e année, juillet-décembre 2010, p. 53-70

⁸³ Bien que la presse de l’époque s’en soit fait l’écho, cet événement est aujourd’hui tombé dans l’oubli

⁸⁴ Dans les tableaux suivants, les chiffres mis entre crochets signalent un manque de fiabilité dans l’information retranscrite

| | | | | | | |
|------|-----------------|-------|----------|------|--------|-----|
| | Jasmin | | 27 582 | | | |
| | Violette | | 22 729 | | | |
| | Tubéreuse | | 1 645 | | | |
| | Cassie | | 190 | | | |
| | Menthe | | 8 565 | | | |
| | Géranium | | 6 295 | | | |
| | Lavande | | | | | |
| | | | | | | |
| 1911 | Fleur d'oranger | 251 | 21 328 | | 21 579 | |
| | Rose | 250 | 7091 | | 7 341 | |
| | Jasmin | | 10 748 | | 10 748 | |
| | Violette | 4 | 4 149 | | 4 153 | |
| | Tubéreuse | | 429 | | 429 | |
| | Cassie | | 316 | | 316 | |
| | Menthe | 2 | 6 858 | 1350 | 8 120 | |
| | Géranium | 425 | 13 481 | 5 | 13 911 | |
| | Lavande | 1 613 | 1 438 | 1033 | 4 084 | |
| | | | | | | |
| 1913 | Fleur d'oranger | | 23 259 | | 23 386 | 60 |
| | Rose | | 10 106 | | 10 127 | 90 |
| | Jasmin | | 5 493 | | 8 370 | 400 |
| | Violette | | 747 | 2 | 747 | 350 |
| | Tubéreuse | | 1 726 | | 1 726 | 300 |
| | Cassie | | 379 | | 379 | 600 |
| | Menthe | | 10 104 | 800 | 10 904 | 15 |
| | Géranium | | 6 590 | | 6 590 | 6 |
| | Lavande | | 2 910 | 619 | 5 325 | 8 |
| | | | | | | |
| 1914 | Fleur d'oranger | 107 | [23 259] | | | |
| | Rose | 10 | [10 106] | | | |
| | Jasmin | | [5 493] | | | |
| | Violette | | [747] | | | |
| | Tubéreuse | | [726] | | | |
| | Cassie | | [379] | | | |
| | Menthe | | [7 545] | 955 | | |
| | Géranium | | [6 590] | | | |
| | Lavande | 2 110 | [2 910] | 422 | | |
| | | | | | | |
| 1915 | Fleur d'oranger | 150 | 20 150 | | 20 250 | 30 |
| | Rose | 10 | 6 850 | | 6 860 | 50 |

| | | | | | | |
|------|-----------------|-----|-------|-----|----------|-----|
| | Jasmin | | 2 150 | | 2 150,00 | 100 |
| | Violette | | 520 | | 520 | 250 |
| | Tubéreuse | | 820 | | 820 | 150 |
| | Cassie | | 250 | | 250 | 200 |
| | Menthe | | 3 200 | 6 | 3 200 | 14 |
| | Géranium | | 2 100 | | 2 100 | 4 |
| | Lavande | 711 | 479 | 138 | 1 328 | 6 |
| | | | | | | |
| 1916 | Fleur d'oranger | | | | 18 683 | 60 |
| | Rose | | | | 6 986 | 150 |
| | Jasmin | | | | 2 410 | 250 |
| | Violette | | | | 698 | 300 |
| | Tubéreuse | | | | 850 | 200 |
| | Cassie | | | | 262 | 200 |
| | Menthe | | | | 4 670 | 15 |
| | Géranium | | | | 2 400 | 5 |
| | Lavande | | | | 1 439 | 10 |
| | | | | | | |
| 1917 | Fleur d'oranger | | | | 1 750 | 135 |
| | Rose | | | | 7 650 | 200 |
| | Jasmin | | | | 3 450 | 250 |
| | Violette | | | | 640 | 400 |
| | Tubéreuse | | | | 580 | 300 |
| | Cassie | | | | 261 | 280 |
| | Menthe | | | | 3640 | 15 |
| | Géranium | | | | 2616 | 5 |
| | Lavande | | | | 3 620 | 15 |
| | | | | | | |
| 1918 | Fleur d'oranger | | | | [1909] | 150 |
| | Rose | | | | 6 850 | 175 |
| | Jasmin | | | | 3 150 | 275 |
| | Violette | | | | 461 | 450 |
| | Tubéreuse | | | | 520 | 350 |
| | Cassie | | | | 3 500 | 300 |
| | Menthe | | | | 3 300 | 16 |
| | Géranium | | | | 2 500 | 5 |
| | Lavande | | | | 8 066 | 17 |
| | | | | | | |
| 1919 | Fleur d'oranger | | | | 21 150 | 150 |
| | Rose | | | | 5 900 | 350 |

| | | | | | | |
|------|-----------------|--|--|--|--------|-------|
| | Jasmin | | | | 4 921 | 700 |
| | Violette | | | | 350 | 1 000 |
| | Tubéreuse | | | | 450 | 1 000 |
| | Cassie | | | | 3 800 | 950 |
| | Menthe | | | | 4 000 | 35 |
| | Géranium | | | | 2 550 | 20 |
| | Lavande | | | | 4 731 | 25 |
| | | | | | | |
| 1920 | Fleur d'oranger | | | | 22 800 | 1 000 |
| | Rose | | | | 7 800 | 850 |
| | Jasmin | | | | 5 420 | 2 500 |
| | Violette | | | | 100 | 4 000 |
| | Tubéreuse | | | | 2500 | 3 500 |
| | Cassie | | | | 500 | 3 000 |
| | Menthe | | | | 3500 | 100 |
| | Géranium | | | | 1500 | 40 |
| | Lavande | | | | 4 900 | 100 |
| | | | | | | |
| 1922 | Fleur d'oranger | | | | 12 000 | 425 |
| | Rose | | | | 7 800 | 100 |
| | Jasmin | | | | 4 500 | 600 |
| | Violette | | | | 75 | 1 800 |
| | Tubéreuse | | | | 2 000 | 700 |
| | Cassie | | | | 40 | 3000 |
| | Menthe | | | | 2 500 | 25 |
| | Géranium | | | | 1 000 | 40 |
| | Lavande | | | | 1 800 | 60 |
| | | | | | | |
| 1923 | Fleur d'oranger | | | | 12 000 | 225 |
| | Rose | | | | 6 500 | 400 |
| | Jasmin | | | | 6 500 | 1 800 |
| | Violette | | | | 76 | 1 700 |
| | Tubéreuse | | | | 1 000 | 800 |
| | Cassie | | | | 45 | 3 000 |
| | Menthe | | | | 1 200 | 40 |
| | Géranium | | | | 5 000 | 25 |
| | Lavande | | | | 1 600 | 70 |
| | | | | | | |
| 1924 | Fleur d'oranger | | | | 15 000 | 450 |
| | Rose | | | | 7 000 | 400 |

| | | | | | | |
|------|-----------------|--------|-----------|------|-----------|-------|
| | Jasmin | | | | 8 000 | 3 000 |
| | Violette | | | | 75 | 2 000 |
| | Tubéreuse | | | | 900 | 800 |
| | Cassie | | | | 50 | 3000 |
| | Menthe | | | | 3 000 | 50 |
| | Géranium | | | | 4 500 | 30 |
| | Lavande | | | | 1 500 | 80 |
| | | | | | | |
| 1925 | Fleur d'oranger | | | | 12 000 | 600 |
| | Rose | | | | 10 000 | 400 |
| | Jasmin | | | | 11 000 | 2 800 |
| | Violette | | | | 60 | 3 000 |
| | Tubéreuse | | | | 700 | 800 |
| | Cassie | | | | 40 | 3 500 |
| | Menthe | | | | 2 800 | 60 |
| | Géranium | | | | 3 700 | 40 |
| | Lavande | | | | 1 900 | 80 |
| | | | | | | |
| 1926 | Fleur d'oranger | 560,25 | 18 481 | | 19 041,25 | |
| | Rose | 302 | 20 016 | | 20 318 | |
| | Jasmin | 45,25 | 12 794,50 | | 12 839,25 | |
| | Violette | 5 | 63,7 | | 78,7 | |
| | Tubéreuse | 1 | 151 | | 152 | |
| | Cassie | | 79 | | 79 | |
| | Menthe | 1 | 111 | 27 | 139 | |
| | Géranium | | 4015 | | 4015 | |
| | Lavande | 5850 | 3039 | 1495 | 10 384 | |
| | | | | | | |
| 1927 | Fleur d'oranger | 256 | 8 639 | | 8 895,00 | |
| | Rose | 57 | 11 095,00 | | 11 142 | |
| | Jasmin | | 8838 | | 8 838,00 | |
| | Violette | | 1348 | | 1348 | |
| | Tubéreuses | | 11 | | | |
| | Cassie | | 486 | | 486 | |
| | Menthe | | 5078 | 25 | 5105 | |
| | Géranium | | 3993 | | 3993 | |
| | Lavande | 4086 | 389 | 2503 | 6 978 | |

Relevé des tableaux récapitulatifs de l'arrondissement de Grasse
(les quantités sont exprimées en quintaux)

| Année | Variété de fleurs | Cantons | | | | | | | | | Total |
|-------|-------------------|----------|---------|--------|--------|---------------|--------|-------------|---------------|-------|--------------------|
| | | Antibes | Le Bar | Cagnes | Cannes | Course goules | Grasse | Saint-Auban | Saint-Vallier | Vence | |
| 1905 | Fleur d'oranger | 3 150 | 738 | 710 | 3 205 | | 5 | | | 1 675 | 10 483 |
| | Rose | 155 | 1 203 | 5 430 | 3 845 | | 25 085 | | 24 | 55 | 35 797 |
| | Jasmin | 25 | 34 | | 2 373 | | 55 120 | | 40 | | 27 582 [57 592] |
| | Violette | 10 | 375 | 24 | 10 | | 22 015 | | 225 | 70 | 22 729 |
| | Tubéreuse | 97 | | 10 | 163 | | 1 360 | | 15 | | 1 645 |
| | Cassie | 1 | | 13 | 14 | | 160 | | 1 | 1 | 190 |
| | Menthe | 55 | 162 | 5 830 | 370 | | 2 100 | | 50 | | 8 565 |
| | Géranium | 45 | | 1 200 | 4 750 | | 4 300 | | | | 6 291 |
| | Lavande | | | | | | | | | | |
| 1911 | Fleur d'oranger | 10 700 | 2 004 | 2 046 | 4 020 | | 13 | | | 2 545 | 21 328 |
| | Rose | 758 | 1 458 | 2 790 | 1 390 | | 505 | | 90 | 100 | 7 091 [11 441] |
| | Jasmin | 25 | 196 | | 3 025 | | 3 745 | | 117 | | 7 108 [10 748] |
| | Violette | 8 | 465 | 4 | 12 | | 340 | | 125 | 35 | 999 |
| | Tubéreuse | 33 | 15 | 3 | 380 | | 565 | | 16 | | 1 007 |
| | Cassie | 37 | | 9 | 48 | | 220 | | 1 | 1 | 316 |
| | Menthe | 253 | 93 | 5 020 | 677 | | 900 | | 15 | | 6 858 |
| | Géranium | | | 621 | 5 900 | | 390 | | | | 6 911 |
| | Lavande | | 265 | | | 1 000 | 15 | 120 | 723 | 315 | 1 438 |
| 1913 | Fleur d'oranger | 12 700 | 1 179 | 2 125 | 3 940 | | 5 | | | 3 310 | 23 259 |
| | Rose | 856 | 960 | 4 950 | 2 475 | | 510 | | 55 | 300 | 10 106 |
| | Jasmin | 80 | 171 | | 2 725 | | 2 350 | | 167 | | 5 493 |
| | Violette | 6 | 218 | 8 | 7 | | 320 | | 168 | 20 | 747 |
| | Tubéreuse | 40 | 5 | 5 | 242 | | 1 420 | | 14 | | 1 726 |
| | Cassie | 82 | | 10 | 175 | | 110 | | 1 | 1 | 379 |
| | Menthe | 22 | 200 | 5 960 | 787 | | 3 100 | 20 | 15 | | 10 104 |
| | Géranium | | | 820 | 3 770 | | 2 000 | | | | 6 590 |
| | Lavande | | 1 284 | | | 501 | 10 | 239 | 715 | 161 | 2 910 |
| 1914 | Fleur d'oranger | [12 700] | [1 179] | 2 045 | 3 703 | | 5 | | | 2 923 | [23 259] |
| | Rose | 856 | 960 | 4 950 | 1 475 | | 460 | | 50 | 400 | [10 106] |
| | Jasmin | 80 | 171 | | 2 336 | | 2 050 | | 217 | | [5 493] |
| | Violette | 6 | 218 | 3 | 10 | | 325 | | 144 | 20 | [747] |
| | Tubéreuse | 40 | 5 | 2 | 118 | | 1 303 | | 11 | | [17 26] |

| | | | | | | | | | | | |
|------|-----------------|-------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|-----|--------|--------------|
| | Cassie | 82 | | 20 | 129 | | 60 | | | 1 | [379] |
| | Menthe | 22 | 182 | 4 960 | 720 | | 450 | [20] | 14 | | 7 545 |
| | Géranium | | | 820 | 3 775 | | 2 010 | | 20 | | [6 590] |
| | Lavande | | 1 284 | | | 750 | 10 | [239] | 488 | 200 | [2 910] |
| 1926 | Fleur d'oranger | 8 950 | 1 335 | 2 625 | 5 092 [3 092] | | 4 | | | 2 475 | 18 481 |
| | Rose | 903 | 414 | 1 565 | 1 280 | | 527 | | 73 | 15 254 | 20 016 |
| | Jasmin | 350 | 759 | 3 | 2 990 | | 8 478 | | 215 | | 12 794,50 |
| | Violette | | 4,7 | | 52 | | 4 | | 3 | | 63,7 |
| | Menthe | | | 645 | 450 | 1 | 15 | | | | 1 111 |
| | Géranium | | | | 4 015 | 1 277 | | 460 | | | 4 015 |
| | Cassie | 50 | | 1 | 28 | | | | | | 79 |
| | Tubéreuse | 10 | 1 | 1 | 110 | | 17 | | 12 | | 151 |
| | Lavande | | 642 | | | | 15 | | 225 | 420 | 3 093 |
| 1927 | Fleur d'oranger | 1 100 | 1 011 | 2 296 | 3 100 | | | | | 1 132 | 8 639 |
| | Rose | 700 | 345 | 3 680 | 1 366 | | 4 648 | | 46 | 310 | 11 095 |
| | Jasmin | 6 | 906 | 2 | 3 705 | | 3 914 | | 205 | | 8 838 |
| | Violette | | 51 | | 82 | 1 206 | 12 | | 3 | | 1 348 |
| | Menthe | | | 870 | 905 | 2 530 | 16 | 767 | | | 5 078 |
| | Géranium | | 566 | | 3 425 | | 2 | | | | 3 993 |
| | Cassie | | | 1 | 485 | | | | | | 486 |
| | Tubéreuse | 1 | 1 | 1 | | | | | 8 | | 11 |
| | Lavande | | | | | | 15 | | 212 | 162 | |

Détail des tableaux récapitulatifs de l'arrondissement de Grasse, par commune

| Dans les totaux cantonaux, tableau détaillant les communes qui produisent le plus (en quintaux), par année et par variété de fleurs | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------|----------------------------------|-----------------------|---------|--|
| 1905 | | | | | | | | |
| Variété de fleurs | Arr. de Grasse | Principal canton producteur | Communes productrices | | 2 ^e canton producteur | Communes productrices | | |
| Fleurs d'oranger | Total | Cannes | Cannes | Le Cannet | Antibes | Vallauris | Antibes | |
| | 10 483 | 3 205 | 1 500 | 1 400 | 3 150 | 2 500 | 400 | |
| Roses | Total | Grasse | Grasse | | Cagnes | La Colle | St Paul | |
| | 35 797 | 25 085 | 25 000 | | 5 430 | 3 000 | 1 400 | |
| Jasmins | Total | Grasse | Grasse | | Cannes | Cannes | | |
| | 27 582 [57 592] | 55 120 | 55 000 | | 2 373 | 1 800 | | |
| Violettes | Total | Grasse | Grasse | | | | | |
| | 22 729 | 22 015 | 22 000 | | | | | |
| Menthe | Total | Cagnes | Villeneuve-Loubet | Cagnes | Grasse | Pégomas | | |

| | | | | | | | | |
|-------------------|--------------|--------|-----------|-----|--------|---------|--|--|
| | 8 565 | 5 830 | 5 000 | 800 | 2 100 | 2 000 | | |
| Géranium | Total | Cannes | Mandelieu | | Grasse | Pégomas | | |
| | 6 291 | 4 750 | 4 500 | | 4 300 | 4 000 | | |
| Cassie | Total | Grasse | Grasse | | | | | |
| | 190 | 160 | 150 | | | | | |
| Tubéreuses | Total | Grasse | Grasse | | | | | |
| | 1 645 | 1 360 | 1 200 | | | | | |

| 1911 | | | | | | | | |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Variété de fleurs | Arr. de Grasse | Principal canton producteur | Communes productrices | | 2° canton producteur | Communes productrices | | |
| Fleurs d'oranger | Total 21 328 | Antibes 10 700 | Vallauris 9 000 | | Cannes 4 020 | Cannes 1 700 | Le Cannet 1 500 | Mougins 800 |
| Roses | Total 7 091 [11 441] | Cagnes 2 790 | La Colle 1 800 | St-Laurent-du-var 800 | Le-Bar 1 458 | Tourrettes 515 | Valbonne 320 | Roquefort Le Rouret 300 250 |
| Jasmins | Total 7 108 [10 748] | Grasse 3 745 | Grasse 3 395 | | Cannes 3 025 | Cannes 1 730 | Mouans-Sartoux 1 000 | |
| Violettes | Total 999 | Le Bar 465 | Tourrettes 350 | | Grasse 350 | Grasse 350 | | |
| Menthe | Total 6 858 | Cagnes 5 020 | Villeneuve-Loubet 4 000 | Cagnes 940 | Grasse | Pégomas 800 | | |
| Géranium | Total 6 911 [13 481] | Cannes [10 870] | Mandelieu [10 000] | | | | | |
| Cassie | Total 316 | Grasse 220 | Grasse 200 | | | | | |
| Tubéreuses | Total | Grasse | Pégomas | Grasse | Cannes | Mouans-Sartoux | Mandelieu | |
| | 1 007 | 565 [550] | 250 | 200 | 380 | [60] | [50] | |

| 1913 | | | | | | | | |
|-------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| Variété de fleurs | Arr. de Grasse | Principal canton producteur | Communes productrices | | 2° canton producteur | Communes productrices | | |
| Fleurs d'oranger | Total 23 259 | Antibes 12 700 | Vallauris 11 000 | | Cannes 3 940 | Cannes 1 650 | Mougins 1 450 | Le Cannet 800 |
| Roses | Total 10 106 | Cagnes 4 950 | La Colle 2 000 | St- Paul 2 000 | Cannes 2 475 | La Roquette 2 000 | | |
| Jasmins | Total 5 493 | Cannes 2 725 | Cannes 1 562 | Mougins 800 | Grasse 2 350 | Grasse 2 000 | | |
| Violettes | Total 747 | Grasse 320 | Grasse 320 | | Le Bar 218 | Le bar 80 | Tourrettes 80 | |
| Menthe | Total 10 104 | Cagnes 5 960 | Villeneuve-Loubet 5 100 | | Grasse 3 100 | Pégomas | | 3 000 |
| Géranium | Total 6 590 | Cannes 3 770 | Mandelieu 2 500 | La Roquette 855 | Grasse 2 000 | Pégomas | | 1 960 |

| | | | | | | |
|-------------------|--------------|--------|-----------|--------|--------|--------|
| Cassie | Total | Cannes | Le Cannet | Cannes | Grasse | Grasse |
| | 379 | 175 | 80 | 60 | 110 | 100 |
| Tubéreuses | Total | Grasse | Grasse | | | |
| | 1 726 | 1 420 | 1 200 | | | |

| 1914 | | | | | | | | |
|-------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|-----------------------|-----------|---------|
| Variété de fleurs | Arr. de Grasse | Principal canton producteur | Communes productrices | | 2° canton producteur | Communes productrices | | |
| Fleurs d'oranger | Total | Vence | Gattières | Vence | Cannes | Cannes | Le Cannet | Mougins |
| | | 2 923 | 900 | 800 | 3 703 | 1 700 | 1 200 | 800 |
| Roses | Total | Cagnes | La Colle | St-Paul | | | | |
| | | 4 950 | 2 100 | 2 000 | | | | |
| Jasmins | Total | Cannes | Cannes | | Grasse | Grasse | | |
| | | 2 336 | 1 500 | | 2 050 | 1 800 | | |
| Violettes | Total | Grasse | Grasse | | | | | |
| | | 325 | 325 | | | | | |
| Menthe | Total | Cagnes | Villeneuve-Loubet | | | | | |
| | | 4 960 | 4 000 | | | | | |
| Géranium | Total | Cannes | Mandelieu | La Roquette | Grasse | Pégomas | | |
| | | 3 755 | 2 500 | 1 000 | 2 010 | 1 990 | | |
| Cassie | Total | Cannes | Le Cannet | Cannes | | | | |
| | | 129 | 60 | 50 | | | | |
| Tubéreuses | Total | Grasse | Grasse | | | | | |
| | | 1 303 | 1 100 | | | | | |

Relevé partiel des statistiques sur l'affectation des terres dans les Alpes-Maritimes

| Année | Superficie en hectares | Nice | Grasse | Puget | Total |
|-------|------------------------------------------------|------|---------|-------|------------|
| 1901 | Superficie des terres labourables | | 20 842 | | 53 777 |
| | Superficie des vignes | | 4 229 | | 14 114 |
| | Superficie des cultures diverses ⁸⁵ | | 10991 | | 32 120 |
| | Superficie de l'arrondissement | | 120 414 | | 374 103,00 |
| 1905 | Superficie des terres labourables | | 18 949 | | |
| | Superficie des vignes | | 3794 | | |
| | Superficie des cultures diverses | | 8458 | | |
| | Superficie de l'arrondissement | | 117 523 | | |

⁸⁵ Cultures diverses : oseraies, roseraies, cultures arbustives en masse, etc.

| | | | | | |
|------|-----------------------------------|----------|----------|---------|-----------|
| 1911 | Superficie des terres labourables | 13568 | 18 712 | 11 619 | 33229 |
| | Superficie des vignes | 2992 | 3 378 | 854 | 28101 |
| | Superficie des cultures diverses | 7567 | 9 838 | 679 | 13068 |
| | Superficie de l'arrondissement | 92 320 | 118 587 | 91 160 | 322 835 |
| | | | | | |
| 1913 | Superficie des terres labourables | 15242 | 17 637 | 14 423 | 40 200,00 |
| | Superficie des vignes | 3 706,96 | 3 644,80 | 1 363 | 5 458 |
| | Superficie des cultures diverses | 9 354,65 | 8130 | 1 034 | 23 500 |
| | Superficie de l'arrondissement | 102 989 | 108 790 | 145 534 | 374 282 |
| | | | | | |
| 1914 | Superficie des terres labourables | 14 550 | 17 626 | 15 375 | |
| | Superficie des vignes | 3857 | 3 636 | 1 434 | |
| | Superficie des cultures diverses | 8272 | 8 107 | 1 038 | |
| | Superficie de l'arrondissement | 100 428 | 108 780 | 148 932 | |
| | | | | | |
| 1915 | Superficie des terres labourables | | | | 40 120,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 963 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 532 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1916 | Superficie des terres labourables | | | | 39 112,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 5 047 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 132 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1917 | Superficie des terres labourables | | | | 40 531,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 917 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 080 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1918 | Superficie des terres labourables | | | | 39 520,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 932 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 22 820 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1919 | Superficie des terres labourables | | | | 33 973,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 920 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 22 800 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |

| | | | | | |
|------|-----------------------------------|---------|---------|-----------|-----------|
| 1920 | Superficie des terres labourables | | | | 34 200,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 970 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 22 500 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1922 | Superficie des terres labourables | | | | 33 880,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 700 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 680 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1923 | Superficie des terres labourables | | | | 34 019,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 831 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 680 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1924 | Superficie des terres labourables | | | | 33 967,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 4 888 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 23 480 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1925 | Superficie des terres labourables | | | | 32 467,00 |
| | Superficie des vignes | | | | 5 070 |
| | Superficie des cultures diverses | | | | 24 560 |
| | Superficie de l'arrondissement | | | | 374 282 |
| | | | | | |
| 1926 | Superficie des terres labourables | 9 658 | 13 943 | 10 977,50 | 33 578,50 |
| | Superficie des vignes | 4 814 | 4 083,5 | 572 | 8 469,5 |
| | Superficie des cultures diverses | 9 931 | 8 635 | 1 387 | 19 953 |
| | Superficie de l'arrondissement | 102 107 | 120 240 | 314 812 | 537 159 |
| | | | | | |
| 1927 | Superficie des terres labourables | 10 325 | 14 319 | 12 097,00 | |
| | Superficie des vignes | 2 847 | 421 | 521 | |
| | Superficie des cultures diverses | 9 681 | 8 243 | 2 159 | |
| | Superficie de l'arrondissement | 113 319 | 112 097 | 137 705 | |

Relevé des transcriptions des statistiques agricoles (en tonnes) dans l'historiographie⁸⁶

⁸⁶ 1 : Musée International de la Parfumerie

- Grasse Marie-Christine, *Le Jasmin, fleur de Grasse*, Parkstone, Bornemouth, M.I.P., Grasse, p. 61
- Peyron Louis, « La Tubéreuse dans le pays grassois : un survol historique », dans acte du colloque *Un Jour une plante : la tubéreuse*, Musée international de la parfumerie, Grasse, 2006, p. 31

| Année | Roses | Jasmins | Fleurs d'oranger | Tubéreuses | Cassie | Violettes | Géranium |
|----------------|----------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------|------------------------------|-----------|----------|
| 1845 | 200 t | 15 t | 600 t 60 t (1) | 500 kg (1) | | | |
| 1856 | 500 t | 80 t | 2000 t | 20 t | 4 t (2) 40 t (2) | 80 t | |
| 1870 | 500 t | | 200 t | | | | |
| 1871 | 500 t | 80 t | 200 t | | | | |
| 1880 à 1890 | 1000 t | | | | | | |
| 1883 | | | 103,5 t | | | | |
| 1888 | | | 1 800 t | | 30 à 40 t (fin de siècle) | 157 t | |
| 1899 | 2 000 t | | | | | | |
| 1900 | 1 000 t (3) 1 200 t (5) | 200 t 400 t (4) | 2 500 t (5) 1 800 t (3) | | 35 t | 200 t | |
| 1901 | | | 2 500 t (1) | | | | |
| 1902 | | | 1 500 t | | | | |
| 1903 | | | 2 000 t (5) ≥ 2 000 t (1) | | | | |
| 1904 | 2 000 t | | 1 500 t (1) | | | | |
| 1905 | 3 000 t | 400 t | 736 t (1) | | | | |
| 1906 | 2 600 t | 600 t | 1 500 t (1) | | 8 t | 100 t | |
| 1907 | 2 700 t | | | | | | |
| 1908 | 1 800 t | | 2 000 t | | | | |
| 1909 | 800 t | | 1 235 (1) | | | | |
| 1910 | 700 t | | 1 800 t | | 30 t | 300 t | |
| 1911 | 500 t | | 3 000 t (5) 1 800 t (1) | | 13 t | 300 t | |
| 1912 | 3 000 t | 600 t | 2 000 t (3) 1 800 t (1) | | | | |
| 1913 | 425 t | 150 t (4) 1 620 t (1) | | | | | |
| 1914 | 1 000 t | 600 t 1 200 t (5) 400 t (4) | 1 140 t (1) | | | | |
| 1918 | | | | | 30 à 40 t | | |

- Peyron Louis, « L'Orange bigaradier en Provence et Pays grassois », dans acte du colloque *Un jour une plante : l'oranger bigaradier*, Musée international de la parfumerie, Grasse, 2007, p. 139
- Peyron Louis, Grasse Marie-Christine, « L'Odyssée provençale de deux acacias odorants : le mimosa, le cassier », dans acte du colloque *Un jour une plante : mimosa et cassier en Provence*, Musée International de la parfumerie, Grasse 2008, p. 5
- Peyron Louis, « Historique de l'extraction à Grasse », dans acte du colloque *Un Jour une plante : les violettes en parfumerie*, Musée international de la parfumerie, Grasse 2009, p. 45

2 : Casimir Jean, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929 : monographie agricole du département des Alpes-Maritimes*, Ministère de l'Agriculture, société générale d'imprimerie, Nice, p. 75-145

3 : Rasse Paul, *La Cité aromatique*, Nice, Serre, 1987

4 : Farnarié Joseph, *Contribution à la connaissance de la ville de Grasse, Parfumerie*, à compte d'auteur, 1983

5 : *La Flore en Provence et dans le comté de Nice*. Essai d'enquête agricole, 1914

| | | | | | | | |
|------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|---------|
| 1919 | | 600 à 700 t | | | 12 t 12 à 14 t (1) | | |
| 1920 | | | | | | | |
| 1921 | | | 100 t (1) | | 11 t | | |
| 1922 | | | 1 800 t (4) 900/1 800 t (1) | 60 à 65 t | 16 à 20 t | | |
| 1923 | 1 600 t (2) 1 800 t (3) | 750 t (2) 1 300 t | 2 000 t (2) 1 800 t (3) 2 500 t (1) | 25 t (2) 25 à 75 t (1) | 23 t (2) 28 à 32 t (1) | 24 t (2) 300 t (4) 1 500 t (4) | 500 t |
| 1924 | | 1 000 t 1 300 t (4) | 1 800 t (4) 1 565 t (1) | 55 à 60 t | 25 à 29 t | | |
| 1925 | | 800 t | 1 700 t | 50 t | 26 à 27 t | | |
| 1926 | 2 000 t 1 500 à 2 000 t (4) | 1 000 t | 1 200 t 2 000 t (1) | 30 t (2) 25 à 35 t (1) | 20 t (2) 25 à 30 t (1) | 17 t | 1 200 t |
| 1927 | 1 500 à 2 000 t | 1 500 t | 1 600 t (4) 1 600/2 000 t (1) | 17 t | | | |
| 1928 | | 1 000 t | faible | | | | |
| 1929 | | 750 t | 165 t | 15 t | 5 t | | |
| 1930 | 2 000 t | 1 800 t | 1 600 t (3) 200/450 t (1) | 12 t | 15 t | | |

Exemples de graphiques

Figure 3 : Répartition de la récolte de plantes à parfum dans l'arrondissement de Grasse en 1905

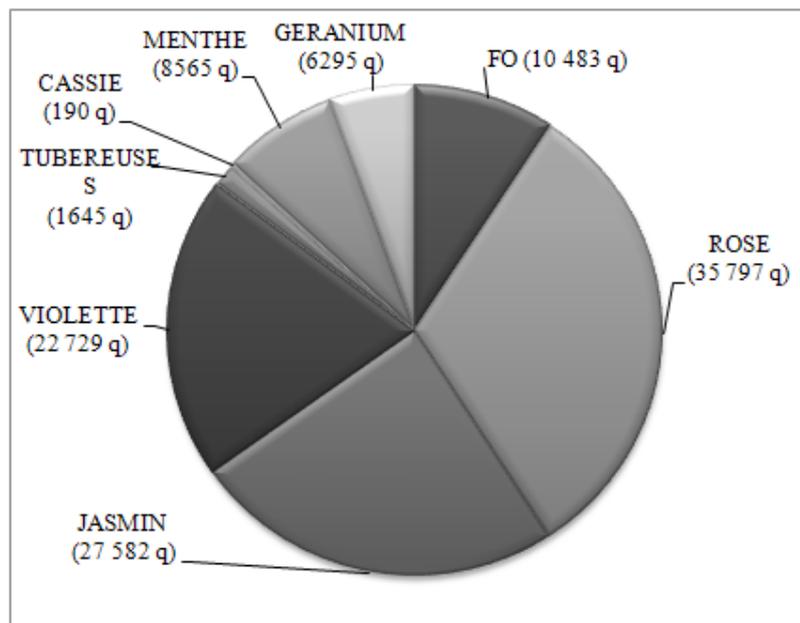
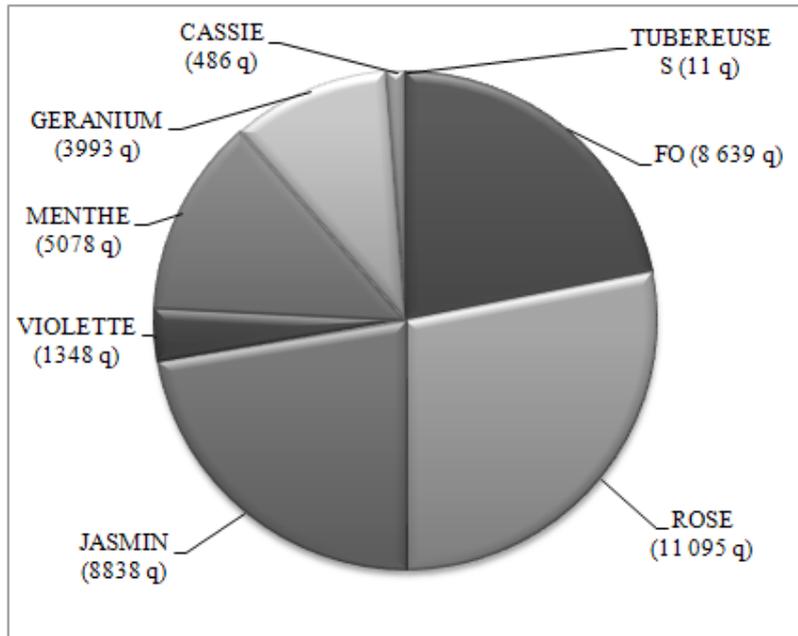
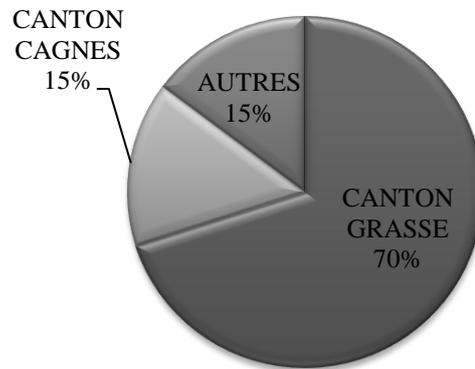


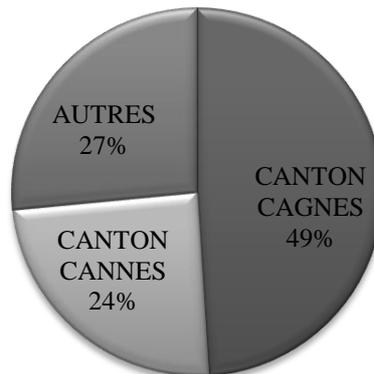
Figure 2 : Répartition de la récolte de plantes à parfum dans l'arrondissement de Grasse en 1927



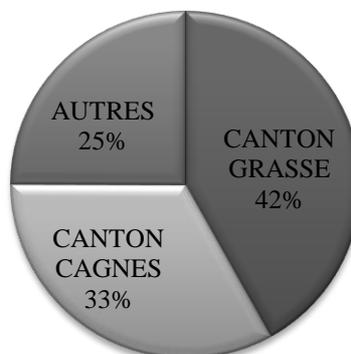
Répartition de la récolte de roses en 1905 au sein de l'arrondissement de Grasse

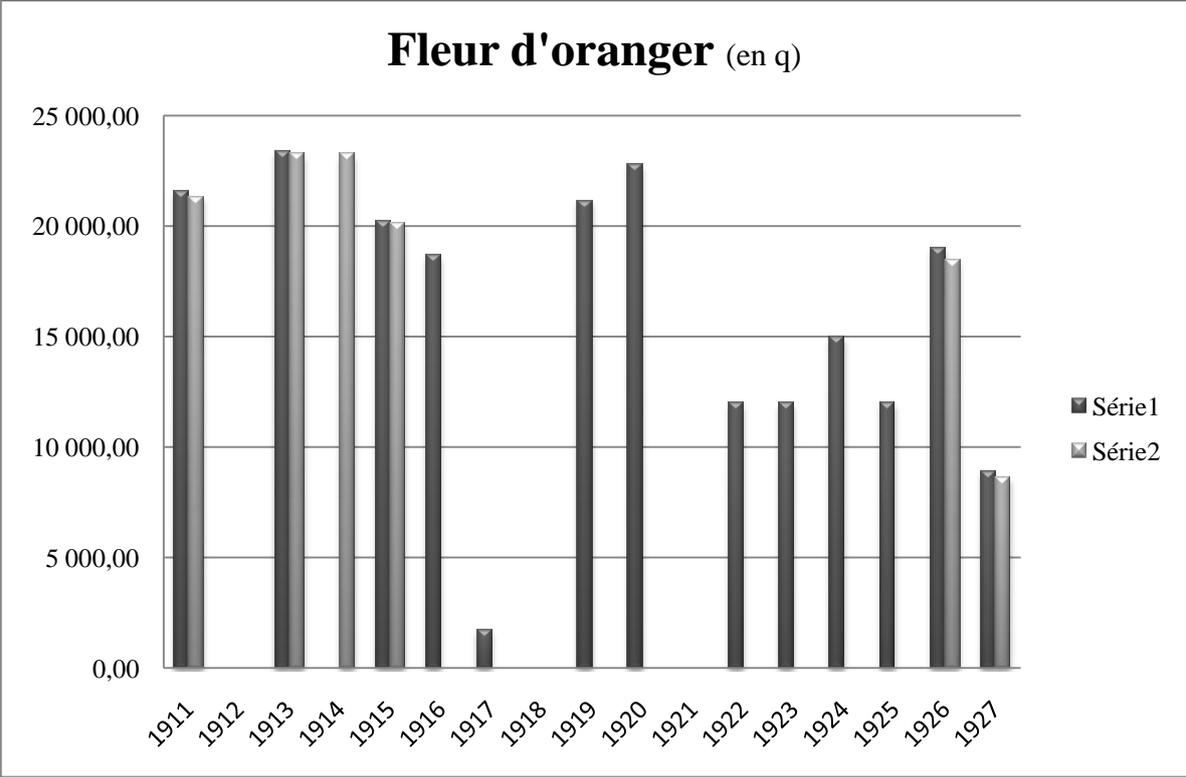


Répartition de la récolte de roses en 1913 au sein de l'arrondissement de Grasse

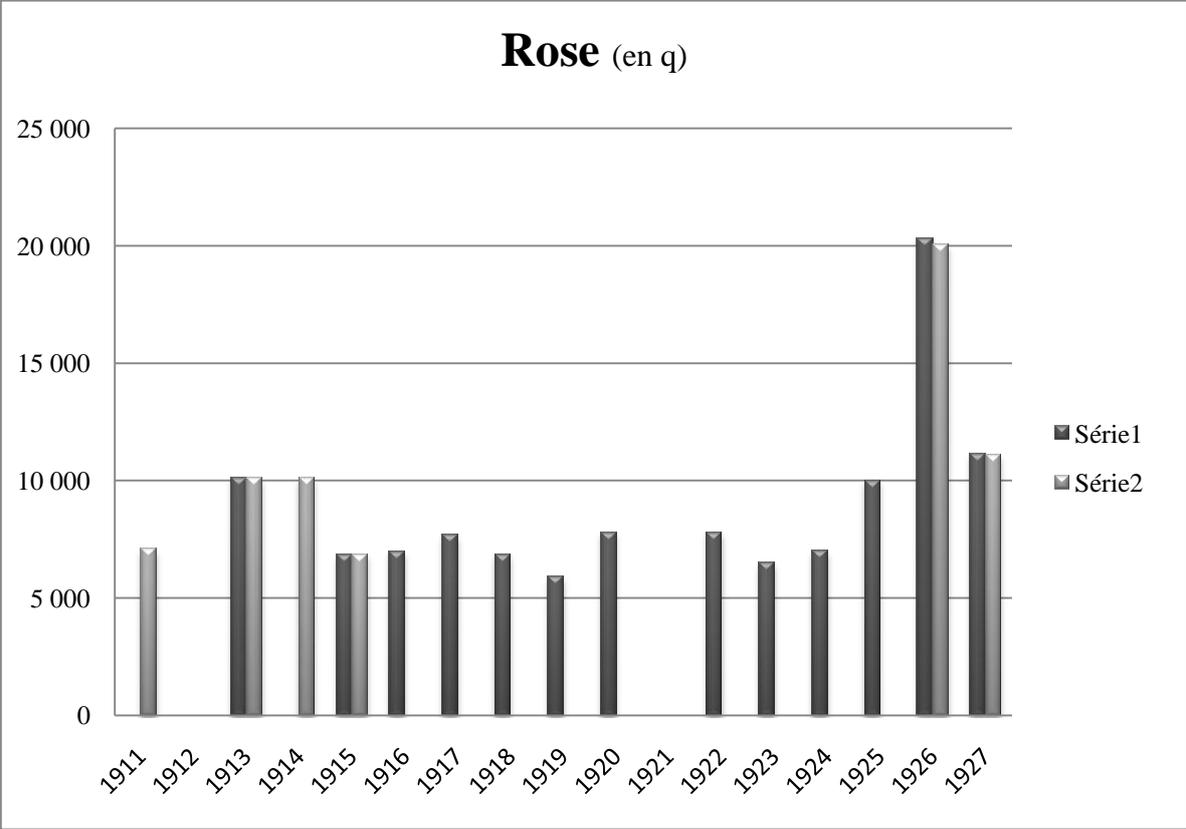


Répartition de la récolte de roses en 1927 au sein de l'arrondissement de Grasse

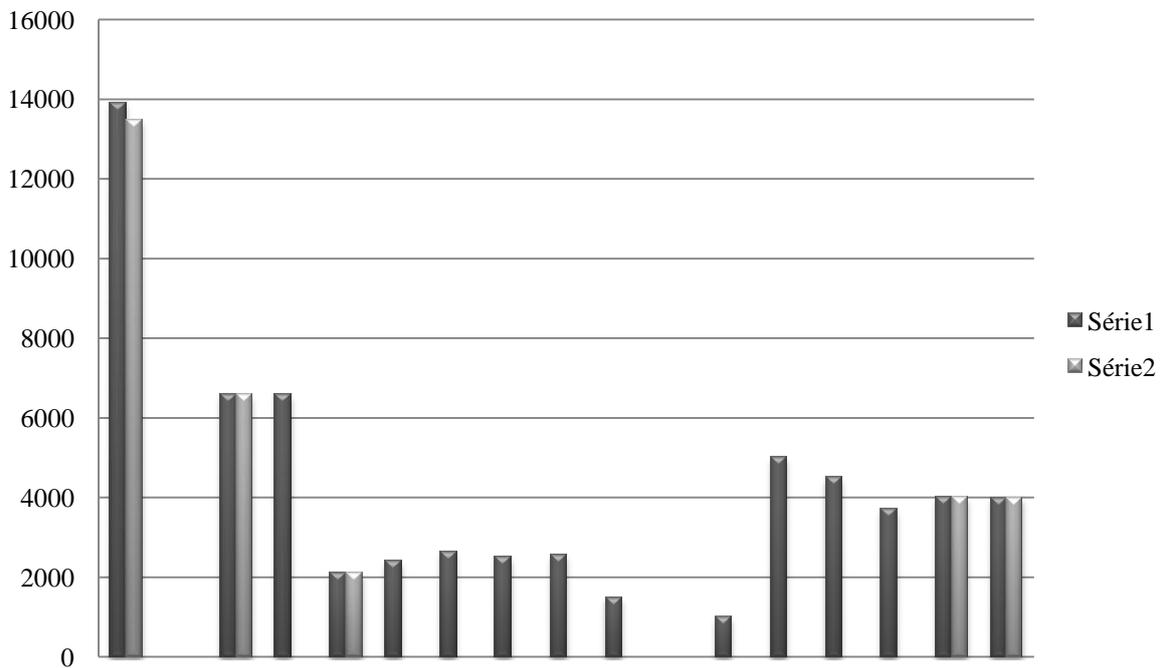




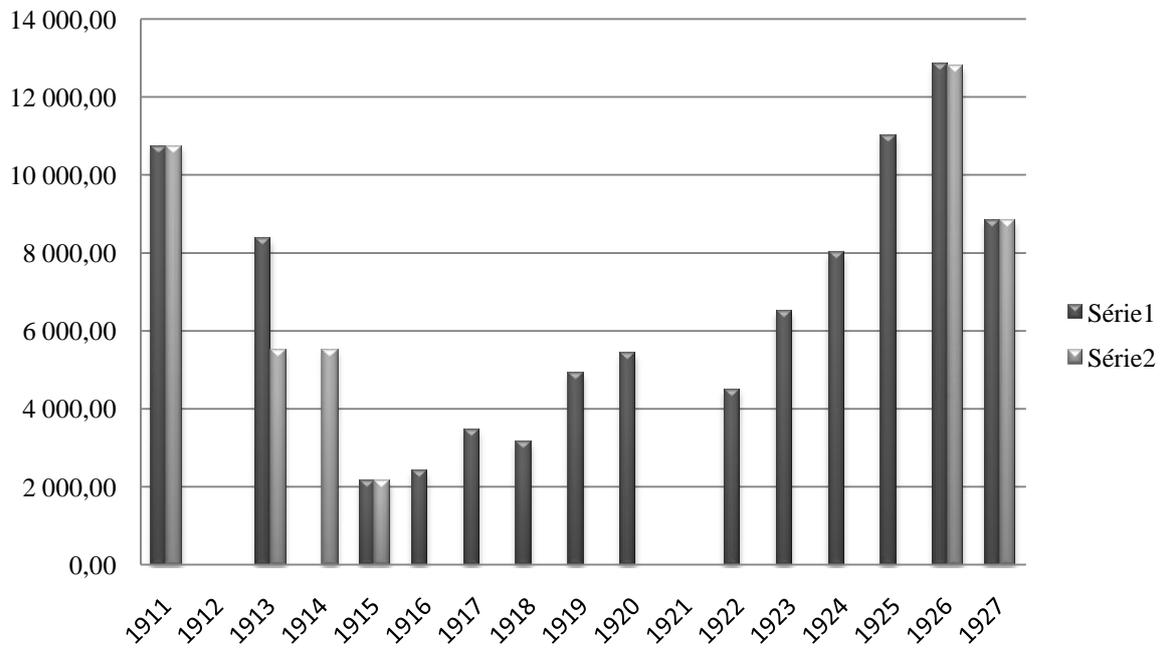
Série 1 : total départemental Série 2 : total arrondissement de Grasse Ordonnées en q



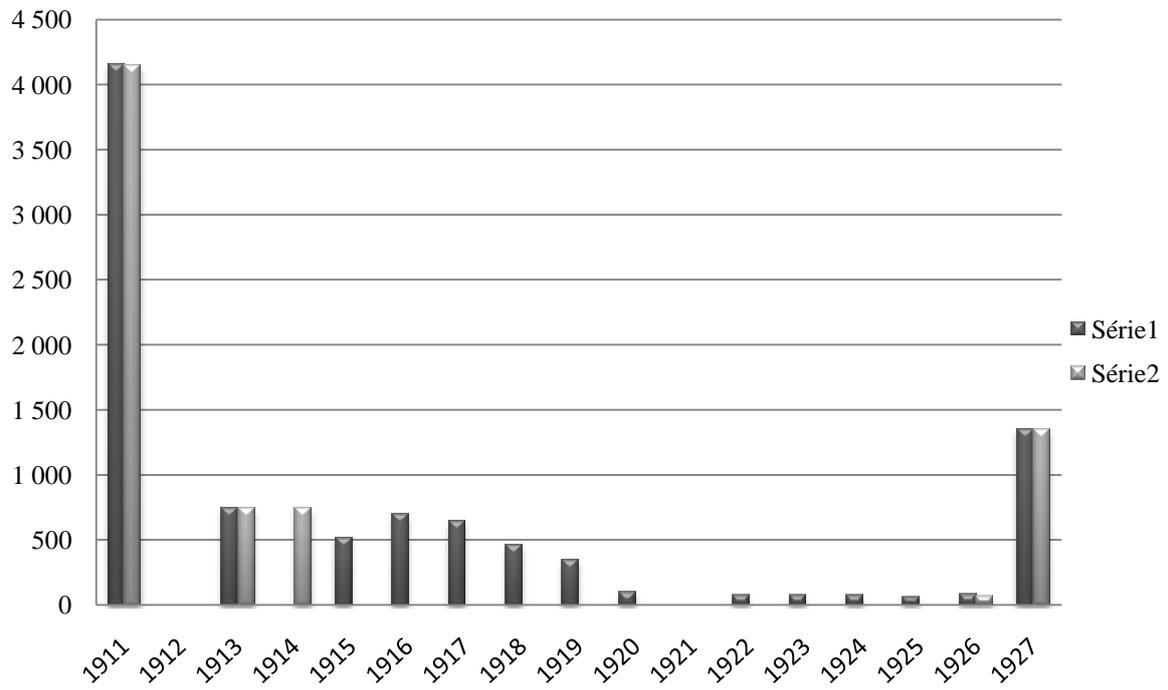
Géranium (en q)



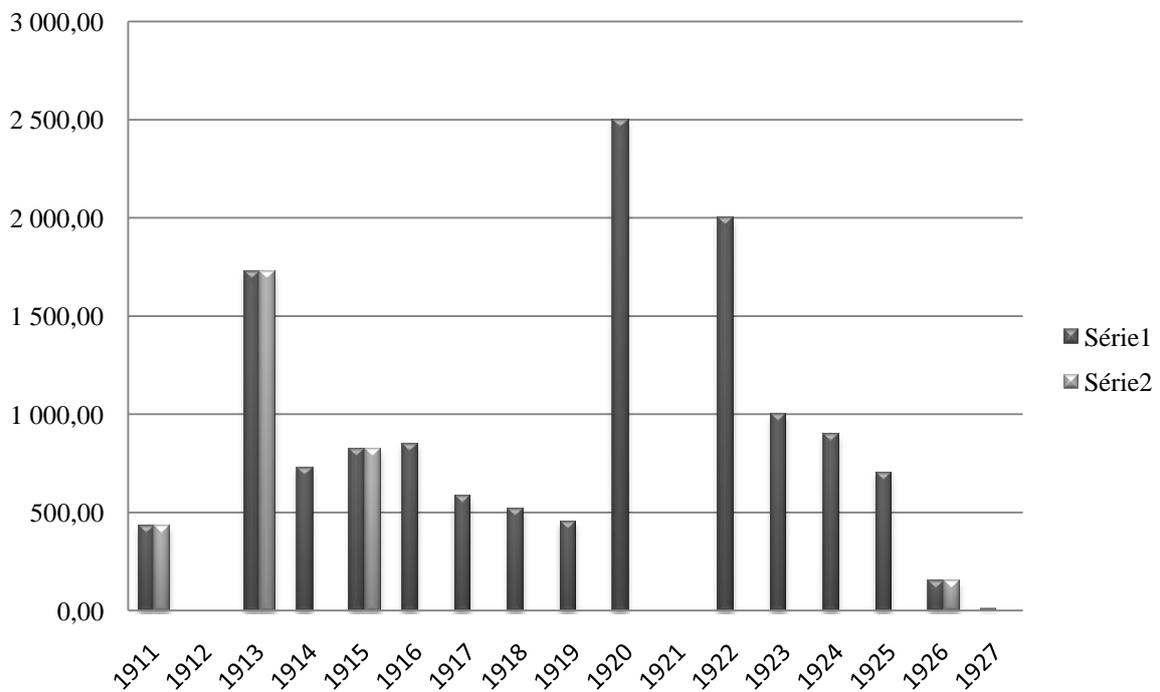
Jasmin (en q)

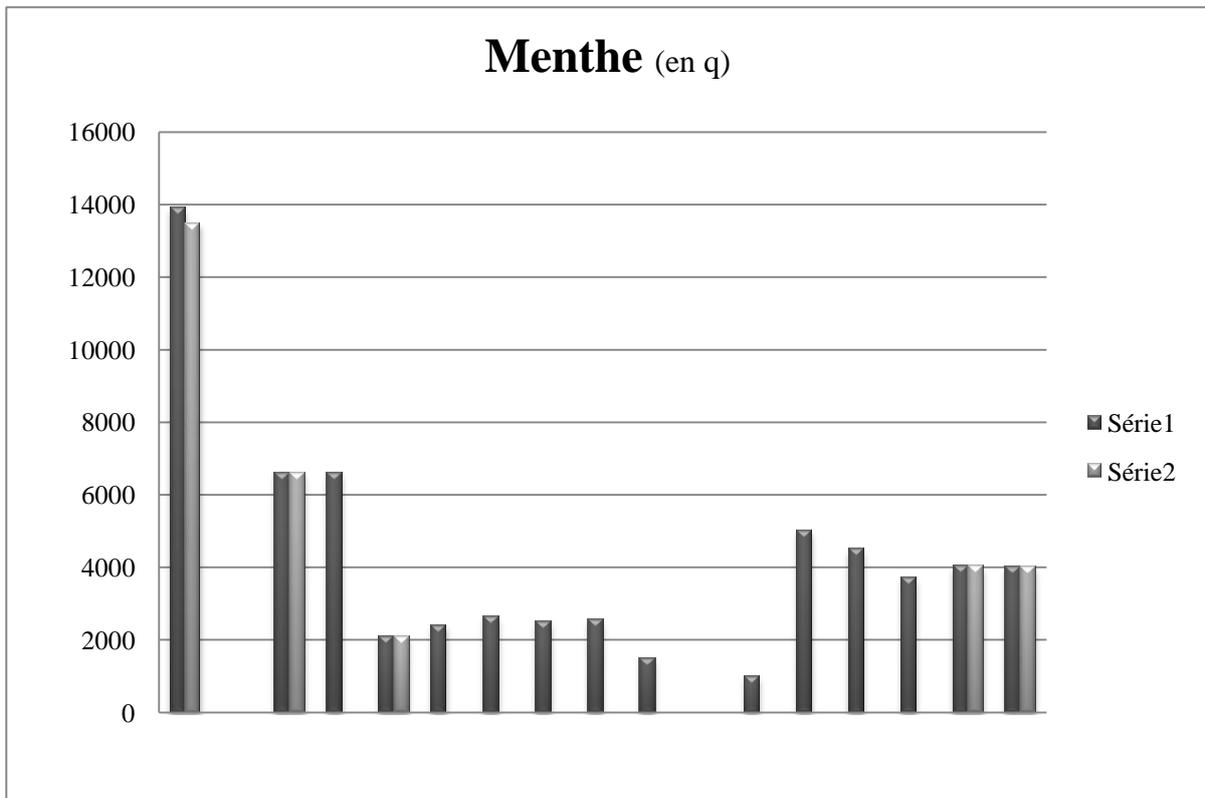
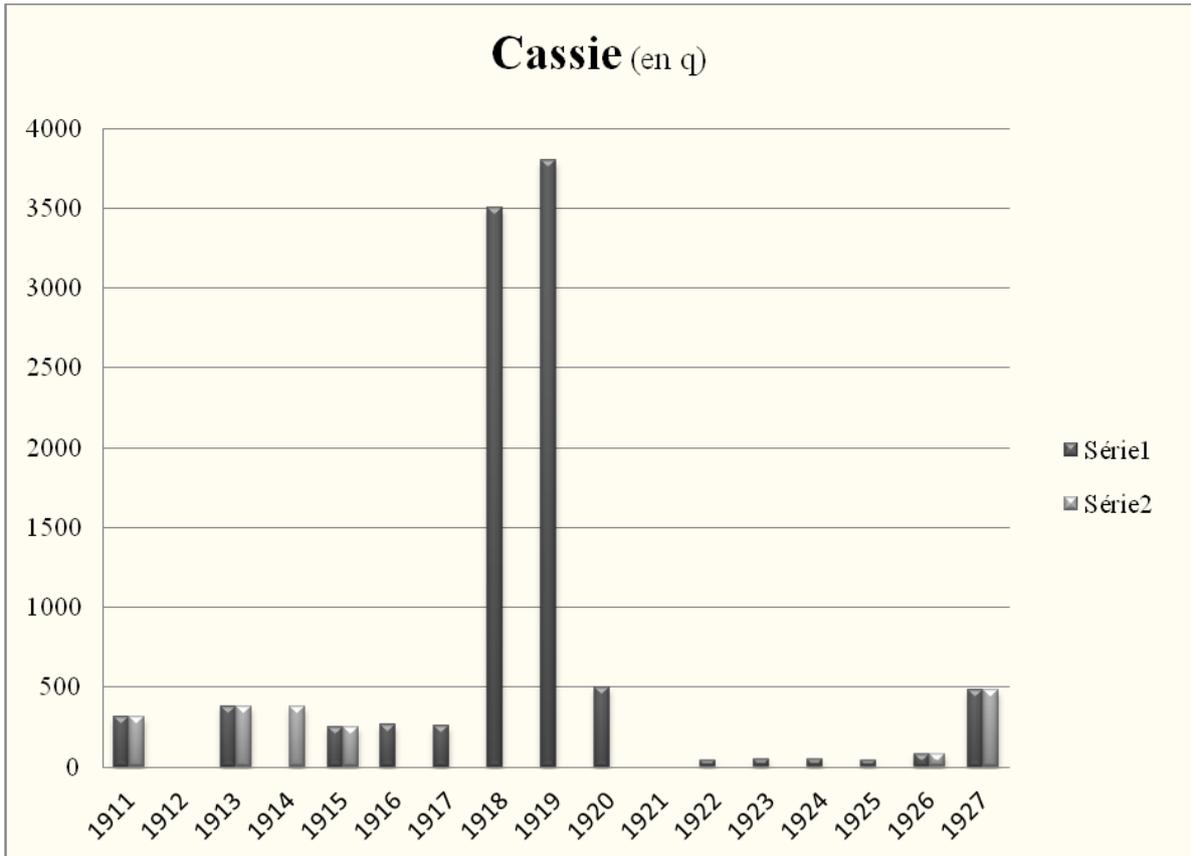


Violette (en q)



Tubéreuse (en q)





***LES ASSASSINS ONT-ILS PEUR
LA NUIT ?***
**LES RAFLES DE JANVIER 1943
A MARSEILLE**

Roger KLOTZ

« Résister, c'est sans doute combattre,
mais c'est aussi faire plus : c'est se refuser
d'avance à accepter la loi de la défaite. »

André Chamson

être

« Il faut survivre pour témoigner, peut-

pour vaincre. »

Maurice Blanchot

Dans *La Superbe*, André Chamson dit :

« Ce qui reste obscur glisse dans l'inconscient comme un invisible poison. Il faut, pour se rapprocher les uns les autres, quand on a été séparés, que certaines choses soient dites, dites loyalement et loyalement entendues. Nous avons sans cesse besoin d'exorciser notre Histoire. »

On comprend mieux ainsi les déclarations que Denise Toros-Marter, présidente de l'Amicale régionale des Déportés d'Auschwitz, a faites au *Provençal* en janvier 1993 pour évoquer les événements qui, 50 ans auparavant, ont marqué l'histoire de Marseille :

« Les ultimes témoins que nous sommes en appellent à la mémoire universelle ... Notre expérience nous commande de lancer un appel pressant ... pour protéger l'avenir de la jeunesse, dans la paix et dans l'entente des peuples, quelles que soient nos différences. »

Il faut donc témoigner pour maintenir la mémoire ; il faut se souvenir pour « exorciser l'histoire », pour empêcher le poison d'envahir l'inconscient.

● « *La mauvaise réputation* »

Au moment où la guerre éclate, la ville a, depuis plusieurs décennies, fort mauvaise réputation. Maurice Chevalier le rappelle, lorsqu'il évoque ses débuts au théâtre de l'Alcazar :

« Une valise dans chaque main, je me dirige vers l'Alcazar, en bas de la ville sur le cours Belsunce. D'immenses affiches, en chemin, annoncent mes débuts.

Tout en haut Dalbret domine la troupe. Mon nom, au milieu, est en très gros caractères et cette vue me donne un très coup dans l'estomac. Une angoisse folle m'oblige à m'arrêter. Je soliloque :

« C'est Marseille, tu comprends, Marseille dont on t'a tant parlé, c'est ici la fameuse ville où personne ne craint personne, où des bandes ennemies se fusillent au revolver d'une galerie à l'autre quand, par fatalité, elles se rencontrent à l'Alcazar. Mince rigolade ! Je me remémore tout ce qu'on m'a raconté au Faubourg Saint-Martin ... Marseille : Chicago en herbe ! Ville adorable ou terrible. »

La comparaison avec Chicago semble alimenter toutes les conversations que Maurice Chevalier a entendues au Faubourg Saint-Martin. Les galéjades, les « opérettes marseillaises » que Vincent Scotto a composées pour un public parisien, ont poussé cette image jusqu'à la caricature.

On ne peut cependant tout refuser en bloc : le professeur Pierre Guiral souligne que la prostitution est florissante, comme dans tous les grands ports ; durant la guerre de 1914, elle a même augmenté, du fait du mouvement des troupes. Dans *La Provence de 1900 à nos jours*, Monsieur Guiral ajoute :

« La guerre de 1914 aggrave la situation. Les Aixois accusent les mauvais garçons de Marseille ; les Marseillais dénoncent les Indochinois qui pillent légumes et fruits de la banlieue. C'est surtout après la guerre que la mauvaise réputation de Marseille s'aggrave ... Il

faut aussi reconnaître que la forte proportion de repris de justice que comprenait en ces années le personnel municipal pouvait donner quelque apparence de bien-fondé à ces accusations, en l'occurrence injustes. Ce sont les beaux temps de la bande Spirito-Carbone, et d'autres. »

Deux événements ont développé, par leur importance, cette mauvaise image de la ville. Il y a d'abord, le 9 octobre 1934, l'assassinat, par des Croates, du roi de Yougoslavie, Alexandre I^{er}, et du ministre français des Affaires étrangères, Louis Barthou ; Monsieur Guiral note que l'administration marseillaise avait été tenue à l'écart par la Sûreté nationale et le Protocole ; elle n'était donc pas responsable mais la presse parisienne se montra sévère. Le second drame fut, le 28 octobre 1938, l'incendie des *Nouvelles Galeries*, situées sur la Canebière, en face de l'hôtel Noailles ; la carence des secours fut telle qu'on mit en cause la responsabilité des différentes municipalités. Monsieur Guiral ajoute :

« Le résultat fut que Marseille fut mise sous tutelle. Le maire n'eut plus que des fonctions de président du conseil municipal et un administrateur fut nommé, M. Surel. Vichy avait aggravé ce régime. Le 29 juillet 1940, une loi avait confié au préfet des Bouches-du-Rhône les pouvoirs d'administrateur de la ville. Le 20 septembre, le conseil municipal avait été remplacé par une « délégation spéciale » nommée par décret.

Il ne faut pourtant pas s'en tenir au mythe de la mauvaise réputation. Pagnol s'en écarte lorsque, dans *Fanny*, il réfute les clichés de la galéjade :

« Eh bien, Monsieur Brun, à Marseille, on ne dit jamais bagasse, on ne porte pas la barbe à deux pointes, on ne mange pas très souvent d'aioli et on laisse les casques pour les explorateurs – et on fait le tunnel du Rove, et on construit vingt kilomètres de quais, pour nourrir toute l'Europe avec la force de l'Afrique. »

On voit ici apparaître l'idée que Marseille est une ville où l'on travaille. Le rappel de la vie portuaire est net. Le port a reçu en 1938 7 000 paquebots et 830 000 passagers ; les cargos ont débarqué près de 14 millions de tonnes de marchandises. Marseille, qui est une grande ville d'industrie, est aussi un grand centre intellectuel ; elle a une faculté des sciences, une faculté de médecine, une école de commerce, une école d'hydrographie ; son « grand lycée » prépare avec succès aux grandes écoles les élèves de la région et de l'empire colonial. Depuis 1923, la ville possède une revue littéraire, *Les Cahiers du sud* qui a comme origine la revue *Fortunio*, créée en 1914 par Pagnol.

● Marseille sous Vichy

A l'armistice, Marseille est la première ville de la zone non-occupée. Elle héberge alors de nombreux réfugiés et devient ainsi cette ville de « transit » qu'Anne Seghers a décrit dans son roman : anciens des brigades internationales, des Polonais, des Juifs d'Allemagne et d'Europe centrale ; la comtesse Pastré hébergeait dans sa propriété de Montredon une quarantaine de personnes, des intellectuels et des artistes, juifs pour la plupart ; Lanza del Vasto y fit de longs séjours ; le peintre Rudolf Kundera y traça de nombreux portraits qui, à la mort de la comtesse, furent légués au musée Cantini de Marseille. Christa Wolf évoque ces réfugiés dans la préface qu'elle donne à *Transit* d'Anne Seghers :

« Ces fugitifs, ces antifascistes, ces persécutés du régime nazi ; ceux-ci qui déjà auparavant, à peine tolérés dans leur pays d'accueil, n'ayant la plupart du temps pas de permis de travail, vivant à la limite de l'extrême dénuement et furent exterminés dans des camps, paradoxalement en tant qu' « étrangers ennemis » en mai 1940, lors de l'invasion de l'Europe de l'ouest par les troupes allemandes. De la sorte ils furent directement livrés à leurs ennemis mortels comme autant de victimes toutes prêtes. Hasenclever – mort dans le camp des Mille ... - a exprimé, je crois, très exactement leur état d'âme : « Nous les exilés, nous les apatrides, nous les maudits, quel droit avons-nous encore de vivre ? ... Ce que nous avons pensé et

écrit, nous membres d'un peuple qui n'a jamais compris ses poètes, ce que nous croyons pourtant devoir proclamer, s'effondre dans le cortège-fantôme des démons. »

Christa Wolf rappelle que la xénophobie est un élément important de l'idéologie pétainiste ; elle montre que des réfugiés venant de pays ennemis furent « *internés* dans des camps, paradoxalement en tant qu' "étrangers ennemis", alors qu'ils étaient des *antifascistes*, des *persécutés du régime nazi* ; c'est dans ce contexte que fut ouvert le camp des Milles ; le gouvernement de Vichy avait accepté une clause de l'armistice obligeant la France à livrer à l'Allemagne ceux de ses ressortissants qu'elle réclamerait comme "ennemis du Reich" . »

La « Révolution nationale » trouve à Marseille d'importants moyens d'influence : *Le Petit Marseillais*, d'abord italophile, est ensuite germanophile ; *Le Petit Provençal* est plein de confiance dans la politique de Laval. L'élite intellectuelle se rallie au régime ; en juillet 1940, l'Académie de Marseille décerne au Maréchal le titre de « protecteur » qu'elle n'avait attribué jusque là à aucun chef d'état, puisque seuls l'avaient porté le maréchal de Villars, son fondateur, en 1726 et le cardinal de Bernis en 1770. Il y a également un encadrement politique sérieux : A côté de la Légion française, qui rassemble les anciens combattants de la première guerre, il y a le Parti populaire français, qu'anime Simon Sabiani, en liaison avec « le milieu » incarné par Carbone et Spirito.

La ville conserve cependant un semblant de liberté. *Les Cahiers du Sud*, animés par Jean Ballard, consacrent des rubriques aux prisonniers de guerre, organisent des réunions régulières auxquelles participent Gide et Valéry ; Jorgi Reboul, qui s'est évadé en août 1941 du Stalag de Limbourg, a repris la tête de l'association *Lou Calen* et intensifie l'envoi de livres régionalistes aux prisonniers avec l'aide du libraire Louis Lafitte. Marseille attire donc des artistes et des intellectuels comme André Breton, Paul Eluard, Max Ernst ; Lévy-Strauss la quitte pour les « tristes tropiques » ; Simone Weil arrive à Marseille en juin 1941, suit à la société d'études philosophiques les conférences de Marcel Brion, assiste à la soutenance de Gaston Berger, écrit dans *Les Cahiers du Sud* une *Lettre sur la responsabilité de la littérature* ; elle entre en relation avec le couvent des Dominicains de la rue Edmond Rostand, est mise en contact par Jean Tortel, avec un réseau de résistance, quitte enfin Marseille pour New York en 1942.

Il ne faut pas négliger les mouvements marseillais de résistance. On doit ainsi au capitaine Frenay, au docteur Recordier, à Maurice Chevance-Bertin, la création du premier groupe de résistance en zone libre ; on est ici à l'origine du réseau *Combat* qui sera le mouvement le plus important de la zone sud. André Négis signale l'importance de la presse clandestine et cite *L'Espoir*, *Combat*, *Libération*, *La Marseillaise*, *Rouge-Midi*, *Franc-Tireur* ; il indique comment ces journaux furent confectionnés :

« *Au début, ils furent tirés au "ronéo" sous la continuelle menace d'être découverts, car les mouchards faisaient bien leur métier. Par la suite, des ouvriers typographes se chargèrent de les composer ligne à ligne et de les tirer. Plus tard, des maîtres-imprimeurs, acquis à la Résistance, mirent leur presse à la disposition de ces ouvriers. Ces imprimeurs n'étaient pas sans mérite ; ils risquaient gros, la Gestapo ayant constamment l'œil sur les imprimeries petites et grandes. La surveillance devint même si étroite que les journalistes clandestins durent changer souvent, non seulement d'atelier, mais aussi de ville.* »

● Marseille à l'heure allemande

Le 12 novembre 1942, Marseille est recouverte par la marée feldgrau. Dans *Quand ma ville ne riait plus*, André Ducasse rend l'atmosphère de l'occupation allemande à Marseille :

« Corrects, méthodiques, les Allemands s'installaient partout, pourrissaient tout : cafés, cinémas, kiosques et maisons closes. Basso, sur le Vieux-Port, devenait "Kameradwirtschafthaus". Derrière la vitre, où le docteur et Mouriès avaient souvent

discuté, raillé, gesticulé, lieutenants prussiens et souris grises regardaient le soleil provençal mourir dans leurs yeux froids. La brasserie du Chapitre, on l'avait baptisée "Soldatenheim", et les buveurs de bière, mornes et disciplinés, se demandaient pourquoi, malgré les agents de police, malgré les sentinelles, les gens des trams riaient tous en passant. Vêtus de vert, protégés et emprisonnés par leurs chevaux de frise, leurs barbelés, les consommateurs n'entendaient pas courir ce chuchotement joyeux :

-Vé ! La cage aux singes !

...

Fidèle lecteur du *Figaro*, le docteur avait vu disparaître son journal, *Le Temps*, *Curieux*, *La Gazette de Lausanne*, toutes ces feuilles suisses qui nous avaient apporté, pendant deux ans un peu de liberté et d'impartialité ... Quand il se plantait devant les kiosques, Combarnous voyait déferler une verte diarrhée : *Pariserzeitung*, *Frankfurterzeitung*, *Volkischer Beobachter*, *Signal*, *Adler*, *L' Œuvre* de Déat, *La Gerbe* de Châteaubriant. »

André Ducasse, professeur au lycée Périer, a vécu la guerre à Marseille ; son roman, dans lequel il apparaît à travers plusieurs de ses héros, est un témoignage de première main sur ce qu'il appelle « Mars et les Marseillais » ; on retiendra ici le style voltairien avec lequel il décrit l'atmosphère de la ville occupée. Dans *Marseille sous l'occupation*, Lucien Gaillard s'est fortement inspiré de cette page dont il a repris certaines expressions, d'une manière parfois un peu hâtive. Bien que Lucien Gaillard ne mentionne pas toujours ses sources, il a su reconnaître la valeur documentaire du roman d'André Ducasse.

● La communauté juive de Marseille

C'est, selon l'expression de Renée Bensoussan, « une communauté plurielle », composée de juifs comtadins, de juifs ashkenazes et de juifs séfarades. Les comtadins sont les plus anciens ; on pense d'abord à Gaston Crémieux, le fusillé de la Commune ; la commune révolutionnaire, installée en novembre 1870 à la Mairie, fut présidée par un Carcassonne et comprenait un Milhaud ; on pense aussi à la famille de Pierre Vidal-Naquet ; ces descendants des Juifs du Pape, intégrés depuis longtemps à la culture régionale, sont acquis à l'idéal républicain de laïcité. Les Ashkenazes sont implantés à Marseille depuis le XIX^e siècle. Les Séfarades sont les plus nombreux ; pour beaucoup d'entre eux, la France était le pays de liberté et c'est ce qui les avait attirés à Marseille.

● « La France et l'anti-France »

L'image que les Allemands se font de Marseille relève de ce que Christian Oppetit et Robert Mencherini appellent « le fantasme raciste » ; début janvier, Oberg, le secrétaire général à la police, souligne « le caractère particulier de la ville de Marseille, grand port méditerranéen, abritant des criminels internationaux et des étrangers suspects ». La presse parisienne n'est pas en reste ; dans *Une certaine France, l'antisémitisme 40-44*, Philippe Ganier-Raymond a publié le reportage que Lucien Rebatet a adressé le 30 août 1944 à *Je suis partout* ; le titre, *Marseille la Juive* annonce le ton qui sera celui de l'article :

« Je n'ignore pas qu'il y a toute une élite de Marseillais charmants et raisonnables ... Mais il y a tout le reste qui se voit davantage : cette populace bâtarde, cette vulgarité huileuse, olivâtre, qui est le fruit dont on ne sait quels baroques et impurs croisements, cette mixture de bicots, d'Arméniens, de Maltais, de Smyrniotes, l'unique coin de la France où la décadence de la race par le métissage soit vraiment un fait. Il y a ce prolétariat de nègres tristes, en vieux canotiers et salopettes bleues, ce mélange de crasse et de vanité, ces foules de rôdeurs pouilleux côtoyant les lascars au cheveu bleu trop bien verni, en chemisette aubergine ou mandarine. A Marseille, la verve, la belle volupté méridionale sont

encanaillées. Juifs tchèques ou polonais, de l'espèce déclassée, confortablement bourgeois dans leur complet gris, mais à la gueule sinistre de hiboux déplumés, la cinquantaine largement sonnée, jargonnant dans leur ignoble yddish, semblable à de l'allemand écorché par un sidi ...

Regardons les choses d'un peu plus haut. Marseille devait bien compter 5 000 Juifs en septembre 1939. Elle en avait cent mille et peut-être davantage au terme de la grande fuite de juin 1940. Elle en garde depuis une cinquantaine de mille. Dix fois plus de Juifs qu'avant : voilà par ici un des résultats les plus certains de la Révolution Nationale ...

[Marseille] réunissait toutes les conditions pour devenir une citadelle du gaullisme : l'affluence de Juifs, le grouillement d'une pègre prête aux plus basses besognes, les relations naturelles avec le Proche-Orient, l'Afrique du Nord, c'est-à-dire les régions où les intrigues anglaises sont les plus serrées. »

L'inconscient collectif avait peut-être besoin de justifications ; on fait d'une ville un repaire de truands pour voir en elle « *une citadelle du gaullisme* », ayant des rapports avec « *les intrigues anglaises* ». Les rafles s'inscrivent bien dans le droit fil de la politique de Vichy. Dans un article publié en août 1940 dans *La Revue des Deux Mondes*, le Maréchal Pétain dit :

« L'école française de demain enseignera avec le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prétendra plus à la neutralité. La vie n'est pas neutre ; elle consiste à prendre parti hardiment. Il n'y a pas de neutralité possible entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la santé et la maladie, entre l'ordre et le désordre, entre la France et l'Anti-France. »

Cette « Anti-France » se bâtit autour de quelques figures mythiques, le Juif, l'Etranger, le Franc-maçon, le communiste, qui trament en permanence des complots contre la patrie. Dans une allocution du 12 juillet 1940, le maréchal Pétain dit :

« Le travail des Français est la ressource suprême de la Patrie. Il doit être sacré. Le capitalisme international et le socialisme international, qui l'ont exploité et dégradé, font également partie de l'avant-guerre ; ils ont été d'autant plus funestes que, s'opposant l'un à l'autre en apparence, ils se ménageaient l'un l'autre en secret. Nous ne souffrirons plus leur ténébreuse alliance. »

• Les rafles

Hitler a dit :

« Un vainqueur avisé n'imposera ses exigences au vaincu que par étapes successives. »

Les Marseillais vont pouvoir vérifier que le *Führer* mettait souvent ses théories en pratique. En novembre 1942, ils avaient appris l'occupation de Toulon, le sabordage de la flotte. André Négis rapporte qu'au matin du 27 novembre 1942, les Marseillais virent en passant sur la Canebière devant l'Hôtel de la Marine, un factionnaire de la *Kriegsmarine* remplacer le matelot français ; à l'intérieur, l'amiral et son état-major étaient prisonniers. Il en était de même rue Armény, à l'Hôtel de la Subdivision, pour le commandant de la XV^e région, qui avait été le Chef de la maison militaire du Président Daladier. Enfin des mitrailleuses étaient braquées contre la préfecture. Parallèlement, la presse indique des prescriptions de rationnement, c'est-à-dire l'alternance de « jours sans alcool » et des « jours avec alcool », l'ouverture ou la fermeture des charcuteries, l'autorisation des pâtisseries.

En ce début de janvier 1943, les Marseillais pouvaient voir aux Variétés Reda Caire dans la « superrevue » *Avec le soleil* ; ils pouvaient apprécier au Noailles Riamu et Gaby Morlay dans *L'Arlésienne* ; ils pouvaient voir au Rex *Les Visiteurs du soir*, au Capitole *Simplet* avec Fernandel, au Majestic *Fromont jeune et Risler aîné* avec Mireille Balin ; à

l'Opéra enfin ils pouvaient applaudir José Luccioni dans *Sigurd* du Marseillais Reyer. Il semble que l'on veuille anesthésier le public par des œuvres ensoleillées, parfois « simplettes » qui fleurent le pays natal ou qui invitent à rêver au moyen-âge.

Cependant l'irritation grandit et se manifeste par des attentats (Hôtel de Rome et Saint-Pierre, Splendid Hôtel, maison close de la rue Lemaître). La presse montre que ces attentats appellent des « sanctions » de la part des autorités d'occupation ; *Le Petit Marseillais* du 25 janvier 1943 publie un *appel à la population de Marseille*, émanant du préfet de région, M. Lemoine :

« De nouveaux et inqualifiables attentats, qui ont fait des victimes tant parmi les troupes d'occupation que dans la population française, se sont produits à Marseille dans la journée du vendredi 22 janvier.

En conséquence, le général-major Mylo, commandant la place de Marseille, s'est vu contraint, à titre de sanctions, de ramener le couvre-feu à 20 h dans la ville de Marseille. »

Le Petit Marseillais, dans son commentaire, amplifie la version officielle :

« Par tous les moyens, par une entente de tous les citoyens, nous devons extirper des bas-fonds de la malfaisance les auteurs de ces attentats qui nous valent les désastres d'une guerre civile et des sévérités accrues que nous n'avons pas méritées. »

L'occupant, soutenu en ceci par l'administration du gouvernement de Vichy et par une presse collaborationniste, voit dans les attentats l'origine de toutes les sévérités.

Christian Oppetit et Robert Mencherini mettent en doute l'idée selon laquelle ces attentats auraient décidé les forces d'occupation à détruire le Vieux-Port. Ils citent Pierre Laval qui aurait appris, à la fin de décembre 1942, « *que, pour des raisons militaires, le haut état-major allemand avait décidé d'examiner la situation dans la zone sud et plus particulièrement à Marseille* ». Il y aurait à cette volonté de destruction plusieurs raisons ; des raisons stratégiques d'abord, liées au débarquement allié en Afrique du Nord. Christian Oppetit et Robert Mencherini ajoutent la nécessité de poursuivre rapidement l'exécution de la « solution finale » dans les grandes villes méditerranéennes « où sont rassemblées, à des titres divers, des Juifs étrangers ». Sans doute, ces deux raisons sont-elles liées. Le débarquement allié en Afrique du Nord a peut-être été un tournant décisif de la guerre ; l'occupant, se sentant désormais plus vulnérable, est décidé à se monter plus brutal. Dans ce climat, les incidents vont être source de tension et prétexte à représailles.

A la suite de l'attentat du 3 janvier 1943, au Splendid Hôtel, l'état de siège est décrété à Marseille ; les forces françaises de la ville sont placées sous commandement allemand ; le 5 janvier, on reçoit des ordres d'Hitler sur les opérations du Vieux-Port ; le 13 janvier, le préfet délégué à la ville de Marseille et l'intendant de police proposent, à titre d'apaisement, une vaste opération d'épuration. Selon le chef de cabinet de l'intendant de police, que citent Christian Oppetit et Robert Mencherini, « les éléments suspects ne se trouvaient pas dans le quartier du Vieux-Port, mais plutôt dans le quartier de l'Opéra et dans certains coins de banlieue. » Dès le lendemain, les Allemands firent savoir que les deux opérations pouvaient se mener simultanément. Une réunion du 14 janvier met au point une série de décisions : les opérations de police sont étendues à toute la ville, vérifications d'identité, mise en examen de personnes se trouvant en contradiction avec la loi française, évacuation du Vieux-Port le 24 janvier, précédée d'une opération de police les 23 et 24. Si la destruction du Vieux-Port est placée sous la direction des Allemands, les contrôles de police et les rafles sont laissées au bon soin de l'administration française. On voit bien apparaître ici le mécanisme de la collaboration : l'occupant avait besoin d'un gouvernement français à sa botte. L'administration vichiste fait de la surenchère en facilitant et en amplifiant la politique de l'occupant.

La rafle de l'Opéra eut lieu dans la nuit du 22 au 23 janvier 1943.

Rien, dans la vie quotidienne, ne laisse prévoir une telle opération. La vie des spectacles semble même assez riche. Au Pathé et au Rex, on donne *L'assassin a peur la nuit* avec Mireille Balin et Jean Chevrier ; on retrouve Mireille Balin, avec Tino Rossi, dans *Naples au baiser de feu*, qui passe au club. Tino Rossi, qui a bien connu Mireille Balin, peut dire qu'elle était « une beauté ensorcelante » ; il la considère comme « la Rita Hayworth, la Marilyn Monroe de l'avant-guerre » ; il la présente comme « une femme fatale aux cheveux sombres, aux yeux verts, aux lèvres sensuelles, à la voix troublante, à la silhouette féline ». Les rafles ont donc lieu pendant que des spectateurs rêvent à la femme fatale. A l'opéra aussi, la vie continue : le 22, on donne *La Tosca*, le 23, *La Traviata* ; le 24, on donne *Manon* à 13 h 30 et *Lakmé* à 18 h ; le couvre-feu explique peut-être l'horaire de la seconde représentation.

La rafle elle-même a atteint, un soir de shabbat, des Juifs qui habitaient autour de l'opéra et dans les rues voisines, rue Longue des Capucins, rue d'Aubagne, cours Belsunce, rue Colbert, quartiers Saint-Lazare, Longchamp, La Belle-de-Mai. Dans *Le Provençal* du 21 janvier 1993, Marjory Chouraqui rapporte l'arrestation d'Elie Ardity :

« *En ce vendredi soir 22 janvier 1943, alors que les lumières de Chabbat viennent de s'allumer, Elie Ardity dort avec sa mère et sa sœur, rue d'Aubagne. A deux heures du matin, la police française frappe à la porte ...* »

Trois civils et six policiers du GMR (groupes mobiles de réserve) sortent la famille d'origine turque de son lit d'insouciance. Seul le jeune garçon d'une dizaine d'années sera emmené vers les Baumettes. A l'image de 2 000 coreligionnaires marseillais. Parqués, entassés, malmenés, ces citoyens de nulle part entameront le voyage dont on ne revient jamais tout à fait, *via* Compiègne.

Après deux mois d'attente dans ce camp de l'Oise, le premier convoi de wagons blindés s'ébranlera sur les rails de la barbarie à destination de Sobibor.

Pendant le trajet, Elie Ardity pourra s'évader et, 50 ans plus tard, pourra témoigner.

Le Petit Marseillais et *Le Petit Provençal* de janvier et de février 1943 ne parlent absolument pas de la rafle de l'opéra ; il y a là une volonté d'occulter ; les articles de Marjory Chouraqui se justifient donc pleinement ; les travaux que Suzette Hazan et Danielle Bernardy ont publiés dans *Marseille, Vichy et les Nazis*, sont également de la première importance : utilisant les méthodes de Philippe Joutard, elles ont recueilli « ces voix qui nous viennent du passé » et ont pu ainsi nous livrer des témoignages oraux sur cette nuit qui « fut pour tout un peuple une nuit éternelle ». La simplicité des récits souligne bien que l'événement a pu atteindre la grandeur de la tragédie antique.

On peut inscrire dans la suite immédiate de ces rafles ce que Jean Contrucci et Marjory Chouraqui ont appelé dans *Le Provençal* du 21 janvier 1993 « l'assassinat des vieux quartiers ; il s'agit de l'évacuation, puis de la destruction, du quartier nord du Vieux-Port. Michel Tuzzolino, professeur honoraire au Lycée Denis Diderot à Marseille, se souvient que le quartier a été bouclé le 22 janvier et qu'un recensement s'est fait dans la nuit du 22 au 23, un autre recensement ayant eu lieu précédemment à l'Hôtel Noailles ; on note ici cet attrait des opérations nocturnes. Au matin du 24 janvier, le quartier du Vieux-Port est encerclé par 12 000 policiers français et 5 000 soldats allemands. Michel Tuzolino se souvient qu'on a fait sortir sa famille et lui-même vers 5 h du matin ; vers 7 ou 8 heures des tramways les emmènent gare d'Arenc ; ils montent à dans des wagons à bestiaux qui les conduisent à Fréjus. Monsieur Guiral dit : « *Ce que l'on peut affirmer, c'est la cruauté et la gratuité de l'opération. La plupart des 15 000 expulsés (le chiffre est approximatif) ... de la gare d'Arenc à Fréjus, ou plus exactement au camp de Caïs, ancien centre de regroupement et de départ des troupes coloniales, avec pour toute nourriture une boule de pain et du fromage ... Femmes, enfants, vieillards doivent dormir sans chauffage sur le sol cimenté et nu. Le pire est dans les déportations en Allemagne.* »

Monsieur Guiral indique que les deux tiers des personnes sont relâchées ; il ne cache pourtant pas le sort tragique de ceux qui sont expédiés à Compiègne et, de là, en Allemagne. Jean Contrucci et Marjory Chouraqui sont peut-être plus précis :

« Comme toujours en pareil cas, on réserve aux Juifs une place de choix. Sur les 1642 personnes incarcérées aux Baumettes, 782 sont les Juifs dont les deux tiers sont nés à Marseille ou en Afrique du Nord. Dès le 24 janvier, ils seront acheminés par wagons plombés au camp de Compiègne d'où ils partiront pour le camp d'extermination de Sobibor (Pologne). Les démarches du Grand Rabbin de Marseille I. Salzer resteront vaines. »

La démolition du quartier commence le 1^{er} février ; Michel Tuzzolino nous a signalé qu'auparavant des « corps d'état » étaient passés dans les immeubles pour récupérer les métaux non ferreux. Et puis, les immeubles, minés, se sont effondrés ; le 5 février, André Ducasse pouvait voir, au haut de la rue Breteuil, « *des nuages de poudre et de fumée ... laissant traîner partout leur crasse et leur odeur puante.* »

La destruction du Vieux-Port a remué l'opinion. En effet, *Le Petit Provençal* du 8 février 1943 publie, sous le titre « Marseille conservera la façade du Vieux-Port », un article qu'on lui « *communiqua de source autorisée* » ; le titre laisse entendre que le grand souci est la préservation du site emblématique du Lacydon ; le début de l'article est intéressant par les justifications qu'il donne de la destruction :

« *La question du Vieux-Port a fait couler beaucoup d'encre. Les défenseurs des vieux quartiers ont fait valoir des arguments tirés les uns de l'histoire, les autres de l'art et enfin de la tradition. En revanche, ils ont atténué les raisons d'hygiène qui ordonnaient impérieusement que la question du Vieux-Port soit réglée une fois pour toutes.*

Des considérations d'ordre militaire rendaient indispensable la suppression de certains quartiers. Les autorités françaises manifestaient d'autant plus d'empressement que depuis très longtemps des raisons d'hygiène et d'urbanisme commandaient que des dispositions rapides et radicales fussent prises à l'égard des quartiers qui entourent le Vieux-Port au même titre que certains quartiers de Marseille qui avaient fait l'objet de mesures d'épuration.

Les raisons d'hygiène ? A quel Marseillais pourrait-on faire croire qu'il était possible de conserver indéfiniment, l'existence d'une agglomération de taudis que toutes les municipalités de Marseille s'étaient plus à condamner.

Faut-il rappeler que le fameux plan Amable Chanot, vieux de plusieurs lustres, avait déjà, après d'épiques discussions au Conseil Municipal, reconnu un caractère d'urgence à la destruction de ce pourrissoir de renommée internationale.

La propagande communiste s'était emparée de cette lèpre sociale. C'est ainsi que, par exemple, dans plusieurs romans célèbres et dans les publications tendancieuses, le cadre du Vieux-Port de Marseille était représenté comme le foyer de la misère, de la tuberculose et de la révolte ...

En tous cas, ce n'est pas à l'heure où la défense de la race passe au premier rang des préoccupations gouvernementales qu'il faut prendre feu et flamme en faveur de la couleur locale qui a déjà coûté la vie à tant d'enfants des classes déshéritées. »

La destruction du quartier ne se justifie pas ici par l'idée du repaire à truands mais par l'idée d'une politique « rapide et radicale » d'hygiène et d'urbanisme à laquelle on trouve des racines dans les idées de la Municipalité Amable Chanot. On brandit le spectre des épidémies ; cela évoque un peu, dans le souvenir des lecteurs, le souvenir de la peste de 1720. On pense à « la défense de la race » qui se situe « au premier rang des préoccupations gouvernementales ». Ainsi, administration de Vichy fait de la destruction du Vieux-Port un élément de sa politique raciale.

Les rafles marseillaises de janvier 1943 font bien apparaître les mécanismes de la collaboration : l'occupant a besoin d'avoir, dans le pays occupé, un gouvernement à sa botte,

qui cautionne et serve sa politique. Le gouvernement en question pratique la surenchère, sachant que son autorité vient essentiellement des forces d'occupation. Il n'y a rien là qui soit propre à la seconde guerre : la démarche de Vichy est aussi celle de Caïphe et de Cauchon. L'esprit de collaboration est de tous les temps ; c'est l'attitude de ceux qui, autant par peur que par manque d'esprit critique, en viennent, à force de servilité, à mépriser l'Homme, parce qu'ils se savent méprisables.

Sources et bibliographie

Témoignage oral de Michel Tuzzolino, Professeur honoraire au Lycée Diderot à Marseille.

Le Petit Marseillais 1^{er} trimestre 1943

Le Petit Provençal 1^{er} trimestre 1943

Le Provençal 1990-1995

Revue des Deux Mondes 1940

Ducasse (André), *Quand ma ville ne riait plus ou Mars et les Marseillais*. Marseille 1946

Gaillard (André), *Marseille sous l'occupation*. Rennes 1982

Ganier-Raymond (Philippe), *Une Certaine France. L'antisémitisme 40-44*. Paris 1975

Guiral (Pierre), *Libération de Marseille*. Paris 1974

Guiral (Pierre), [sous la direction de] - *La Provence de 1900 à nos jours*. Toulouse 1978

Négis (André), *Marseille sous l'occupation*. Paris Marseille 1947

Oppetit (Christian) [sous la direction de], *Marseille, Vichy et les nazis. Le temps des rafles, la déportation des Juifs*. Marseille, Amicale des Déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie. 1993.

Rossi (Tino), *Tino*. Paris 1974

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Alençon (Guillaume d') - *Saint-Anthelme, un chartreux devenu évêque.* Perpignan, Editions Artège, mars 2013

Ce livre est préfacé par Mgr Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron. Guillaume d'Alençon est titulaire d'une maîtrise de philosophie, diplômé en psychologie sociale et en gestion des conflits. Il est collaborateur laïc de l'évêque de Bayonne. Anthelme de Chignin est né, au début du XII^e siècle, en Savoie. Il n'est sans doute pas l'aîné de sa famille puisque, très tôt, il se dirige vers l'état ecclésiastique. Il a d'importantes fonctions administratives au sein de l'évêché de Genève et de Belley. Préférant la vie contemplative à la vie mondaine, il entre chez les chartreux et en devient le septième prieur. Réorganisant l'ordre, il permet aux femmes de vivre selon la règle de Saint Bruno ; « Au XXI^e siècle, six maisons féminines continuent l'expérience inaugurée à Saint-André de Ramières sous le généralat de saint Anthelme. Deux maisons sont établies sur le sol de la France, l'une à Reillanne dans les Alpes-de-Haute-Provence et l'autre à Nonnenque en Aveyron. » À la mort du pape Adrien IV, l'empereur Frédéric Barberousse veut influencer l'élection de son successeur. Les chartreux soutiennent le pape légitime et s'opposent ainsi à l'empereur. En 1163, Anthelme devient évêque de Belley. Il cherche à réformer la manière de vivre de son clergé (concubinage notoire ...), démettant parfois certains prêtres de leur fonction. Vis-à-vis des habitants de son diocèse, il pratique la plus grande charité. Il était également ferme vis-à-vis des mauvais prêtres. Anthelme meurt en 1178. Peu de temps après, il est canonisé par Alexandre III.

Roger Klotz

Allorant (Pierre), Castagnez (Noëline), Prost (Antoine) (dir), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales,* Coll. Cliopolis, l'Harmattan, Paris, 2012, 288 pages.

Le Moment 1940 retranscrit les actes d'un colloque tenu à Orléans les 18 et 19 novembre 2010. L'objectif de ce colloque était de décrypter cet épisode bref et décisif allant de la Drôle de guerre à l'étrange défaite, d'en mesurer à l'échelle nationale et locale les origines, les enjeux, les répercussions.

La relecture du célèbre livre de Marc Bloch, *L'Etrange défaite*, invite à dépasser le tableau convenu des faiblesses politiques de la France des années 1930, de la volonté de revanche de la droite sur son revers de 1936, et à souligner le caractère d'abord militaire de la défaite. Pourtant, en dépit de diverses faiblesses, celles de la pensée et de la formation militaires, de l'organisation du commandement réticent à l'égard des troupes étrangères, l'effondrement n'était pas écrit d'avance et la *Blitzkrieg* est une reconstruction journalistique postérieure. Il n'en reste pas moins que la France est rudement frappée, comme le montrent les exemples de la Somme et du Loiret, les destructions sont nombreuses, les colonnes de réfugiés envahissent les routes, les Allemands, loin d'afficher la « Korrection » qu'on leur attribue parfois, saccagent et pillent, recourent aux représailles collectives et même massacrent une dizaine de civils à Courtenay le 23 juin 1940. Est-ce une consolation de noter que l'évacuation des collections des musées nationaux est globalement réussie et que les activités artistiques et sportives ne perdent pas tous leurs droits ?

Sur le plan politique, un petit groupe de militaires menés par Pétain et Weygand, et de civils, conduits par Laval, réussissent à imposer l'armistice et la mort de la démocratie parlementaire par le vote du 10 juillet 1940. Cependant les résistants de Londres, pour légitimer leur action, dateront du 16 juin la mort de la République, ce qui revient à déclarer l'armistice illégal. Les pays étrangers, choqués de la défaite de la France, ont très vite une image négative du nouveau régime, surtout du fait de son antisémitisme. La nature de Vichy

est révélée aussi par la condamnation de Jean Zay, accusé de désertion, en fait symbole de ce que les nouveaux maîtres veulent abattre : le parlementarisme, la franc-maçonnerie, l'esprit de 1936, le judaïsme. De fait, Vichy se conduit d'emblée comme un régime autoritaire, xénophobe, réactionnaire, répressif, ouvert à la collaboration. En face, la première Résistance, fragmentée, se cherche, tandis que le Parti communiste, traumatisé par le Pacte germano-soviétique et la désertion de Thorez parti à Moscou, hésite sur l'attitude à adopter. Les hommes de Vichy, dont l'hyperactif préfet du Loiret, Morane, s'attachent à la reconstruction dans un esprit régionaliste et technocratique.

Les communications de ce colloque se partagent en deux catégories : certaines apparaissent très neuves, d'autres ne renouvellent pas fondamentalement les connaissances mais offrent d'utiles mises au point. Le colloque souligne fortement la contingence du « moment 1940 », quand les incertitudes permettent d'envisager toutes les possibilités : la défaite militaire n'était pas inéluctable, le vote du 10 juillet pas acquis d'avance, même la nature du nouveau régime n'était pas précisément définie. Il apparaît cependant que l'avènement et le culte de Pétain répondaient à une attente et que les Allemands furent d'emblée vus avec antipathie par le gros de la population, ce qui compromettrait la politique de collaboration.

Ralph Schor

Codaccioni (Vanessa), *Punir les opposants. PCF et procès politiques, 1947-1962*, CNRS Editions, Paris, 2013, 423 pages.

Issu d'une thèse de sociologie historique, l'ouvrage *Punir les opposants* analyse les actes qualifiés d'« atteinte à la sûreté de l'État », complot, espionnage, démoralisation de l'armée ou de la nation, actes politiques reprochés au PCF entre 1947 et 1962. L'ouvrage s'attache aussi à montrer comment le parti a, ou non, instrumentalisé à des fins de propagande les poursuites dont il était l'objet.

Dans un premier temps, de 1944 à 1947, le PCF, fort de 800 000 adhérents et représentant 27 % des tirages de la presse française, participe au gouvernement et privilégie l'accès légal au socialisme. Puis son éviction du gouvernement en 1947, le début de la guerre froide, les grandes grèves d'avril 1947 vues comme insurrectionnelles par le gouvernement, l'exploitation des problèmes coloniaux poussent le parti vers des positions radicales, comme le montre la violente manifestation dirigée contre la venue du général Ridgway à Paris le 28 mai 1952.

À la crainte d'un complot communiste correspond, du côté de l'État, une suractivité répressive, symbolisée par l'énergique socialiste Jules Moch, ministre de l'Intérieur. Toutes les forces politiques, préfets, police, armée, sont mobilisées, les communistes évincés des allées du pouvoir, de nouveaux délits politiques créés. Mais les poursuites trouvent leurs limites dans une République démocratique : indépendances des magistrats, refus quasi-constant des élus face aux demandes de levée de l'immunité parlementaire de leurs collègues communistes, non-lieux dans les cas douteux où le résultat d'un procès se révèle incertain. Dans le même temps, le parti sélectionne et héroïse certains de ses membres poursuivis, érigés en modèles. Ceux qui sont choisis correspondent à certains critères, conformes aux valeurs du parti : il faut être une figure en vue ou un militant irréprochable, contrôlable par ses supérieurs, peu bavard face à la police, n'offrant pas l'image d'un saboteur ennemi de la France, prêt au sacrifice pour la cause. L'ouvrier discipliné, hétérosexuel, époux fidèle, a de bonnes chances d'être sélectionné.

Durant la guerre d'Algérie, de 1954 à 1962, la répression anticommuniste s'estompe car le parti, tout en maintenant une ligne anticoloniale et en menant même des actions

antimilitaristes au sein de l'armée, se montre légaliste par crainte d'une dissolution, par refus de l'aventurisme de certains dissidents, par volonté de garder un contrôle stalinien de l'appareil, par négation de la dimension arabo-musulmane de la nation algérienne. Le parti vote même les pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet. Certaines campagnes de militants poursuivis sont discrètes. Seuls sont mis en avant ceux qui ont respecté à la lettre les consignes du parti ; ils subissent une répression envisagée à l'avance comme utile à la cause, et ne peuvent, comme Audin, être assimilés à des terroristes.

Le livre peut inspirer quelques réserves : longueurs ponctuelles, incorrections formelles, absence d'approche prosopographique. Mais ces restrictions pèsent peu face à la richesse de l'apport. On retiendra de nombreux développements réussis comme l'influence de la conjoncture socio-politique sur la criminalisation anticomuniste, les facteurs de médiatisation des affaires, la délicate question des relations entre le PCF et les « porteurs de valises », le portrait de groupe des avocats militants. Les coulisses de la justice sont éclairées de manière crue. Il apparaît qu'un procès politique est, à l'époque, construit collectivement par les agents de l'État et par la direction du PCF.

Ralph Schor

Duval-Stalla (Alexandre) – *Claude Monet – Georges Clemenceau : une histoire, deux caractères*. Paris, Gallimard, coll. Folio, 2013.

Alexandre Duval-Stalla est avocat au barreau de Paris, Maître de conférences à l'IEP. Il a écrit un autre livre : *André Malraux – Charles De Gaulle : une histoire, deux légendes*. Cet ouvrage a obtenu le prix de la fondation de France-Simone Goldschmidt. L'auteur est donc un spécialiste de ce qu'il appelle « la biographie croisée ».

Dans cette sorte d'étude, on voit apparaître une parité certaine entre deux hommes. Cela peut paraître surprenant en ce qui concerne des personnalités comme Clemenceau et Monet. Il s'agit de l'histoire de deux caractères explosifs et intransigeants. Alexandre Duval-Stalla dit :

« L'amitié de Clemenceau et de Monet s'est nourrie de deux lumières au service d'une certaine idée de la France. Celle de la République et celle de l'Impressionnisme. Liberté de créer, liberté de vivre.

Et Monet, qui est l'artiste qui a le plus peint de drapeaux français, d'inscrire sur l'un d'eux en lettres d'or : « Vive la République » ... »

Alexandre Duval-Stalla a montré dans une interview qu'on perçoit mieux la fermeté de Clemenceau si l'on saisit son admiration pour Monet. Anatole France a pu tracer de Clemenceau un portrait qui fait de lui un artiste de la politique :

« D'esprit, il est souple et divers ; de caractère, il est vif et cassant. Je ne le fâcherai pas en disant qu'il y a des choses qu'il préfère au pouvoir. Il a le sens de l'action et l'on peut dire que, pour lui, vivre, c'est agir. Mais en même temps il est philosophe et plus tendu vers l'action intellectuelle qu'il ne convient à un chef de gouvernement. ... Libéral de naissance [...], il est de caractère et d'esprit homme d'autorité. Il est révolutionnaire et exècre la démagogie ; humain, généreux, sensible, il est en même temps impitoyable et farouche. [...] Il est terrible et charmant. Il attire et effare. C'est le plus nerveux orateur de son temps ; il possède l'art d'écrire. Il est occupé d'idées et pourtant il n'épargne pas assez les personnes dans ses polémiques. »

On comprend qu'Alexandre Duval-Stalla puisse dire :

« Clemenceau était un vrai intellectuel épris de culture, de littérature et de peinture. À cet égard, les familiers de Clemenceau appartiennent autant aux cercles artistiques qu'aux cercles politiques. Et dans ses liens avec les artistes, la politique est absente. Enfin, pour

Clemenceau, l'art nourrit aussi l'âme de la France, mais est également pour lui une des formes essentielles de l'émancipation de l'individu. »

Roger Klotz

Hermet (Guy), *Démocratie et autoritarisme*, Editions du Cerf, Paris, 2012, 262 pages.

Guy Hermet, spécialiste de l'histoire de la démocratie, montre que ce système a connu un destin sinueux, reste relativement rare et a souvent été confronté au « libéralisme autoritaire ». Il étudie d'abord les sources de la démocratie depuis le V^e siècle avant notre ère, en passant par les procédures électorales de l'Église médiévale, la sécularisation progressive des valeurs, la poussée des individualismes, l'avènement complexe du suffrage universel. Il montre que les gouvernements représentatifs apparus au XVIII^e siècle contiennent une dimension antidémocratique. Cependant les gouvernements occidentaux qui avaient institué des procédures censitaires s'accommodent ensuite du suffrage universel, selon des modalités diverses.

L'auteur se penche ensuite sur les semi-dictatures que sont le Second Empire et le Reich allemand d'avant 1914. Ces régimes, libéraux en matière sociale et économique, sont politiquement autoritaires, ce qui n'empêche pas la modernisation : Bismarck invente l'État providence. Dans les pays occidentaux du Sud, les fraudes électorales, le clientélisme, la faiblesse de l'État discréditent les élections. Guy Hermet présente ensuite une définition fouillée du fascisme, antilibéral mais fidèle à une gestion capitaliste, antioligarchique, protégeant les classes moyennes. Puis le projecteur est tourné vers l'Amérique latine où les caudillos balancent entre populisme et autoritarisme militaire ; les régimes de Vargas au Brésil et de Pinochet au Chili sont bien caractérisés. Après 1945, la démocratie s'impose ou est imposée à certains pays vaincus. La chute du bloc soviétique, l'avènement des « démocraties tardives » en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Amérique latine semblent montrer la vitalité du système. Mais l'auteur émet finalement des doutes face à la crise multiforme, au désenchantement qui a suivi le printemps arabe, aux utopies de la « démocratie participative », à la « gouvernance démocratique » définie comme une oligarchie de décideurs cooptés, mal connus et décidant seuls selon leur propres choix réputés rationnels.

Le livre, clairement construit et rédigé, bien informé, constitue un bon manuel qui prend parfois le tour d'un essai.

Ralph Schor

Panicacci (Jean-Louis), *Les Alpes-Maritimes dans la guerre, 1939-1945*, De Borée, s.l. 2013, 470 pages.

Jean-Louis Panicacci, le grand spécialiste des Alpes-Maritimes durant la Deuxième Guerre mondiale, avait publié en 1989 une première synthèse sur le sujet, *Un département dans la tourmente*. Cet ouvrage, plusieurs fois réédité, n'avait pas subi de retouches. Or la connaissance de la période avait progressé grâce à l'ouverture de nouvelles archives, à la publication de travaux inédits et des souvenirs de certains acteurs ou témoins. Jean-Louis Panicacci a donc jugé nécessaire de publier un livre tenant compte de tous ces acquis. Le texte, plus étoffé, a été entièrement réécrit et actualisé ; la majeure partie des photos et des annexes sont inédites, deux index (*nominum* et *locorum*) rendent la consultation très aisée.

Le plan, recomposé, reste classiquement chronologique. Une courte introduction brosse le tableau des Alpes-Maritimes en 1939. Puis un premier chapitre étudie la période

allant d'août 1939 à juillet 1940. Tour à tour sont analysés les moments forts comme la mobilisation, les mesures anticommunistes, la Drôle de guerre au cours de laquelle sont parfois noués des contacts sympathiques avec les Italiens, puis l'évacuation des villages frontaliers et les épreuves subies par Menton au début des vrais combats. L'auteur fournit nombre de précisions sur les dispositifs de défense, l'état des esprits, la situation économique très singulière puisqu'elle repose en grande partie sur cette activité très fragile qu'est le tourisme. L'échec militaire italien est souligné : le pays voisin a conquis seulement 11 000 hectares et compte 213 morts au combat contre 13 Français.

Le deuxième chapitre qui mène de juillet 1940 à novembre 1942 montre le succès du maréchalisme dans le département. Des mises au point sont consacrées au nouveau régime et à ses soutiens comme la Légion forte de 28 000 adhérents à Nice en 1941, avant de décliner à partir de l'année suivante. C'est le temps de la réaction, de la culpabilisation, de l'ordre moral qui conduit à interdire aux femmes le port du pantalon et du short. Ce sont aussi les débuts de la collaboration et de l'antisémitisme. Les juifs étrangers sont visés par une rafle les 26 et 27 août 1942. L'agitation irrédentiste se développe. La Résistance s'organise.

Les chapitres III et IV portent sur les occupations, italienne de novembre 1942 à septembre 1943, puis allemande. Les maîtres transalpins, mal accueillis, répriment durement la Résistance et utilisent la torture, mais ils protègent les juifs pour des raisons que l'auteur analyse subtilement. La collaboration se durcit et le maréchalisme décline fortement ; à Nice, la Légion perd 80 % de ses effectifs. Les combats entre Italiens et Allemands en septembre 1943 sont bien expliqués, de même que sont précisément caractérisées les rigueurs de l'occupation nazie, la « guerre civile larvée » entre Français, la quasi « famine » infligée à la population.

Le dernier chapitre est consacré à la Libération. Il prend la dimension d'un bilan avec l'épuration, la reprise de la presse, le retour des prisonniers, la visite triomphale du général de Gaulle les 8-9 avril 1945, le début de la reconstruction.

Ce bel ouvrage, parfaitement documenté et clairement rédigé, se veut récit d'histoire totale. Les combats et la vie quotidienne, les grandes organisations et les personnalités importantes, la répression exercée par Vichy et les occupants, l'héroïsme de la Résistance, les grandeurs et les faiblesses, rien n'est laissé dans l'ombre. Jean-Louis Panicacci n'hésite pas à donner des détails à la fois pittoresques et éclairants : on n'oubliera pas ces villageois affamés roulant jusqu'à leur domicile des meules de parmesan abandonnées par les Italiens en fuite ! Sur la Deuxième Guerre mondiale, les Alpes-Maritimes possèdent désormais un livre encyclopédique.

Ralph Schor

Schor (Raph), *Ecrire en exil. Les écrivains étrangers en France 1919-1939*, CNRS, Paris, 2013, 346 p.

Destin de la France, destin du monde ? Exilé depuis 1890, l'écrivain de Guatemala Enrique Gomez Carillo ouvrit pour les exilés installés dans le quartier latin et Montmartre à Paris les colonnes de ses journaux *Nuevo Mercurio* et *Cosmopolis*. Une génération au vrai capable de mobiliser les apatrides Manuel de Falla, Igor Stravinsky, Serge Prokofiev, ou encore Pablo Picasso pour animer la vie intellectuelle de la capitale mais aussi le quartier l'Estaque à Marseille et la *Riviera* de Nice. La chute du franc et le retour de Poincaré en 1926 pour pratiquer une politique de déflation qui entraîna un ralentissement économique puis le chômage mit un terme à cette vague d'optimisme⁸⁷. Parmi les exilés volontaires figurent les

⁸⁷ Philippe Bernard, *La fin d'un monde 1914-1929*, Paris, 1975, pp. pp. 131-142 et 231-237

Américains comme Henry Miller et parmi les exilés contraints il y eut après le 30 janvier 1933 et l'accession d'Adolf Hitler, des Allemands comme Thomas Mann. Parmi les réfugiés politiques, Léon Trotsky se réfugie en France en 1934 non sans remous dans l'opinion publique car le parti communiste restait attaché à Staline et à la vulgate du socialisme dans un seul pays et si l'extrême droite voulut qu'il soit fusillé il reçut la protection de la SFIO attachée aux droits d'asile politiques ; le roumain Eugène Ionesco en bénéficia avant de prendre la nationalité française. En 1937, les *fuorusciti* frères Nello et Carlo Rosselli qui avaient participé à la guerre d'Espagne dans les brigades internationales aux côtés d'Ernest Hemingway, Simone Weill et Jack London furent assassinés. En 1939, 500 000 réfugiés espagnols arrivèrent en France qui créa pour eux une bande de 10 kilomètres près de la frontière espagnole qui fut réservée aux anti-franquistes regroupés dans des camps de concentration. Les écrivains exilés purent s'exprimer dans l'organe de presse *La Dépêche de Toulouse*. Ceux qui passent et ceux qui restent comme des leurs brèves errent dans nos mémoires.

Thierry Couzin

Sirinelli (Jean-François), *Désenclaver l'histoire. Nouveaux regards sur le XX^e siècle français*, CNRS Editions, Paris, 2013, 190 pages.

Jean-François Sirinelli, observateur avisé de l'histoire du XX^e siècle, cherche à renouveler l'analyse politique et culturelle de la France durant les dernières décennies. Il propose une nouvelle coupure chronologique. Pour lui, la césure fondamentale ne se situe pas en 1945, mais dans les années 1960, quand la France cesse d'être menacée par l'ombre de la guerre, étrangère ou coloniale, quand une crise multiforme signe la mort des Trente glorieuses, quand les gouvernements, confrontés à de dures réalités, cessent d'alimenter le rêve, quand les institutions traditionnelles, Église, familles, associations, sont contestées, quand la culture-monde s'impose avec force.

L'auteur analyse subtilement le rôle des réalités et de leur représentation collective, le poids des stéréotypes. Très éclairante se révèle l'image des Britanniques et des Américains forgée par la génération du baby-boom. Tout aussi intéressant apparaît le goût du public du troisième âge pour les tournées entreprises par des chanteurs dont le succès remonte aux années 1960-1970. Le cas de Johnny Halliday, qualifié de « lieu de mémoire », illustre bien la démonstration. Jean-François Sirinelli offre des pages tout aussi stimulantes sur la signification du 10 mai 1981, sur le concept de provocation en histoire culturelle, ce qui l'amène à réfléchir sur les normes, la morale commune, la relativité des tabous. D'autres développements portent sur les régimes et les cultures politiques, les principes de légalité et de légitimité.

Le livre, écrit avec toute la finesse et le sens des nuances propres à son auteur, ne se contente pas de bousculer certaines idées reçues ou d'interpréter des phénomènes complexes. Il donne tout son sens à l'histoire, science qui requiert la plus vaste culture car elle exige la prise en compte des interactions saisies dans l'épaisseur du temps.

Ralph Schor

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

*Etienne Dalmasso
Andrée Devun*

COMITÉ DE RÉDACTION

*Jean-Bernard Lacroix
Loïc Rognant
Ralph Schor*



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71